

*Déni de responsabilité*

*Les articles publiés dans le Forum du désarmement n'engagent que leurs auteurs.  
Ils ne reflètent pas nécessairement les vues ou les opinions de l'Organisation des Nations Unies,  
de l'UNIDIR, de son personnel ou des États ou institutions qui apportent leur concours à l'Institut.*

**TABLE DES MATIÈRES**

**Note de la rédactrice en chef**

*Kerstin VIGNARD*..... 1

**NMD : la fuite en avant ?**

Projets actuels de défense antimissile  
*John PIKE et Peter VOTH* ..... 3

La défense antimissile nationale et la maîtrise des armements  
après la décision de Clinton  
*Daryl G. KIMBALL et Stephen W. YOUNG* ..... 11

Combattre le mal par le mal : des missiles contre les missiles  
*Christophe CARLE*..... 23

Défense, dissuasion et retard culturel  
*James M. SKELLY*..... 33

Les mesures de renforcement de la confiance et le problème de la défense antimissile  
*Viacheslav ABROSIMOV* ..... 41

**Sources d'informations sur la NMD**

Liste établie par *Derek BROWN*..... 49

**Activités de l'UNIDIR** ..... 57

**Publications** ..... 63

## NOTE DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Si les systèmes de défense antimissile sont depuis longtemps l'objet d'un débat controversé, l'intérêt qu'ils suscitent depuis plusieurs années n'est pas près de diminuer. Peuvent-ils réellement être aussi efficaces que d'aucuns le prétendent ? Constituent-ils une parade judicieuse face aux menaces que font ou feraient peser certains missiles ? Quelle incidence auront-ils sur la pierre angulaire (ou « vache sacrée ») qu'est la dissuasion ? Même si ces questions, comme plusieurs autres, ont déjà été abordées à diverses occasions (de la genèse du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissile au Système de protection globale contre les frappes limitées (GPALS) en passant par l'Initiative de défense stratégique), elles se posent aujourd'hui dans un contexte international en matière de sécurité très différent et complexe et doivent être révisées.

Alors que nous bouclons ce numéro, l'issue des élections présidentielles américaines n'est toujours pas connue. Le président Clinton ne s'est pas prononcé sur le déploiement d'une NMD. Son successeur devra donc prendre une décision lourde de conséquences pour le désarmement et la maîtrise des armements. Il était tout naturel pour l'UNIDIR de consacrer les articles de ce numéro du *Forum du désarmement* à l'incidence des projets de défense antimissile, du déploiement de tels systèmes et des déclarations les concernant sur l'avenir de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Le prochain numéro du *Forum du désarmement* sera consacré au Moyen-Orient. Le processus de paix, dans l'impasse depuis longtemps, a pris un tournant dramatique au cours des derniers mois. Avec l'explosion de violences en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les perspectives d'un accord israélo-palestinien se sont quasiment évanouies.

Quelles sont les perspectives pour la région à court et à moyen termes ? Qu'en est-il du groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale et quelles sont ses chances ? En raison des faux-fuyants de la communauté internationale s'agissant de la politique envers l'Iraq, des récents changements politiques et de l'importance stratégique indéniable de la région, il importe d'examiner à nouveau les questions de désarmement et de sécurité de la région. Le Moyen-Orient (au sens large) est l'une des régions les plus armées au monde. Ce numéro du *Forum du désarmement* essaiera d'expliquer en quoi le Moyen-Orient présente l'une des situations les plus difficiles en termes de maîtrise des armements et de désarmement et tentera d'en présenter les raisons.

L'UNIDIR célèbre son vingtième anniversaire. L'Institut a décidé d'organiser, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement, une réunion ayant pour thème le désarmement en tant qu'action humanitaire. Cet événement, qui a eu lieu au siège de l'ONU à New York lors des réunions de la Première Commission, a fait salle comble et réuni responsables politiques, diplomates, organisations relevant de la société civile et organes intergouvernementaux. Cette rencontre était la première d'une série d'événements qui sera organisée, tout au long de l'année, pour célébrer l'anniversaire de l'Institut.

Le 20 octobre 2000, la France a soutenu, à l'occasion de l'anniversaire de l'UNIDIR, une résolution (A/C.1/55/L.3/Rev.1) co-parrainée par 70 autres États. Par cette résolution, l'Assemblée générale reconnaît l'importance et la qualité des travaux de l'Institut, appelle les États Membres à envisager d'apporter des contributions financières à l'UNIDIR et recommande que le Secrétaire général de l'ONU recherche les moyens d'accroître le financement de l'Institut. Nous nous félicitons de cette résolution et souhaitons exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui l'ont parrainée.

Le nouveau programme de bourses de l'Institut a vu ses premiers chercheurs arriver au début du mois de novembre en provenance d'Asie du Sud. Il s'agit de Shiva Hari Dahal (Népal, spécialiste des droits de l'homme), Haris Gazdar (Pakistan, économie politique), Soosaipillai Keethaponcalan (Sri Lanka, relations ethniques et règlement des conflits) et G. Padmaja (Inde, armée et sécurité d'État). Ils travailleront ensemble jusqu'en avril 2001 à un projet de recherche axé sur la sécurité régionale qui débouchera sur une monographie collective. L'arrivée de ces nouveaux experts ne manquera pas d'enrichir l'ensemble des activités de l'Institut.

Le 30 novembre 2000, l'UNIDIR a organisé une rencontre privée autour du thème : « Sortir la CD de l'impasse ». Voilà plus de quatre ans que la Conférence du désarmement ne parvient pas à s'entendre sur un programme de travail. D'aucuns vont même jusqu'à dire que l'impasse de la CD discrédite les initiatives multilatérales de désarmement et de maîtrise des armements. Les responsables politiques commencent à se demander s'il importe de s'investir dans la CD comme en témoignent la réduction et le niveau de représentation de certaines délégations à la Conférence. Devant cette situation préoccupante, l'Institut a décidé d'organiser une série de rencontres afin d'examiner les problèmes de fond de la Conférence. La première, qui réunissait plus d'une centaine d'experts, de participants et d'observateurs de la CD, a suscité un débat dynamique et productif : plusieurs suggestions ont été formulées pour relancer la CD.

Nous sommes fiers de vous annoncer la sortie de trois nouvelles publications de l'UNIDIR. Il s'agit de *Tactical Nuclear Weapons: Options for Control*, *Tactical Nuclear Weapons: A Perspective from Ukraine* et *Bound to Cooperate: Conflict, Peace and People in Sierra Leone*. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section des publications.

*Kerstin Vignard*

## Projets actuels de défense antimissile

John PIKE et Peter VOTH

La mise au point de systèmes antimissile a démarré avec l'apparition des missiles à longue portée. Pendant la guerre froide, des milliers de missiles équipés d'ogives nucléaires furent déployés, mais ni les États-Unis ni l'Union soviétique ne souhaitèrent investir considérablement dans les défenses antimissile. La fin de la guerre froide allait changer beaucoup de choses, en particulier l'intérêt des Américains pour les technologies antimissile. Alors que les autres pays, dans leur grande majorité, ne s'intéressent pas aux systèmes de défense antimissile, aux États-Unis la question n'est pas tant de savoir s'ils opteront pour une défense antimissile, mais plutôt de savoir quels types de défense seront déployés et quand.

### *Les États-Unis*

#### DÉFENSE ANTIMISSILE NATIONALE

Le programme de défense antimissile nationale (NMD) des États-Unis vise à protéger l'ensemble du territoire américain contre un petit nombre de missiles balistiques – qu'il s'agisse d'une attaque lancée par un État « préoccupant » ou d'un tir déclenché par erreur ou par accident par une puissance nucléaire reconnue. Même si des projets sont formulés de temps à autre pour une NMD basée en mer, l'essentiel des initiatives américaines en matière de défense antimissile portent sur un système basé au sol. Les projets actuels prévoient le déploiement d'un système capable de protéger les États-Unis contre cinq ogives d'ici 2005 et contre quinze têtes d'ici 2015 (ce calendrier sera certainement repoussé en raison de la décision du président Clinton de laisser son successeur décider de la suite à donner à ce programme).

Le système américain de NMD est conçu comme un système de défense antimissile non nucléaire basé au sol utilisant des intercepteurs de type « hit-to-kill » placés en silo, des systèmes d'alerte avancée placés au sol ou en orbite et un système de gestion de la bataille. Si un missile était lancé sur les États-Unis, le réseau des satellites d'alerte avancée serait le premier à signaler le tir. Lors des premières phases de déploiement d'une NMD, il s'agirait des satellites du Defense Support

---

John Pike, analyste des politiques à la Federation of American Scientists, est responsable de projets portant notamment sur la politique spatiale, les renseignements et sur l'analyse militaire. Il est actuellement membre du Conseil du *Bulletin of the Atomic Scientists* et du Conseil des relations extérieures.

Peter Voth est analyste des politiques à la Federation of American Scientists.

Program (DSP) en place depuis 1970. Dès 2001, ce système devrait être progressivement supprimé sur une période de onze ans pour être remplacé par le système de satellites de détection infrarouge (SBIRS), qui est développé indépendamment d'une NMD.

Le programme SBIRS comportera des satellites en orbite à haute altitude (SBIRS High) et en orbite basse (SBIRS Low). SBIRS High consistera en quatre satellites en orbite terrestre géosynchrone et deux satellites sur orbite elliptique très allongée. Le nombre de plateformes pour SBIRS Low n'a pas encore été déterminé, mais elles utiliseront deux capteurs – un détecteur d'acquisition et un capteur de poursuite – qui détecteront les signaux dans différentes zones infrarouges, courtes, moyennes ou longues et dans le spectre visible. Les satellites SBIRS High seront chargés de la détection des tirs de missiles et de la poursuite transhorizon et devront fournir aux systèmes de commandement et de contrôle les premières estimations de trajectoire.

Les satellites SBIRS Low se chargeront de la poursuite à mi-course et de la discrimination conjointement avec les radars d'alerte avancée basés au sol utilisés actuellement par les États-Unis. Situés à Fylingdales Moor en Angleterre, Thule Air Station au Groenland, Beale Air Force Base en Californie, Cape Cod Air Force Station dans le Massachusetts et, lorsqu'elle sera terminée en 2001, Clear Air Force Station en Alaska, ces radars seront améliorés pour cette nouvelle mission. Il s'agira de remplacer les ordinateurs, l'affichage graphique, le matériel de communication et les récepteurs radar et de récrire les logiciels pour permettre la détection, la poursuite et la classification de petits objets proches de l'horizon. Le programme NMD ne prévoit aucun changement de puissance, de disposition des antennes radar ou de leurs fréquences.

Une fois que les corps de rentrée sont séparés du missile, le radar dans la bande X (XBR) sera le principal radar de tir à guider l'intercepteur pour aller frapper la cible. Il recevra les signaux des satellites de SBIRS Low et des radars d'alerte avancée, utilisera un étroit faisceau radar qui lui permettra de détecter une tête classique à 4 000 km et pourra certainement détecter à 2 000 km une cible à faible signature. Il serait capable, à plus courte distance, de discriminer une tête, des leurres et des débris. Il y a de fortes chances que le premier site XBR soit construit à Shemya en Alaska et les projets actuels prévoient la construction de neuf sites à travers le monde d'ici 2015.

À ce stade, l'intercepteur basé au sol (GBI) serait lancé. Il s'agit d'un missile fixe basé au sol conçu pour s'approcher d'une tête attaquante en dehors de l'atmosphère terrestre et de libérer sa charge, le véhicule tueur, qui se dirigera vers sa cible et la frappera. Le véhicule tueur devrait savoir discriminer les têtes, les leurres et les débris; les radars au sol et les capteurs des satellites continueront toutefois de lui envoyer des informations à mi-course pour accroître les chances d'une interception réussie. Les projets initiaux prévoient le déploiement de vingt intercepteurs en Alaska (mais pas sur le site XBR). À terme, le système consistera en 250 intercepteurs répartis entre l'Alaska et Grand Forks Air Force Base en Dakota du Nord.

Il est ressorti de la série de tests réalisés jusqu'à présent que l'intercepteur basé au sol est, du point de vue technique, le point faible du système (avec seulement une interception sur trois essais). Le premier échec, le 18 janvier 2000, s'explique par la défaillance d'une conduite de refroidissement du véhicule tueur qui provoqua, à son tour, le mauvais fonctionnement du guidage terminal infrarouge. Le deuxième échec, le 7 juillet 2000, était dû à un problème du lanceur. Le véhicule tueur a démontré à trois reprises sa capacité à poursuivre des objets dans l'espace. Les systèmes de gestion de la bataille, de communications et le XBR ont également bien fonctionné. Il est toutefois paradoxal que ce soit en signalant le dysfonctionnement du leurre lors du test du 7 juillet que le XBR ait confirmé son efficacité.

## DÉFENSE ANTIMISSILE DE THÉÂTRE

Les attaques contre le territoire américain ne suffisent pas à expliquer les initiatives en matière de défense antimissile. La prolifération de missiles balistiques à courte à et moyenne portée n'a fait qu'accroître la vulnérabilité des installations militaires et d'autres intérêts américains et conduit Washington à s'investir sans compter (surtout du point de vue financier) dans la recherche pour la défense antimissile de théâtre (TMD) pour contrer ces menaces régionales.

Les seuls systèmes de TMD actuellement déployés par les forces américaines, Hawk et Patriot, ne sont en fin de compte que des versions améliorées de systèmes de missiles surface-air mobiles. Les nouveaux concepts reposent sur une architecture à deux étages : les systèmes de défense d'étage supérieur, qui tentent d'intercepter un missile attaquant avant qu'il n'entre dans l'atmosphère terrestre ou juste après, et les systèmes d'étage inférieur, qui visent lorsque le missile est encore plus près de sa cible.

Le système de défense d'étage supérieur sera le système THAAD (Theater High Altitude Area Defense). Il devrait assurer une couverture très étendue; il permettrait d'intercepter un missile jusqu'à 200 km horizontalement et 150 km verticalement. Cet intercepteur de type « hit-to-kill » commencerait par viser en dehors de l'atmosphère terrestre, se réservant la possibilité d'un deuxième tir en cas d'échec, soit avec la batterie THAAD soit avec le système de défense d'étage inférieur. Cette seconde chance pourrait s'avérer très importante – le programme de test de THAAD a connu de nombreuses défaillances techniques et seulement deux interceptions sur huit ont réussi.

PAC-3 (Patriot Advanced Capability-3) est le système de défense d'étage inférieur qui serait associé à THAAD; il est le résultat de plusieurs révisions majeures effectuées pour corriger les problèmes identifiés sur PAC-2 pendant la guerre du Golfe. Depuis lors, les recherches n'ont jamais cessé et PAC-3 n'est pas une simple amélioration du Patriot original mais un missile totalement nouveau. Alors que PAC-2 utilise un détonateur de proximité pour faire exploser sa charge suffisamment près de la cible pour pouvoir la détruire, PAC-3 fonctionne selon une stratégie de destruction par impact (*hit-to-kill*). La charge du PAC-3 peut donc être plus petite, son lanceur aussi (le lanceur ERINT, mis au point dans les années 80 pour l'Initiative de défense stratégique), ce qui réduit la taille de l'arme et augmente d'autant le nombre de missiles pouvant être placés sur le lanceur. Les tests du PAC-3 ont, dans l'ensemble, été réussis.

Les systèmes de défense d'étage supérieur et inférieur de la marine américaine, respectivement connus comme la Navy Theater-Wide Defense (NTW) et la Navy Area Defense (NAD) seront, en fin de compte, de simples améliorations des défenses aériennes sur les croiseurs Ticonderoga et les destroyers Arleigh Burke qui permettent aux radars Aegis et aux intercepteurs Standard Missile-2 Block IVA de suivre et détruire les missiles balistiques. Le 25 août 2000, la NAD réussissait son deuxième test sur deux; et la première capacité NAD devrait être opérationnelle en 2001. Les essais en vol pour la NTW devraient commencer la même année.

## AUTRES SYSTÈMES

Les États-Unis étudient aussi d'autres systèmes antimissile. Le Tactical High Energy Laser, mis au point avec la coopération d'Israël, a touché avec succès sa cible lors d'un essai le 6 juin 2000. Ce système utilise un laser au fluorure de deutérium pour abattre des missiles à courte ou moyenne portée dans un rayon de 5 km.

Le système Airborne Laser utilise un laser à haute énergie (oxygène et iode) installé à bord d'un 747-400F modifié qui abattra les missiles balistiques de théâtre dans leur phase de propulsion, à des centaines de kilomètres de la base de lancement. Un avion est actuellement en construction et un test devrait être effectué en 2003 contre un missile Scud. Si tout se déroule comme prévu, une flotte de sept Airborne Lasers sera opérationnelle en 2008.

L'interception d'un missile dans sa phase de propulsion présente plusieurs avantages. Le missile est alors une cible relativement vulnérable; il n'effectue pas de manœuvre et émet des gaz chauds

*L'interception d'un missile dans sa phase de propulsion présente plusieurs avantages. Le missile est alors une cible relativement vulnérable; il n'effectue pas de manœuvre et émet des gaz chauds que perçoivent très nettement les capteurs infrarouges.*

que perçoivent très nettement les capteurs infrarouges. En outre, la destruction du missile, et la dispersion des débris et substances dangereuses qu'elle entraîne, se produisent au-dessus d'un territoire ennemi. En conséquence, les États-Unis étudient d'autres systèmes pour abattre des missiles dans leur phase de propulsion à l'aide de missiles lancés à partir de navires, d'avions pilotés ou d'engins sans pilote.

Ces idées présentent pourtant toutes le même inconvénient : pour être efficace, l'arme doit se trouver à portée de la base de lancement lorsque le missile est lancé. Il faudrait donc qu'une flotte de ces armes soit constamment déployée à travers le monde ou il faudrait être informé d'une attaque plusieurs heures voire plusieurs jours à l'avance. Il est impossible de fonder la défense d'une nation sur une telle hypothèse.

### *La Fédération de Russie*

La Fédération de Russie est le seul pays à disposer aujourd'hui d'un système antimissile stratégique opérationnel. Ce système, qui a été amélioré à plusieurs reprises au cours des trois dernières décennies, est autorisé par le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissile (Traité ABM). Il ne couvre qu'une région limitée, centrée sur Moscou, à la différence du système américain qui vise à protéger l'ensemble du territoire des États-Unis. La dernière version du système, désignée A-135, est opérationnelle depuis 1989, mais a été conçue à la fin des années 70. Il s'agit d'un système à deux étages qui repose sur des intercepteurs à courte et longue portée équipés d'ogives nucléaires, SH-08 Gazelle et SH-11 Gorgone.

La Fédération de Russie a également mis au point un certain nombre de missiles surface-air pouvant effectuer des missions contre des missiles à courte et moyenne portée. L'arsenal ABM russe repose sur les séries de S-300 (SA-10, SA-12 et SA-12b), des intercepteurs terrestres mobiles à charges explosives classiques à détonateur de proximité et avec une portée de 75 à 200 km.

La Fédération de Russie tient à exporter le SA-12, le présentant comme un système comparable au Patriot. Un certain nombre de pays sont intéressés par l'achat du système, comme l'Inde, la Corée du Sud, l'Égypte et les Émirats arabes unis. La Chine a importé entre 100 et 200 systèmes SA-10 déployés autour de Beijing et serait intéressée par la production de SA-10 sous licence. En outre, le missile chinois HQ-18 serait une copie du SA-12 russe, même si cela ne peut être confirmé et aurait une capacité antimissile.

La S-400 Triumf (SA-20) est le plus récent de l'arsenal russe. Les détails concernant ce système sont difficiles à obtenir, la variante antimissile du Triumf semble avoir une portée de 120 km et peut intercepter des cibles jusqu'à une altitude de 35 km. Selon les dernières informations, le premier lanceur devait être déployé sur le terrain à la fin 2000, mais il sera chargé avec de vieux missiles S-300.



Le système plus performant S-500 pourrait viser des missiles cibles jusqu'à 3 500 km. Il semblerait, toutefois, que la Fédération de Russie ne se soit pas lancée dans la phase de développement du S-500 en raison de ressources financières insuffisantes. Elle aurait proposé aux États-Unis un développement conjoint de ce système.

### *L'Asie de l'Est*

Les États-Unis estiment que la participation du Japon, de la Corée du Sud et de Taiwan sera déterminante dans le succès de la défense antimissile de théâtre (TMD). Ces trois nations ont exprimé des craintes au sujet des programmes de missiles de la Corée du Nord ou de la Chine et toutes sont intéressées, à des degrés divers, par une TMD américaine. La Corée du Sud envisage également l'achat de S-300 russes pour contrer la menace nord-coréenne.

Taiwan prend très au sérieux la menace des missiles chinois et, en conséquence, envisagerait de prendre part à une défense antimissile. Taiwan a déployé pour l'heure 200 missiles PAC-2 pour contrer une offensive chinoise et envisage d'acheter des PAC-3. En outre, le système Sky Bow II d'origine locale constituerait une capacité antimissile. Taiwan souhaiterait acheter aux États-Unis des destroyers de la classe Aegis, qui seraient très certainement équipés d'intercepteurs de missiles de théâtre, même si pour l'instant le Gouvernement américain a refusé d'autoriser de telles ventes. Au début de l'année 2000, l'Administration Clinton a donné son feu vert pour l'installation d'un important radar d'alerte avancée à éléments en phase à Taiwan (probablement le radar PAVE PAWS qui était installé auparavant à Warner Robins Air Force Base en Géorgie), même si les détails doivent encore être négociés. Le Congrès américain a également introduit une législation proposant une coopération renforcée entre les États-Unis et Taiwan pour une défense antimissile de théâtre, qui a été bien accueillie par le Gouvernement de Taiwan. Ces différentes initiatives, et plus particulièrement la coopération accrue entre Taiwan et les États-Unis, ont suscité de sérieuses craintes en Chine continentale.

La faisabilité technique est un sujet d'inquiétude qui a modéré l'intérêt suscité par la défense antimissile de théâtre. Les sceptiques ont souligné la mauvaise performance des PAC-2 pendant la guerre du Golfe face à des missiles Scud relativement simples, les dégâts causés par les Patriots lancés contre des missiles Scud pendant ce même conflit et les nombreux échecs du programme d'essais en vol du système THAAD. Le Japon a plus particulièrement exprimé des craintes s'agissant du coût non seulement financier mais aussi politique de ce système. En outre, le Japon conserve un mauvais souvenir du dernier accord conclu entre les deux nations pour un développement militaire commun – le projet d'avion de combat FSX (le Congrès, indigné par ce qui lui semblait constituer un flux défavorable de technologie vers le Japon, imposa la renégociation de l'accord quelques mois après son entrée en vigueur). Le test de missile réalisé par la Corée du Nord en août 1998 allait inciter le Japon à prendre des mesures : début 1999, il signait avec les États-Unis un accord pour engager officiellement un programme commun de défense antimissile de théâtre basé sur le schéma de la Navy Theater-Wide Defense.

### *Israël*

En 1986, Israël s'est engagé, aux côtés des États-Unis, dans le développement d'un système de défense antimissile pour se doter de l'intercepteur dont il avait besoin pour protéger ses bases

militaires et ses centres de population contre des attaques de missiles balistiques à courte et moyenne portée. En plus de vouloir assurer la sécurité d'un allié régional, les États-Unis entendaient mettre au point un nouveau missile antimissile balistique tactique pouvant être intégré dans leurs propres systèmes TMD.

Le résultat de ces travaux est Arrow 2, un système TMD qui peut détecter et suivre jusqu'à quatorze missiles sur 500 km et peut les intercepter dans un rayon de 50 à 90 km (il pourrait même agir entre 16 et 48 km). L'intercepteur utilise une tête hautement explosive à détonateur de proximité à guidage terminal pour détruire des cibles situées à une altitude de 10 à 40 km. Israël envisageait au départ de déployer deux batteries d'Arrow 2, mais cet objectif est passé en 1998 à trois batteries. La première a été déclarée opérationnelle lors du second semestre 2000.

Les États-Unis ont financé les deux tiers du programme de développement du système Arrow estimé à 1,6 milliard de dollars et investi 45 millions supplémentaires dans la construction de la troisième batterie. Les États-Unis ont, dans ce cas, fait une exception à leur politique générale qui interdit tout transfert de technologie vers des programmes de missiles de Catégorie I selon les directives du Régime de contrôle de la technologie des missiles.

### *L'Inde*

L'Inde cherche depuis de nombreuses années à se doter d'un système qui lui permette de contrer la menace pakistanaise d'attaque par missile. Elle préférerait se doter de capacités propres pour produire un tel système, que ce soit en modifiant un de ses systèmes surface-air, en le produisant sous licence ou en achetant tout simplement un système standard. L'Inde a manifesté un intérêt tout particulier pour les systèmes israélien (Arrow 2) et russe (S-300). Des rapports non confirmés indiqueraient que l'Inde aurait conclu récemment un accord secret avec Israël pour la technologie du système Arrow 2.

### *Maîtrise des armements et relations internationales*

Le déploiement d'une NMD américaine impliquerait bien évidemment la révision ou l'abandon du Traité ABM. Au fond, une défense antimissile nationale serait incompatible avec l'interdiction, clairement exprimée dans l'article premier, de systèmes de défense antimissile pour l'ensemble du territoire d'un pays. Les autres dispositions du Traité étant des mesures complémentaires qui découlent de l'application de ce principe, la révision de ce régime altérerait inévitablement le contexte de sécurité codifié par ce traité. La construction originale du Traité était en fait une mesure de prévisibilité; elle visait à s'assurer que le déploiement d'un système de défense pour l'ensemble du territoire d'un pays prendrait plus de temps que le déploiement de forces offensives correspondantes et réduirait ainsi la motivation pour le déploiement de telles forces. Les nombreuses révisions du traité nécessaires pour permettre le déploiement d'une NMD, même modeste, jetteraient les bases pour le déploiement de défenses antimissile beaucoup plus importantes, ce qui ne ferait qu'inciter encore plus à l'accroissement des forces offensives pour se protéger de l'incertitude.

Les différents détecteurs à bord des satellites seraient contraires à l'interdiction, énoncée à l'article V, d'éléments de systèmes ABM basés dans l'espace. L'utilisation de radars d'alerte avancée serait contraire à la fois à l'article VI, qui interdit de modifier les radars qui ne sont pas des radars ABM pour les utiliser dans un système ABM et à l'article IX, qui interdit le déploiement d'éléments

de systèmes AMB dans d'autres nations. Il semblerait que le réseau global de capteurs puisse assister bien plus que la centaine d'intercepteurs prévue pour la première phase du programme NMD.

En outre, la localisation du XBR à Shemya ne serait pas conforme à l'article III, qui précise que tous les radars doivent se trouver avec les intercepteurs. De plus, le déploiement d'intercepteurs en Alaska impliquerait une révision des dispositions actuelles du Traité qui prévoient que les intercepteurs ne peuvent se trouver à plus de 150 km de la capitale nationale ou dans une zone contenant des dispositifs de lancement de missiles balistiques intercontinentaux. Quant aux projets concernant le déploiement de 250 intercepteurs sur deux sites, ils nécessiteraient une révision des amendements de 1974 qui autorisèrent le déploiement de 100 intercepteurs sur un seul site (un changement peut-être modeste par rapport à l'accord initial qui fixait une limite de 200 intercepteurs pour deux sites).

La Fédération de Russie, autre partie au Traité ABM avec les États-Unis, s'oppose toujours à de telles modifications. Selon une déclaration du Ministère russe des affaires étrangères du 20 octobre 1999, la Fédération de Russie n'a entrepris de négocier de quelconques modifications du Traité ABM et encore moins de réviser sa disposition clef qui interdit le déploiement de systèmes nationaux de défense antimissile balistique ou la création de bases pour de telles défenses. Le 14 avril 2000, le président Vladimir Poutine a déclaré au Parlement russe que la Fédération de Russie se retirerait des accords de maîtrise des armements en vigueur si les États-Unis imposaient des modifications du Traité ABM. Il a déclaré « Je tiens à souligner que, dans ce cas, nous nous retirerons non seulement de START II, mais de tous les traités sur la limitation et la maîtrise des armements stratégiques et conventionnels ».

*Le président Vladimir Poutine a déclaré au Parlement russe que la Fédération de Russie se retirerait des accords de maîtrise des armements en vigueur si les États-Unis imposaient des modifications du Traité ABM.*

La Fédération de Russie n'est pas la seule à s'opposer à de tels changements. La Chine estime qu'une NMD américaine menacerait directement ses propres forces nucléaires. Il faut dire qu'elle disposerait d'une vingtaine de missiles balistiques intercontinentaux qui pourraient atteindre les États-Unis. Le système américain de NMD devrait pouvoir précisément contrer une force de cette taille à moyen terme, d'ici 2010. Il serait négligent de la part des responsables militaires chinois de ne pas tirer les conclusions qui s'imposent alors qu'ils se souviennent des menaces nucléaires américaines avant que la Chine ne se dote de la bombe. Au début des années 80, la Chine s'est lancée dans un programme visant à remplacer ses gros missiles à combustible liquide avec des missiles plus petits à propergol solide. Ce programme finit par porter ses fruits. Le 2 août 1999, la Chine a testé le DF-31, un missile à propergol solide à deux étages capable d'atteindre la côte Ouest des États-Unis. Ce missile servira de base à une version à trois étages et à plus longue portée : le DF-41. Ces deux missiles et le JL-2, une variante basée en mer du DF-31, entreront probablement en service vers 2010. Si le niveau des forces chinoises à terme demeure incertain, il devrait très probablement tenter de contrebalancer les niveaux envisagés par la NMD américaine. Selon les services de renseignement américains, la Chine envisagerait de déployer jusqu'à 200 têtes sur ces missiles, soit dix fois plus que ses capacités actuelles.

Le 18 juillet 2000, les dirigeants russe et chinois firent une déclaration conjointe dans laquelle ils qualifièrent le Traité ABM « de pierre angulaire de la stabilité stratégique globale et de la sécurité internationale ». La campagne des États-Unis pour une NMD a, selon cette déclaration, « suscité une grave inquiétude » de la part de la Chine et de la Fédération de Russie, qui soutiennent que ce programme vise « une supériorité unilatérale en termes militaires et de sécurité » et estiment qu'en amendant le texte du Traité ABM on décrédibiliserait cet instrument.

Ces protestations ont eu pour conséquence de bloquer les négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Même si la Chine n'est pas partie au Traité ABM et autres

accords sur les armes stratégiques, elle profite depuis longtemps de l'existence de ce traité. Le calcul de la Chine est évident : il serait peu judicieux d'accepter les limites de ses stocks militaires imposées par un traité interdisant la production de matières fissiles, alors qu'elle pourrait être amenée à les augmenter considérablement pour compenser le déploiement d'une NMD américaine.

En raison de la proximité géographique, de nombreux systèmes de défense antimissile de théâtre sont, par de nombreux aspects, des systèmes « stratégiques » pour des puissances régionales comme la Chine, l'Inde et même Israël. En effet, ces systèmes ont le même potentiel que la NMD dans le contexte américano-russe – il s'agit de forces potentiellement déstabilisatrices dans une course régionale aux armements. Ainsi la logique des auteurs du Traité ABM pourrait être tout aussi valable aujourd'hui entre l'Inde et le Pakistan. La décision par l'un ou l'autre de neutraliser les missiles offensifs de son adversaire en déployant une défense antimissile pourrait engendrer de part et d'autre un accroissement des missiles.

Le développement des défenses antimissile pourrait également avoir une incidence indirecte sur la stabilité au niveau régional. Ni le Pakistan ni l'Inde ne se sont montrés particulièrement intéressés par l'acquisition d'un système de défense antimissile, mais les aspirations nucléaires de l'Inde s'expliquent, en partie, par le statut nucléaire de la Chine, et le programme nucléaire pakistanais reflète à son tour celui de l'Inde. Si la Chine décidait de renforcer considérablement ses forces nucléaires pour compenser le déploiement potentiel d'une NMD américaine, l'Inde tiendrait certainement compte du niveau des forces chinoises dans sa propre planification, tout comme le Pakistan. Le pire des scénarios verrait l'effet de domino s'étendre au-delà de la Chine, de l'Inde et du Pakistan, incitant d'autres pays à vouloir devenir membre du club nucléaire.

Les programmes américains de défense antimissile devraient probablement progresser à un rythme relativement lent et ce pourrait être en l'occurrence une chance. L'Initiative de défense stratégique proposée par Ronald Reagan était, au départ, un programme qui devait s'étaler sur cinq ans; près de deux décennies plus tard, l'on constate que la première capacité ne sera pas opérationnelle avant au moins cinq ans. L'impact du déploiement d'une NMD et de TMD dépend, non seulement de l'évolution du contexte de sécurité, mais aussi de son rythme d'évolution. Si de nombreux acteurs peuvent s'inquiéter de la perspective de changement radical, ils peuvent au moins se rassurer à l'idée que l'avenir pourrait être sérieusement retardé.

## La défense antimissile nationale et la maîtrise des armements après la décision de Clinton

Daryl G. KIMBALL et Stephen W. YOUNG

Le 1<sup>er</sup> septembre 2000, le président des États-Unis d'Amérique, Bill Clinton, a annoncé qu'il n'allait pas procéder au déploiement d'une défense antimissile nationale (NMD), arguant que la technologie n'était pas encore éprouvée et qu'il fallait plus de temps pour calmer les craintes de leurs alliés et répondre à l'opposition de la Fédération de Russie et de la Chine. Il a indiqué qu'il laissait à son successeur le soin de décider du déploiement d'une telle défense.

Le président Clinton a pris une sage décision, mais l'intérêt porté ces dernières années aux propositions américaines de NMD n'est pas près de retomber. Le programme serré défini pour la mise au point et les essais du système américain de NMD au sol prévoit une première capacité opérationnelle pour 2006-2007. Le prochain essai en vol du système est fixé à janvier ou février 2001. S'il entend suivre ce programme, le prochain président américain devra décider, dès novembre 2001, de la construction en Alaska d'un vaste réseau de radars pour la défense antimissile nationale.

Parmi l'élite des politiques américains, l'inquiétude est grande, et souvent exagérée<sup>1</sup>, concernant la prolifération des missiles s'agissant de la Fédération de Russie, de la Chine, de l'Iraq, de l'Iran, de la Corée du Nord, de l'Inde et du Pakistan. Certains politiques américains soutiennent, par ailleurs, que la dissuasion n'a aucun effet sur les « États inquiétants » détenteurs d'armes de destruction massive et disposant des missiles nécessaires pour les emporter.

La disparité des capacités économiques et militaires des États-Unis et de la Fédération de Russie ne peut qu'exacerber une tendance unilatéraliste au Congrès et le mépris des traités de maîtrise des armements – en particulier le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissile (Traité ABM), de 1972 – destinés à maîtriser la course aux armements entre les superpuissances, qui semble pour l'heure terminée. En cette période d'après-guerre froide, les relations entre les États-Unis et la Fédération de Russie ne sont pas encore vraiment stables et le système des traités internationaux visant à réduire la menace de prolifération verticale et horizontale connaît de sérieuses difficultés.

---

Daryl G. Kimball est directeur exécutif de la Coalition to Reduce Nuclear Dangers, un groupement de dix-sept organisations non gouvernementales de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, basé à Washington DC. Depuis 1996, la Coalition est, aux États-Unis, à l'origine de nombreuses initiatives visant à soutenir le Traité d'interdiction complète des essais et à éviter une décision hâtive concernant le déploiement d'une défense antimissile nationale.

Stephen W. Young est directeur adjoint de la Coalition to Reduce Nuclear Dangers. Il est l'auteur d'un rapport intitulé *Pushing the Limits: the Decision on National Missile Defense*, publié en avril 2000. Avant de rejoindre les membres de la Coalition, il était Senior Analyst auprès du British American Security Information Council.

Les vues exprimées dans le présent article sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de tous les membres de la Coalition to Reduce Nuclear Dangers.

Si elle est loin de mettre un terme aux débats concernant la NMD, la décision du président Clinton est l'occasion pour les États-Unis et la communauté internationale non seulement d'examiner à nouveau la question et de s'interroger plus particulièrement sur sa faisabilité technique, sa fiabilité, son rapport coût-efficacité et sur son incidence en termes de dissuasion, mais aussi de voir comment les instruments existants, comme la maîtrise des armements, la diplomatie et les programmes d'aide et d'échanges peuvent être améliorés pour gérer les menaces actuelles et naissantes dans cette ère d'après-guerre froide. Cette décision est aussi une opportunité pour de nouvelles initiatives susceptibles d'empêcher l'apparition de nouvelles menaces.

### *Que va faire Washington ?*

Il ne se dégage pour l'heure aucun consensus politique à Washington sur le fait de procéder, et si oui de quelle manière, au déploiement d'une NMD ni sur la façon de réduire davantage les arsenaux d'armes nucléaires stratégiques. Il semble d'ailleurs peu probable qu'une ligne de conduite soit définie avant longtemps. En mars 1999, le Sénat américain a voté, à 97 voix contre 3, en faveur d'une mesure réclamant une politique américaine de déploiement d'une NMD « dès que possible sur le plan technique » et de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques. Certains membres du Congrès ont exprimé des doutes concernant les essais de NMD et les conséquences du déploiement d'une telle défense sur les priorités définies en matière de maîtrise des armements nucléaires. Suite au rejet par le Sénat du Traité d'interdiction complète des essais et face au scepticisme profond que suscite parmi les alliés des États-Unis le projet américain de NMD, la plupart des démocrates et de nombreux républicains prônent une attitude plus mesurée face à cette question. Avec la décision du président Clinton, le déploiement d'une NMD – considéré comme « acquis » à une époque – est à nouveau remis en question.

L'issue des élections de novembre 2000 pour la présidence américaine et le Congrès sera déterminante pour l'avenir de la NMD. Si les deux principaux candidats et leurs partis politiques respectifs sont favorables à ce que des recherches soient effectuées pour le développement d'une certaine forme de défense antimissile nationale, ils ont des vues très différentes sur la question. Les positions des candidats à l'élection présidentielle reflètent celles des principales écoles de pensée de l'élite des politiques américains. Ces deux approches posent toutefois de sérieuses menaces en matière de sécurité internationale.

Le candidat démocrate, le vice-président Al Gore, soutient le projet de l'Administration Clinton, qui consisterait à effectuer des recherches et à procéder à des essais d'une NMD limitée avec des missiles d'interception basés au sol dans deux sites en utilisant un nouveau réseau de radars et de satellites plus perfectionnés. Tout comme Clinton, Gore a dit qu'il soutiendrait le déploiement d'une telle défense antimissile dans le cadre d'un Traité ABM révisé avec la Fédération de Russie. Gore, dont la position traduit bien les vues de certains démocrates du Congrès et certains républicains modérés, s'oppose au déploiement d'un système plus robuste de défense antimissile « [...] qui perturberait inutilement la stabilité stratégique et risquerait d'ouvrir la voie à une nouvelle course aux armements<sup>2</sup> [...] ». Il estime, à l'instar de l'Administration Clinton, que le meilleur moyen de préserver le Traité ABM et la « stabilité stratégique » qu'il a permis de maintenir est de s'entendre sur START III et sur les modifications à apporter au Traité ABM de telle sorte qu'il autorise les États-Unis à se doter d'une NMD limitée pour faire face à la menace potentielle de quelques dizaines de missiles à longue portée.

Même si la Fédération de Russie devait changer d'avis et accepter cette formule, il est peu probable que Gore, s'il était élu, parvienne à obtenir l'approbation nécessaire de la majorité des

deux tiers au Sénat. S'il est vrai que l'idée d'une réduction vérifiable des armements stratégiques aux niveaux définis par START III bénéficie d'un certain soutien politique, vingt-cinq sénateurs républicains se sont déjà opposés à un accord avec la Fédération de Russie qui modifierait le Traité ABM, mais n'autoriserait qu'une NMD limitée<sup>3</sup>. L'administration Gore serait en proie à de graves difficultés si elle devait non seulement obtenir l'accord de la Fédération de Russie, mais également parvenir en 2001 à un consensus, au sein du Sénat, sur une défense antimissile nationale et sur des réductions des armes nucléaires stratégiques.

Le candidat républicain, George W. Bush, comme de nombreux républicains membres du Congrès, juge que l'approche de Clinton et Gore comporte une « faille » puisqu'elle repose, au départ, sur un seul site et exclut la possibilité d'une défense antimissile basée en mer ou dans l'espace. Bush s'est engagé à déployer une défense antimissile beaucoup plus importante pour « protéger l'ensemble des 50 États américains ainsi que nos amis et alliés et nos forces déployées à l'étranger [...] le plus tôt possible<sup>4</sup> ». À l'instar de nombreux républicains membres du Congrès, Bush et ses conseillers estiment que le Traité ABM est dépassé et qu'il a une incidence négligeable pour ce qui est d'enrayer le développement des forces stratégiques offensives en raison du déclin économique de la Fédération de Russie, de sa capacité limitée à entretenir ses forces nucléaires actuelles et, à plus forte raison, de son incapacité à les accroître.

Bush a déclaré que, s'il était élu, il proposerait de modifier le Traité ABM de telle sorte qu'il autorise le déploiement d'une NMD américaine. Si la Fédération de Russie devait refuser ces propositions, les États-Unis se retireraient du Traité ABM. Pour démontrer à la Fédération de Russie qu'en mettant au point des systèmes de défense antimissile, l'Amérique cherche à assurer sa sécurité et non pas à prendre le dessus, Bush propose des réductions unilatérales des armes nucléaires stratégiques et une levée de l'état d'alerte des têtes nucléaires au moins aux niveaux définis dans START II<sup>5</sup>. La proposition de Bush visant à réduire les forces stratégiques offensives en dehors de traités existants serait appuyée par certains membres du Congrès, en particulier par ceux qui méprisent la maîtrise des armements et estiment que les États-Unis devraient abandonner le concept de dissuasion nucléaire basé sur le principe de destruction mutuelle assurée et le Traité ABM au profit d'une stratégie unilatéraliste de sécurité nationale fondée sur un système robuste de défense antimissile.

Bush n'a toutefois pas présenté de plan détaillé ni d'estimation de coût pour son projet, plus ambitieux et plus coûteux, de défense antimissile basée en mer, au sol et dans l'espace pour les États-Unis et leurs alliés. S'il est élu, son administration devra certainement consacrer une bonne partie de sa première année à définir les détails de cette proposition. Celle-ci sera alors fortement contestée par tous ceux qui se sont montrés sceptiques sur la question, mais aussi par ceux qui soutiennent l'une ou l'autre des différentes technologies ou architectures de défense antimissile. Le processus visant à mobiliser et organiser le soutien en faveur d'une « nouvelle » proposition de NMD pourrait être aussi long et aussi difficile que celui de l'Administration Reagan pour la proposition concernant le missile « mobile » MX au début des années 80. Après avoir vertement critiqué le Président Carter, lors de la campagne électorale de 1980, pour le mode de déploiement des missiles MX qu'il proposait, les conseillers du président Reagan ont déployé, pendant deux ans, des efforts considérables pour mettre au point un autre plan. Le MX fut finalement déployé dans des silos fixes.

### *Les questions qu'il convient d'aborder*

Quels que soient l'issue des élections et le type de NMD qui sera proposé, le prochain président des États-Unis devra se montrer intransigeant et réaliste lorsqu'il évaluera la politique américaine de

défense antimissile nationale. Avant que les États-Unis ou leurs alliés ne s'engagent à déployer un tel système, tenants, détracteurs et sceptiques devront examiner avec la plus grande attention les questions suivantes.

#### LA DÉFENSE ANTIMISSILE NATIONALE PEUT-ELLE ÊTRE AUSSI EFFICACE QUE D'AUCUNS LE PRÉTENDENT ?

Les États-Unis ont montré qu'il était possible sur le plan technique de « toucher une balle avec une autre balle », mais ils n'ont pas répondu à la question de savoir s'il est possible d'y parvenir dans une situation réelle. Le programme de défense antimissile basée au sol, actuellement mis au point et testé, est encore loin d'être éprouvé. L'échec des essais réalisés en janvier et juillet 2000 sont les signes les plus flagrants des difficultés techniques que rencontre ce projet.

Le programme actuel d'essais en vol ne prévoit pas encore d'essai tenant compte des contre-mesures possibles. Comme l'ont souligné, au début de l'année 2000, les scientifiques du Massachusetts Institute of Technology et de l'Union of Concerned Scientists, le système de NMD qui est développé n'est pas conçu pour discerner les contre-mesures dont pourrait disposer tout État qui se dote de missiles à longue portée<sup>6</sup>. Des auditeurs indépendants nommés par le Pentagone ont estimé que la capacité du système de distinguer une cible d'un leurre devait être encore améliorée<sup>7</sup>. Cette année, le Congrès pourrait imposer les exigences très strictes en termes d'essais qui avaient été rejetées par une très courte majorité au Sénat en juillet 2000 (par 52 voix contre 48).

Les dirigeants politiques et militaires doivent également déterminer quelle serait la fiabilité du système de NMD pour déterminer le risque qu'il y aurait de voir une ogive passer au travers et frapper une ville. La marge d'erreur doit être très mince. Pour satisfaire ses objectifs, le Pentagone exige pour chaque véhicule tueur une probabilité de 90% de chance d'interception réussie et pour l'ensemble du système près de 100% de succès. Il est peu probable que ces taux extrêmement élevés puissent être atteints même après les dix-neuf essais d'interception programmés par le Pentagone d'ici 2005 (voire peut-être même plus tard). Tous ces essais, à l'exception des trois derniers, sont des essais de mise au point. Seuls les trois derniers sont des tests opérationnels, qui utiliseront des composants identiques à ceux qui seront produits en série et impliqueront les véritables utilisateurs militaires afin d'évaluer le fonctionnement du système en situation réelle.

En outre, les auditeurs du Pentagone soulignent que le programme de développement du lanceur qui emportera le « véhicule tueur » dans l'espace a pris neuf mois de retard et pourrait ne pas être prêt pour le premier test prévu en 2001. Dans l'ensemble, le programme des essais de la NMD est « très risqué » et, à en croire les derniers essais, il faut s'attendre à de nouveaux problèmes et à d'autres retards.

Les problèmes techniques, les échecs et les retards qui affligent le programme actuel de NMD basée au sol ont conduit certains à rappeler que d'autres architectures et technologies prometteuses

*et moins coûteuses pourraient être déployées plus rapidement.*

et moins coûteuses pourraient être déployées plus rapidement. M. Bush et d'autres<sup>8</sup> mettent en avant les technologies pour une NMD basée en mer comme étape intermédiaire vers un système complet de NMD basée au sol, en mer et dans l'espace. D'aucuns prônent le perfectionnement des missiles d'interception de théâtre des destroyers Aegis de la marine américaine et pensent que le déploiement pourrait intervenir dès 2003 et être achevé en 2009. D'autres, comme le physicien Richard Garwin<sup>9</sup>, recommandent le déploiement au sol ou en mer de missiles d'interception en phase de propulsion plus importants, que ce soit près de la Corée du Nord, en Russie ou en mer



sur des cargos transformés. À l'instar d'un système basé au sol, un système de défense antimissile déployé en mer utiliserait des systèmes spatiaux de poursuite et prévoirait, selon certains scénarios, des missiles d'interception dans l'espace.

Reste que deux nouvelles critiques indépendantes portant sur les systèmes basés en mer ou en phase de propulsion ont conclu qu'ils ne constituent pas une solution facile et rapide face à la difficulté technique du fonctionnement en situation réelle des systèmes de NMD<sup>10</sup>. Les estimations établies par le Pentagone laissent penser que le déploiement en mer des systèmes de défense antimissile pourrait démarrer au plus tôt en 2011 et ne pourrait être achevé avant 2020. De plus, l'utilisation de navires Aegis pour la NMD est très problématique car les missiles intercepteurs de théâtre qui sont à bord sont plus petits que ceux nécessaires pour une défense antimissile en phase de propulsion et il serait impossible d'inclure de tels missiles sur ces plateformes.

À l'instar du programme américain actuel de NMD basée au sol, celui d'une défense en mer obligerait les États-Unis et la Fédération de Russie à modifier le Traité ABM. En outre, la difficulté à s'entendre sur le développement et le déploiement de missiles d'interception en phase de propulsion rendrait encore plus incertains le coût et la mise en œuvre technique et politique de cette option. Il faudrait même estimer qu'un système global de NMD à « mi-course » aurait une capacité limitée et qu'il pourrait être mis à mal par des contre-mesures. Il faudrait également consacrer de nouvelles ressources militaires à la protection des plateformes déployées en mer, qui constitueraient de nouvelles cibles potentielles. Si les États-Unis décidaient d'opter pour un système de NMD limitée en mer, il leur en coûterait au moins 30 à 43 milliards de dollars et plusieurs décennies. La défense antimissile nationale n'est pas encore prête et il n'existe pas de solution rapide.

#### CES SYSTÈMES DE DÉFENSE CONSTITUERAIENT-ILS UNE PARADE JUDICIEUSE FACE AUX MENACES QUE FONT OU FERAIENT PESER CERTAINS MISSILES ?

Même si un système de NMD peut être conçu pour faire la distinction entre des ogives et des leurres, et pour être fiable et opérationnel, et même s'il n'incite pas un État à se doter de nouveaux missiles offensifs pour contrer ces défenses antimissile, il ne constitue pas une protection contre d'autres moyens moins sophistiqués de livrer des armes de destruction massive. Si un pays devait décider d'attaquer les États-Unis avec une arme biologique, chimique ou nucléaire, il opterait probablement pour une méthode de lancement plus fiable, moins coûteuse, plus discrète, plus précise et susceptible d'être plus efficace que des missiles balistiques à longue portée. En raison de l'impossibilité d'effectuer des explosions nucléaires expérimentales, les conceptions initiales d'armes nucléaires seront probablement trop importantes et trop lourdes pour un missile balistique de taille modeste. La livraison par navire, par camion ou même par avion sera alors plus viable. Avec le développement et le déploiement d'une NMD, il est plus probable que de tels moyens soient recherchés pour livrer les armes en question.

Robert Walpole, un analyste de la CIA a déclaré au Sénat, en février 2000 que « [...] nous prévoyons qu'au cours des prochaines années, le territoire américain est probablement plus susceptible d'être attaqué avec des armes de destruction massive emportées par des vecteurs autres que des missiles (probablement par des entités non étatiques). Cela s'explique essentiellement par le fait que ces vecteurs sont moins coûteux, plus fiables et plus précis que les missiles. Ils peuvent, en outre, être utilisés sans être attribués. Leur intérêt par rapport aux missiles rend d'autant moins probable le risque d'une attaque sur les États-Unis par un missile balistique à longue portée ».

Ces failles soulèvent de sérieuses questions s'agissant du rapport coût-efficacité de la NMD par rapport aux autres options pouvant être envisagées pour faire face à de nouvelles menaces potentielles.

Le Bureau du budget du Congrès, qui est indépendant, estime à 59,4 milliards de dollars le coût total de l'élaboration et du déploiement entre 1996 et 2015 des trois étapes d'une NMD américaine « limitée », soit près de 3 milliards de dollars par année. S'il est difficile d'évaluer le coût d'une défense par couches basée au sol, en mer et dans l'espace, le Comité du budget du Sénat a estimé, en 1996, qu'il dépasserait les 100 milliards de dollars. Si l'épée se révèle de toute façon plus puissante que le bouclier, pourquoi acquérir un bouclier si coûteux ?

D'un autre côté, si les États-Unis et d'autres nations occidentales acceptaient la proposition récente de la Corée du Nord de mettre un terme au développement, à la production et aux essais de missiles balistiques à longue portée en échange d'une assistance internationale pour le lancement de satellites, le coût d'une défense pour faire face à une menace potentielle de missiles balistiques intercontinentaux nord-coréens serait nettement moindre. Si la diplomatie et l'assistance étrangère en matière de lancement spatial permettent d'éliminer l'épée pourquoi construire un bouclier aussi coûteux ?

#### QUELLE EST L'INCIDENCE DE LA DÉFENSE ANTIMISSILE NATIONALE SUR LA DISSUASION NUCLÉAIRE STRATÉGIQUE ?

Pendant des décennies, la principale ligne de défense contre la menace d'une attaque par un missile nucléaire a été la combinaison d'une diplomatie cohérente et active, de régimes efficaces de maîtrise des armements, de programmes essentiels d'assistance étrangère et, enfin, de la dissuasion par le biais d'une menace de riposte massive. Le principe de « destruction mutuelle assurée » a été officialisé en 1972 avec l'accord SALT I et le Traité ABM. Si le risque d'un conflit militaire direct entre les États-Unis et la Fédération de Russie est quasiment nul, les plans de guerre et les armes qui sous-tendent la dissuasion nucléaire américaine et russe – et, partant, les risques d'anéantissement nucléaire global – n'ont pas beaucoup évolué depuis la fin de la guerre froide. Aujourd'hui, les États-Unis et la Fédération de Russie conservent près de 4 000 armes nucléaires stratégiques en état d'alerte permanent et plusieurs milliers en réserve stratégique.

*L'intérêt renouvelé des États-Unis pour la NMD s'explique, en partie, par la conviction que la dissuasion, associée aux initiatives diplomatiques actuelles et à celles de maîtrise des armements, serait insuffisante pour que l'Occident puisse faire face aux nouvelles menaces d'emploi d'armes de destruction massive.*

L'intérêt renouvelé des États-Unis pour la NMD s'explique, en partie, par la conviction que la dissuasion, associée aux initiatives diplomatiques actuelles et à celles de maîtrise des armements, serait insuffisante pour que l'Occident puisse faire face aux nouvelles menaces d'emploi d'armes de destruction massive de la part d'États dirigés par

des hommes « imprévisibles » comme le sont l'Iraq et la Corée du Nord. Selon Walter B. Slocombe, sous-secrétaire américain à la défense, les systèmes de NMD « aideraient les États-Unis à conserver [leur] liberté d'action dans une crise régionale parce qu'ils excluraient la possibilité, pour les agresseurs régionaux, d'attaquer avec quelques missiles à longue portée la patrie américaine pour [la] sanctionner d'avoir assumé [ses] engagements<sup>11</sup> ».

Les avocats de la défense antimissile nationale n'ont toutefois pas su présenter les arguments convaincants pour expliquer pourquoi la dissuasion n'est pas efficace contre un État tel que la Corée du Nord. Cette dictature dispose d'une armée importante. Son programme de mise au point de missiles est particulièrement préoccupant et ses exportations de missiles sont une cause majeure de prolifération. Il est pour le moins difficile de travailler avec ses dirigeants, qui restent reclus. La Corée du Nord a entrepris des actes terroristes et commet souvent des provocations militaires mineures à l'encontre de la Corée du Sud. Les dirigeants nord-coréens n'en sont pas pour autant imprévisibles

ou irrationnels. Ils ont montré, au contraire, qu'ils entendaient rester au pouvoir et s'abstiennent de prendre des mesures susceptibles d'affaiblir la mainmise qu'ils détiennent sur le pays ou de provoquer de franches hostilités avec les États-Unis. De la même manière, lors de la guerre du Golfe, l'Iraq disposait de bombes déclenchées par gravité et d'ogives chargées d'agents chimiques et biologiques. Les remarques faites par la suite par les dirigeants irakiens ont clairement laissé entendre qu'ils n'avaient pas utilisé ces armes par craintes des représailles de la part des États-Unis et d'Israël.

L'Administration Clinton-Gore entendait améliorer, grâce à la NMD, la sécurité des États-Unis face à la menace de quelques douzaines de missiles nord-coréens tout en préservant la pierre angulaire de la dissuasion stratégique entre les États-Unis et la Fédération de Russie, à savoir le Traité ABM. Même si les différends entre Moscou et Washington s'agissant des modifications à apporter au Traité ABM pour permettre le déploiement d'une NMD pouvaient être surmontés, la position américaine conserverait un défaut majeur. Elle perpétuerait, en effet, les dangers propres à la doctrine de dissuasion nucléaire de la guerre froide et contrecarrerait les initiatives, aujourd'hui dans l'impasse, visant à réduire puis éliminer les armes nucléaires.

Cette incidence de la NMD sur la politique de dissuasion nucléaire de la guerre froide a suscité beaucoup d'attention en mai 2000 lorsqu'une fuite a révélé au *Bulletin of the Atomic Scientists* et au *New York Times* un mémorandum confidentiel à l'usage des négociateurs américains sur la NMD. Ces documents montrent que les négociateurs américains ont tenté de dissiper les craintes des Russes concernant une éventuelle NMD américaine en excluant de nouvelles réductions des charges nucléaires stratégiques au-dessous des niveaux de 1 500-2 000 et en incitant la Fédération de Russie à maintenir ses forces nucléaires en état d'alerte permanent. La NMD pourrait, en théorie, réduire la menace potentielle d'une attaque de missile par la Corée du Nord, mais elle risquerait de perpétuer et peut-être même d'aggraver la menace actuelle des missiles stratégiques russes et américains qui pèse sur la sécurité mondiale<sup>12</sup>.

*La NMD pourrait, en théorie, réduire la menace potentielle d'une attaque de missile par la Corée du Nord, mais elle risquerait de perpétuer et peut-être même d'aggraver la menace actuelle des missiles stratégiques russes et américains qui pèse sur la sécurité mondiale.*

Les partisans les plus acharnés de la NMD, préoccupés par les nouvelles menaces de missiles à longue portée qui pourraient peser sur l'Occident, estiment que les traités de maîtrise des armements qui ont préservé l'équilibre de la terreur entre les superpuissances – de START au Traité ABM – ne sont plus aussi pertinents en raison de l'évolution des relations américano-russes et de l'incapacité de la Fédération de Russie à entretenir une force nucléaire stratégique importante. Ils estiment que les États-Unis doivent chercher à se doter du meilleur système possible de défense antimissile, fût-ce au prix du Traité ABM. George W. Bush et d'autres de la même école de pensée soutiennent que les États-Unis devraient démontrer leurs intentions bienveillantes à l'encontre de la Fédération de Russie en s'alignant sur les réductions nucléaires stratégiques auxquelles la Russie a dû procéder de fait et en réduisant le nombre d'armes américaines en état d'alerte. Ils estiment que dans une telle situation, le déploiement d'une NMD américaine, même robuste, ne devrait pas inciter la Fédération de Russie à accroître son arsenal nucléaire.

Pourtant, dans la réalité, cette position va à l'encontre du but recherché. Les responsables militaires et les dirigeants d'États ayant connu des relations antagonistes réagissent en fonction des capacités auxquelles ils sont confrontés et non pas uniquement des intentions. Faute d'une application rapide de START II et START III, il importerait de réduire unilatéralement et réciproquement le nombre des forces nucléaires, mais si les États-Unis s'engagent, comme le propose le Gouverneur Bush, dans un système de défense antimissile considérable, la Fédération de Russie sentira le besoin de maintenir un très grand nombre d'armes nucléaires stratégiques en état d'alerte et augmentera le nombre d'ogives sur ses missiles balistiques pour préserver sa capacité de lancer une contre-

attaque massive. En outre, la Chine pourrait multiplier par dix le nombre de ses forces nucléaires stratégiques déployées<sup>13</sup>. Une position russe renforcée et l'accroissement de l'arsenal chinois conduiraient les responsables militaires américains et les chefs de file au Congrès à s'opposer à des réductions unilatérales des forces nucléaires stratégiques.

Vu les incertitudes et la tension qui règnent entre Washington, Moscou et Beijing, les traités de maîtrise de missiles défensifs et offensifs continuent d'offrir un degré appréciable de transparence, de confiance et de stabilité et devraient être la méthode à privilégier pour atteindre la réduction puis l'élimination du risque nucléaire. Si les difficultés techniques de la défense antimissile et les écueils politiques entre Washington et Moscou pouvaient être surmontés, une NMD très limitée pourrait être déployée sans pour autant déstabiliser sérieusement les relations de dissuasion nucléaire entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Elle pourrait toutefois entraîner une escalade offensive dangereuse dans d'autres régions, notamment en Asie du Sud et en Asie orientale, et instaurer un seuil au-dessous duquel les arsenaux nucléaires russes et américains ne pourraient pas descendre. Les estimations des services de renseignement américains laissent même penser que, en l'absence des limitations du Traité ABM et d'un régime global pour éliminer les missiles balistiques chargés d'armes de destruction massive, les projets sans fin de NMD alimenteront un cycle global dangereux d'actions symétriques et asymétriques.

Le choix n'est pourtant pas simplement dissuasion ou défense antimissile. Une autre option mérite d'être sérieusement envisagée : celle consistant à éviter toute déstabilisation du cadre actuel de dissuasion et de maîtrise des armements. Les Américains devraient pour cela faire preuve de modération sur le sujet d'une défense antimissile nationale et de respect à l'égard des dispositions du Traité ABM et s'engager, tout comme la Fédération de Russie, dans des réductions plus audacieuses de leurs armements et abandonner progressivement les principes de dissuasion nucléaire de la guerre froide. Si elle entend obtenir rapidement des progrès sur le plan des dangers liés aux missiles stratégiques, la prochaine administration américaine devra s'arranger pour que la question de la modification du Traité ABM, qui permettrait le déploiement d'un système limité de NMD américaine, ne soit pas liée à des négociations de grande envergure et à un accord sur START III. Dans le même temps, les deux pays devraient procéder à la levée de l'état d'alerte et à la désactivation des armes devant être éliminées aux termes des accords START II et START III.

#### DIPLOMATIE ET MAÎTRISE DES ARMEMENTS

Les imperfections techniques et les inconvénients politiques d'une NMD obligent la communauté internationale à user de façon efficace de la diplomatie, des échanges et de l'assistance, et des nouveaux mécanismes pour contrôler et réduire les menaces que font peser les missiles balistiques sur le monde. La Corée du Nord étant, de loin, l'État doté du programme de missiles le plus avancé parmi les nouveaux États qui cherchent à acquérir des technologies de missiles, la priorité devrait être, à court terme, un accord-cadre exécutoire et durable visant à geler le programme nord-coréen de missiles. Différents précédents sont source d'espoir : l'accord général de 1994, qui mettait un terme au programme nord-coréen d'armement nucléaire et le gel du programme nord-coréen d'essais en vol de missiles.

Si le chantage exercé par la Corée du Nord et son opacité ont, depuis de nombreuses années, rendu très impopulaires à Washington les relations diplomatiques avec Pyongyang, les dirigeants de Moscou, Beijing, Séoul et Tokyo ont admis la possibilité d'une issue diplomatique au problème des missiles. L'histoire récente montre que si la Corée du Nord est une source d'irritation majeure en matière de prolifération de missiles balistiques, elle serait intéressée par un accord, mais n'est pas

prête à abandonner son programme sans recevoir en échange des avantages sur un plan économique ou de sécurité.

Les discussions entre le président russe, Vladimir Poutine, et le dirigeant nord-coréen, Kim Jong Il, sur le principe de l'arrêt par la Corée du Nord des essais, du développement et de la fabrication de missiles à longue portée en échange d'une aide internationale pour le lancement de satellites à partir du territoire d'autres pays constituent un bon point de départ. Avec le dégel des relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et la reprise du dialogue entre Washington et Pyongyang, l'heure est venue pour toutes les parties de travailler ensemble à la conclusion d'un tel accord. La nouvelle administration américaine devra mettre à profit la visite effectuée l'année dernière par le secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, à Pyongyang.

À plus long terme, les initiatives multilatérales pour geler et réduire les capacités missilières de tous les États pourraient être le moyen le plus efficace de régler le problème des menaces de missiles. Le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM), établi en 1987, constitue l'effort le plus important à ce niveau. Il vise à contrôler les transferts de vecteurs d'armes de destruction massive. Il s'agit de missiles, de véhicules aériens sans pilote et de technologies connexes capables d'emporter une charge utile de 500 kilogrammes à une distance d'au moins 300 kilomètres. A l'heure actuelle, 32 pays, parmi lesquels la Russie et l'Ukraine, participent au RCTM; d'autres, comme la Chine, observent ses principes (mais pas forcément ses listes de produits et technologies dont l'exportation est interdite).

Le RCTM constitue un instrument de contrôle précieux pour ce qui est de la prolifération des missiles. Son utilité est toutefois limitée. Il ne s'agit pas d'un traité mais plutôt d'un accord volontaire entre plusieurs pays. Il ne prévoit pas de mécanismes clairs de mise en œuvre et de vérification; et ne porte pas sur les arsenaux actuels de missiles balistiques, en particulier les nombreux missiles à courte portée déployés dans les États en développement ni les missiles déployés par les États dotés d'armes nucléaires. Le RCTM est jugé discriminatoire par certaines nations. Il s'est réuni en octobre 2000 et a examiné, entre autres, des propositions visant à renforcer les contrôles des exportations et la notification préalable aux tirs de missiles et aux lancements spatiaux.

Les États du RCTM et d'autres dirigeants engagés dans les initiatives internationales de non-prolifération devraient être prêts à poursuivre les discussions sur de nouvelles propositions et options pour concevoir un régime plus fort de non-prolifération des missiles. En juin 1999, le président russe, Boris Eltsine, a proposé un système de contrôle global pour la non-prolifération des missiles et de la technologie des missiles (GCS). Le Gouvernement russe a continué de développer et défendre ce concept comme une annexe au Régime de contrôle de la technologie des missiles. Le 16 mars 2000, le Ministre russe des affaires étrangères a organisé, à Moscou, une réunion portant sur cette proposition qui a rassemblé des représentants de 46 États et du Département des affaires de désarmement des Nations Unies<sup>14</sup>. Le GCS préconise un régime multilatéral de notification de tir de missile, un centre international d'échange de données sur les tirs de missiles, un régime de vérification pour surveiller les tirs de missiles et une assistance, pour l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, aux États membres du GCS qui renonceraient aux missiles. Il propose également que les États membres du GCS qui ne possèderaient pas ou « renonceraient à détenir des missiles vecteurs d'armes de destruction massive » reçoivent de la part des États détenteurs de missiles chargés d'armes de destruction massive l'engagement de ne pas les utiliser à leur encontre et, s'ils étaient menacés ou attaqués par de tels missiles, le Conseil de sécurité et les membres du GCS prendraient des mesures immédiates conformes à la Charte des Nations Unies.

Comme l'ont souligné certains observateurs, le GCS pourrait être un mécanisme utile, mais dans sa forme actuelle il n'exige pas des États détenteurs de missiles balistiques qu'ils fassent des efforts dans le sens d'une élimination de leurs stocks de missiles, ce qui réduit considérablement

l'efficacité potentielle d'un tel régime<sup>15</sup>. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales devraient plutôt chercher à étudier les propositions et les options envisageables pour progresser sur le plan de l'élimination des missiles balistiques offensifs à usage militaire, alors que les initiatives se poursuivent pour contrôler, réduire et éliminer les armes chimiques, biologiques et nucléaires. Des experts de la Federation of American Scientists avaient élaboré en 1992 une proposition intéressante<sup>16</sup>. Le régime dit du « zéro missile balistique » envisageait un processus sur quatre niveaux : une conférence internationale sur le contrôle des missiles, la création de zones exemptes de missiles balistiques, une agence internationale pour le contrôle des missiles balistiques et un accord sur l'élimination progressive des capacités de missiles balistiques.

Si le développement et la mise en place d'un régime comme celui-ci est un projet de longue haleine ambitieux, des mesures intermédiaires devraient et doivent être envisagées. Les progrès sur le plan de l'élimination des missiles de longue portée à charges nucléaires des États-Unis et de la Fédération de Russie, les accords gelant les programmes de pays précis en matière de développement, d'essai et de production de missiles, ainsi que les initiatives régionales visant à geler le développement, l'essai et le déploiement d'autres missiles ne feront qu'accroître la stabilité de la sécurité et mobiliser un consensus autour de solutions à plus long terme.

## Conclusions

L'intérêt porté aux systèmes de défense antimissile balistique est presque aussi vieux que les missiles balistiques. Tant qu'il existera une possibilité de prolifération d'armes chimiques, biologiques et nucléaires et tant que les technologies des missiles balistiques seront accessibles, certains États chercheront à se doter de missiles balistiques et envisageront de déployer des défenses antimissile stratégiques et de théâtre. Les difficultés et les risques politiques et techniques de la mise en œuvre de projets complexes de NMD laissent aux États-Unis et à la communauté internationale un temps précieux pour mettre au point des normes multilatérales pour gérer les arsenaux actuels et la menace globale de prolifération des missiles.

Les gouvernements et les organisations non gouvernementales du monde entier devraient rechercher activement de nouvelles possibilités pour réduire les nouvelles menaces et donner une impulsion plus forte aux initiatives classiques de diplomatie et de maîtrise des armements, qui restent plus pratiques, plus fiables et d'un meilleur rapport coût-efficacité que la défense antimissile nationale.

## Notes

1. Pour de plus amples informations, voir Joseph Cirincione, « Assessing the Assessment: The 1999 National Intelligence Estimate of the Ballistic Missile Threat », *The Nonproliferation Review*, printemps 2000. Disponible sur Internet : <<http://cns.mis.edu/pubs/npr/circ71.htm>>.
2. « Presidential Election Forum: The Candidates on Arms Control », *Arms Control Today*, septembre 2000.
3. Sénateur Trent Lott et al., *Letter from 25 Senators Opposing START III and ABM Treaty Modifications*, 17 avril 2000. Disponible sur Internet : <<http://www.clw.org/coalition/kylltr041700.htm>>.
4. « Presidential Election Forum: The Candidates on Arms Control », *ibid.*
5. Voir la déclaration du Gouverneur George W. Bush, *New Leadership on National Security*, Washington DC, 23 mai 2000.
6. *Countermeasures: A Technical Evaluation of the Operational Effectiveness of the Planned US National Missile Defense System*, rapport de l'Union of Concerned Scientists et du MIT, 11 avril 2000. Disponible sur Internet : <[http://www.ucsusa.org/arms/CM\\_toc.html](http://www.ucsusa.org/arms/CM_toc.html)>.

7. « National Missile Defense Independent Review Team », *Executive Summary*, 13 juin 2000. Disponible sur Internet : <<http://www.clw.org/coalition/welchsum0600.htm>>.
8. *Defending America: A Plan to Meet the Urgent Missile Threat*, rapport de la Commission sur la défense antimissile de la Heritage Foundation, mars 1999.
9. Richard L. Garwin, « Boost-Phase Intercept: A Better Alternative », *Arms Control Today*, septembre 2000.
10. Rodney W. Jones, *Taking National Missile Defense to Sea: A Critique of Sea-Based and Boost-Phase Proposals*, rapport du Council for a Livable World Education Fund, octobre 2000, disponible sur Internet : <<http://www.clw.org/ef/seanmd.html>>; Charles V. Peña, « From the Sea: National Missile Defense Is Neither Cheap Nor Easy », *Cato, Foreign Policy Briefing*, n° 60, 6 septembre 2000.
11. Walter B. Slocombe, « U.S. National Missile Defense: When and How? The Administration's Approach », *The Washington Quarterly*, été 2000.
12. Voir Bruce Blair dans *Pushing the Limits: the Decision on National Missile Defense*, 2<sup>e</sup> édition, de Stephen W. Young, avant-propos du sénateur Joseph Biden Jr., rapport de la Coalition to Reduce Nuclear Dangers et du Council for a Livable World Education Fund, juillet 2000, p. 26.
13. Steven Lee Meyers, « U.S. Missile Plan Could Reportedly Provoke China », *The New York Times*, 10 août 2000.
14. Le résumé de l'International Global Control System Experts Meeting, Moscou, 16 mars 2000. Disponible sur Internet : <[http://www.fas.org/nuke/control/mtr/new/GSC\\_content.htm](http://www.fas.org/nuke/control/mtr/new/GSC_content.htm)> (traduction non officielle).
15. Jurgen Scheffran, *Time for a Missile Freeze: Options for International Control of Ballistic Missiles*, Economists Allied for Nuclear Arms Reductions, juillet 2000.
16. J. Jerome Holton, Lora Lumpe et Jeremy J. Stone, *Proposal for a Zero Ballistic Missile Regime*, Science and International Security Anthology, AAAS, Washington, 1999, p. 379 à 396. Disponible sur Internet : <<http://www.fas.org/asmplibrary/articles/zerobal93.htm>>.





## Combattre le mal par le mal : des missiles contre les missiles

Christophe CARLE

Voilà une cinquantaine d'années que la question de l'opportunité ou non de défenses actives contre les missiles balistiques refait périodiquement surface, donnant lieu à des débats souvent houleux, particulièrement aux États-Unis. La controverse actuelle sur la BMD (*ballistic missile defence*) et en particulier sur la NMD (*national missile defence*)<sup>1</sup> va désormais bien au-delà de la querelle washingtonienne de ces dernières années. Il semble aujourd'hui inutile de se prononcer pour ou contre la NMD en elle-même. Tous les points de vue ont été exprimés, et les opposants à la NMD ont manifestement perdu la partie. Alors même que l'issue des élections présidentielles américaines reste incertaine, il est clair que tôt ou tard et sous une forme ou une autre, les États-Unis déploieront bel et bien leur NMD. Le calendrier, la manière et l'étendue de ce déploiement ne seront pas sans importance, mais l'annonce faite par le président Clinton le 1<sup>er</sup> septembre 2000 n'était rien d'autre qu'un report : un changement de tactique plutôt que de stratégie. De fait, la controverse va bien au-delà des défenses antimissiles en elles-mêmes. Elle porte, en réalité, sur l'écheveau complexe des conséquences du déploiement de la NMD. Débat salutaire, probablement, ne serait-ce que parce qu'il polarise l'attention sur certains des dilemmes essentiels de la sécurité internationale qui restent encore en suspens une dizaine d'années après l'euphorie des lendemains de guerre froide.

### *Si vous avez manqué le début...*

Les premières tentatives d'interception de missiles eurent lieu pendant la seconde guerre mondiale, lorsque des V-1 (aérobies) étaient la cible de l'artillerie antiaérienne ou de Spitfires britanniques qui les faisaient parfois basculer du bout de l'aile. Avec sa grande vitesse et sa trajectoire balistique, le V-2 posait un nouveau problème. Cet ancêtre de tous les missiles actuels a ouvert une ère de l'offensive contre laquelle on cherche encore une parade tout à fait efficace plus d'un demi-siècle plus tard. Depuis la fin des années 50, les missiles balistiques ont été les vecteurs les plus rapides et les plus fiables pour l'arme nucléaire. Moyen offensif privilégié, ce couple missile-nucléaire s'est aussi vu confier des missions défensives. Les premiers moyens d'interception de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) palliaient ainsi leur manque de précision en emportant une charge nucléaire censée exploser sur la trajectoire de l'ICBM adverse. Cette méthode fut appliquée aux systèmes ABM (antimissiles balistiques) conçus et déployés dans les années 50, 60 et 70, tant aux États-Unis qu'en Union soviétique<sup>2</sup>. Au début des années 80, de nouvelles avancées technologiques semblaient offrir la possibilité de recourir à des méthodes d'interception non

---

Christophe Carle est directeur adjoint de l'UNIDIR.

nucléaires. L'Initiative de défense stratégique (IDS ou SDI) américaine se faisait fort de combiner les innovations électroniques, informatiques et spatiales dans un vaste programme censé rendre obsolète le couple missile-nucléaire. Tandis que ces grandes ambitions s'effondraient avec la fin de la guerre froide, des batteries antimissiles furent utilisées pour la première fois en temps de guerre contre des Scud et dérivés irakiens équipés de charges classiques. Les progrès accomplis depuis les années 60 en matière de missiles sol-air (SAM) initialement prévus pour un usage antiaérien, avaient conduit à des systèmes tels que le Patriot américain ou le S-300 soviétique et russe, de plus en plus performants contre les missiles balistiques de courte portée. La controverse sur les ABM rebondit au début des années 90, au sujet d'une version de l'IDS revue à la baisse et dite GPALS (*global protection against limited strikes*, ou protection globale contre les frappes limitées). La caractéristique marquante du GPALS était sa conception post-bipolaire. Conçu en parallèle avec les différentes stratégies de contre-prolifération qui avaient alors cours aux États-Unis, le GPALS obéissait à une logique Nord-Sud, plutôt qu'Est-Ouest. Largement basé sur la technologie de l'IDS, le projet GPALS n'était plus tourné contre des forces nucléaires pléthoriques propres à la guerre froide, mais devait plutôt fournir une protection contre des frappes plus réduites, qu'elles soient intentionnelles ou accidentelles, nucléaires, biologiques, chimiques ou classiques.

Des documents officiels récemment rendus publics aux États-Unis ont apporté un éclairage intéressant sur le premier épisode de la controverse sur les antimissiles dans les années 60 et au début des années 70. Cependant, les sources ouvertes permettaient déjà une comparaison instructive avec la situation actuelle, illustrant une continuité certaine avec les dilemmes posés aujourd'hui par la NMD.

Au milieu des années 60, c'étaient les Soviétiques qui se posaient en avocats des défenses antimissiles stratégiques, présentées comme purement défensives et ne devant en rien envenimer la situation internationale. Dans un article largement cité, un expert militaire soviétique écrivait qu'il « est évident que la mise en place d'une défense antimissile efficace ne sert qu'à accroître la sécurité de l'État pacifique et non agressif. La création d'un tel système donne la possibilité à un État de fonder sa défense sur ses propres capacités et non sur la dissuasion mutuelle, autrement dit sur le bon vouloir du camp adverse<sup>3</sup>. » Dans le souvenir d'un ancien ambassadeur soviétique à Washington, « une défense contre les missiles, destinée spécifiquement à la protection des civils, était considérée à Moscou comme légitime et ne devant pas susciter de soupçons à l'étranger<sup>4</sup>. » Au sommet de Glasboro en juin 1967, « défendant sa position sur les ABM contre [le président] Johnson, [le premier ministre Kossiguine] non loin de perdre son sang-froid, s'est exclamé " la défense est morale, l'agression est immorale ! " <sup>5</sup> ». Selon Kossiguine, il convenait de se demander « quelles armes doivent être considérées comme facteurs de tension ? Les armes défensives ou offensives ? Un système défensif, prémunissant contre l'attaque, n'est pas une cause de la course aux armements mais ne sert qu'à empêcher la mort de civils. Certains cherchent à faire valoir que les armes offensives, qui détruisent des villes et des États entiers, coûtent moins cher que les armes capables d'empêcher cette destruction. Un système antimissile coûte peut-être davantage qu'un dispositif offensif, mais il sert à sauver des vies humaines plutôt qu'à tuer<sup>6</sup>. » Telle était la justification par l'URSS du premier système ABM au monde, dans le courant des années 60.

Les États-Unis devaient-ils se doter à leur tour d'un système ABM ? Après bien des réticences, le secrétaire à la défense Robert McNamara finit par annoncer en septembre 1967 la mise en place d'un dispositif ABM « léger ». « Les Soviétiques sont en train de déployer un système antimissile balistique. Si nous y réagissons intelligemment, il n'y a pas de motif d'inquiétude. [...] Cette question ne date pas d'hier. Depuis la fin des années 50, nous avons évalué de façon continue la faisabilité technique ainsi que la justification stratégique d'un déploiement ABM américain. [...] De fait, nous avons d'ores et déjà amorcé des programmes d'armement offensif d'un montant de plusieurs milliards de dollars, de façon à compenser ce petit dispositif ABM soviétique. [...] Nous serons contraints de

poursuivre cet effort dans les prochaines années s'il s'avérait que les Soviétiques transformaient leur modeste déploiement en un système lourd. » McNamara soulignait qu'il était « important de distinguer un système ABM, destiné à protéger d'une attaque soviétique sur nos cités, de systèmes ayant d'autres objectifs » notamment « en relation avec la capacité nucléaire émergente de la Chine communiste. [...] Est-il envisageable qu'au cours des années 70 la Chine devienne suffisamment imprudente pour tenter une attaque nucléaire contre les États-Unis ou nos alliés ? [...] Il serait suicidaire pour elle de s'y risquer, mais on peut concevoir que sous certaines conditions, la Chine puisse faire cette erreur [...] Nos prévisions doivent toujours être prudentes et elles doivent même prendre en compte la possibilité d'un comportement irrationnel de la part de nos adversaires [...]»<sup>7</sup>. »

McNamara concluait son analyse en annonçant qu'après « avoir bien pesé toutes ces considérations, nous avons décidé de procéder au déploiement d'un système ABM tourné vers la Chine, dont la production effective démarrera à la fin de cette année. » Cependant, McNamara ajoutait une mise en garde : « le danger inhérent au déploiement de ce système relativement léger et fiable orienté vers la Chine est que certains tentent à l'avenir de le renforcer pour en faire un dispositif lourd et tourné vers les Soviétiques. Nous devons fermement résister à cette tentation [...]»<sup>8</sup>. »

Vu de l'étranger, l'annonce faite par McNamara « ressemblait fort à un non-événement. Sa concession faite aux défenseurs de l'ABM a provoqué une vive inquiétude dans la presse européenne, bien qu'elle ait semblé quasi inévitable depuis longtemps pour quiconque réfléchit objectivement aux pressions exercées par les avancées technologiques ainsi qu'à la lenteur pénible de la diplomatie en matière de maîtrise des armements. [Mais] ce qui est inévitable n'est pas pour autant bénin, et on aurait tort de nier qu'une ligne significative – voire tragique – a été franchie. » Selon le même analyste britannique, il était « difficile de se féliciter de la méthode déclaratoire de l'Administration américaine. L'ABM était un dossier sur lequel le département du désarmement du Foreign Office pensait avoir su rallier l'opinion européenne et influencé sensiblement le débat américain. L'apparente absence de consultations réelles lors de la prise de décision a été perçue comme un nouvel exemple du sort qui attend bien souvent ceux (y compris bien d'autres branches du Gouvernement américain) qui doivent traiter avec les autorités militaires américaines. [...] McNamara n'a pas à être surpris du mauvais accueil donné à ses vues sur la Chine. [...] Les Européens, qui persistent à considérer que les craintes américaines concernant la Chine sont exagérées et à estimer que la pugnacité chinoise résulte, pour bonne part, de la politique des États-Unis, ne sont guère portés à voir d'un œil favorable des mesures contre la Chine dont ils craignent qu'elles viennent perturber la relation primordiale soviéto-américaine»<sup>9</sup>. »

« Sentinel », l'ABM limité annoncé par McNamara fut reconfiguré par l'Administration Nixon et déployé sous le nom de « Safeguard ». Il ne fut opérationnel que durant quelques mois entre octobre 1975 et février 1976. Contrairement à la NMD dont il est question aujourd'hui, l'unique site Safeguard, à Grand Forks (Dakota du Nord), était conçu principalement pour la protection de missiles ICBM Minuteman et de leurs installations de soutien plutôt que comme un bouclier destiné à protéger des centres de population. Contrairement à la NMD, les intercepteurs Spartan et Sprint qui équipaient Safeguard, portaient des charges nucléaires.

Le *flashback* (traduit par « déjà vu » en anglais) entre 1967 et les années 2000 souligne des similitudes notables. Comme maintenant, il s'agissait alors d'une controverse essentiellement américaine, que le reste du monde suivait de près, en spectateur. Une question particulièrement sensible était celle de l'identification de la menace contre laquelle les défenses antimissiles devaient faire leur office, donnant lieu à bien des interrogations sur les réactions qu'elles susciteraient tant de la part des alliés que des adversaires. Il importait d'éviter d'enclencher une nouvelle phase dans la course aux armements sur le mode décrit par McNamara comme un cycle « action-réaction ». De

même, on débattait âprement des techniques du système ABM envisagé : la technologie était-elle mûre ? Le dispositif fonctionnerait-il seulement ? Dans les années 60, ces sujets étaient soulevés dans une atmosphère de grande incertitude quant à l'avenir du processus de maîtrise des armements entre les superpuissances d'alors. Tout dépendait de leur accord pour avancer sur la voie d'un accord de non-prolifération nucléaire (qui deviendrait le TNP) et vers des négociations sur les armements stratégiques (les pourparlers SALT et le traité ABM de 1972). Une polémique interne aux États-Unis; une solution de compromis consistant en un système ABM limité; le souci de persuader Moscou que cet ABM ne lui était pas hostile, mais était plutôt dirigé contre les agissements « irrationnels » de certains adversaires; le sentiment, hors des États-Unis que l'issue de la controverse ne faisait plus guère de doute; les rancœurs d'Européens qui s'étaient plu à croire que leurs avis jouissaient d'un certain crédit auprès de leur grand allié : tout cela ressemble fort à une répétition générale des dilemmes actuels.

Les différences entre les situations d'alors et d'aujourd'hui sont bien évidentes. Le monde était bipolaire. Malgré une supériorité américaine reconnue dans de nombreux secteurs de haute technologie, les capacités militaires des superpuissances étaient grosso modo sur un pied d'égalité mutuelle. L'Union soviétique pouvait même être considérée comme étant plus avancée que les États-Unis dans certains domaines, ne serait-ce que parce qu'elle avait été la première à effectuer les essais d'un ICBM à peine une dizaine d'années auparavant. Dans les années 60, on l'a vu, les positions américaine et soviétique étaient diamétralement opposées à ce qu'elles sont aujourd'hui, et l'URSS avait une longueur d'avance dans le domaine des antimissiles. Les technologies afférentes à l'interception de missiles étaient alors bien moins avancées. Ainsi, dans les années 60 et au début des années 70, la communauté scientifique américaine avait pesé de tout son poids contre les défenses antimissiles, par le biais de nombreuses déclarations publiques et d'auditions devant le Congrès. Le pouvoir législatif d'alors (notamment, au Sénat, la sous-commission du désarmement présidée par Albert Gore senior) était très réservé quant à l'opportunité et à la faisabilité du projet ABM<sup>10</sup>. C'est grâce à la seule voix du vice-président Spiro Agnew que le déploiement de Safeguard fut entériné. Aujourd'hui, à la fin de l'année 2000, la législature américaine ne risque pas tant de désavouer la NMD en elle-même, que de rejeter une proposition qu'elle jugerait trop modeste.

### *Nouveaux dilemmes*

Dans les faits, il n'y aura guère lieu d'être surpris lorsque les États-Unis annonceront le déploiement de la première phase de la NMD. Après tant de polémique et d'épouvantails agités tant par les avocats que par les détracteurs de la NMD, tout lendemain autre qu'apocalyptique aurait alors l'allure d'un pétard mouillé.

Sous certains aspects, cette impression pourra être justifiée. Les divergences au sujet de la NMD entre l'Europe occidentale et les États-Unis (ainsi, on s'en doute, qu'au sein de l'Europe) ont

*La solidité durable de l'alliance euro-américaine tient avant tout à des facteurs non militaires liés à l'histoire, à la culture, aux valeurs et aux intérêts convergents dans des politiques de nature à préserver et à épanouir ces valeurs.*

été largement débattues. Il n'y a rien de nouveau aux différences d'appréciation des menaces, des vulnérabilités et du désir d'invulnérabilité de part et d'autre de l'Atlantique. Les craintes en Europe d'un découplage transatlantique ne sont pas nouvelles non plus, mais elles n'ont pas lieu d'être affectées significativement par la présence ou l'absence de la NMD. Depuis l'origine de l'OTAN, les risques de découplage ont été grandement et fréquemment exagérés. L'épisode de la NMD ne devrait pas faire exception. La solidité durable

de l'alliance euro-américaine tient avant tout à des facteurs non militaires liés à l'histoire, à la culture, aux valeurs et aux intérêts convergents dans des politiques de nature à préserver et à épanouir ces valeurs. Si l'engagement réciproque euro-américain ne devait dépendre que de l'existence ou non de tel ou tel système d'armement, cet engagement serait sans doute déjà caduc.

Si le déploiement de la NMD par les États-Unis devait mettre à mal l'Alliance atlantique, ce serait en tant que révélateur de différends plus profonds plutôt que comme cause en soi. Le découplage au sens militaire et les craintes d'un relâchement de la dissuasion élargie ne sont pas ce qui devrait inquiéter les Européens. Un découplage plus fondamental serait affaire de principe et non pas d'équipement; les risques qu'il se produise seront fonction de la manière dont les États-Unis mettront en place leur NMD : ce qui peut effectivement inquiéter les Européens, c'est la perspective d'une NMD doublée d'une abrogation du traité ABM avec la Russie, qui serait l'augure de nouvelles tensions avec Moscou, précipiterait une crise aiguë dans la diplomatie multilatérale du désarmement, et indiquerait une véritable poussée d'unilatéralisme aux États-Unis. Dans la durée, une Amérique mue par la suprématie unilatérale et par une invulnérabilité prophylactique, et une Europe s'efforçant de construire une sécurité coopérative par la voie du multilatéralisme, ne pourraient que s'éloigner l'une de l'autre.

*Dans la durée, une Amérique mue par la suprématie unilatérale et par une invulnérabilité prophylactique, et une Europe s'efforçant de construire une sécurité coopérative par la voie du multilatéralisme, ne pourraient que s'éloigner l'une de l'autre.*

À l'inverse, un accord américain avec la Russie sur l'adaptation du traité ABM à une NMD soigneusement limitée rendrait la partie plus facile à ceux des Européens qui seront censés accueillir sur leur sol des installations liées à la NMD. Surtout, voilà qui mettrait du baume au cœur de tous ceux qui craignaient la fin de « l'arms control ». Compte tenu des difficultés actuelles de la Russie, il semble possible qu'un accord intervienne avec les États-Unis, combinant des réductions significatives dans les arsenaux nucléaires stratégiques, avec un accommodement sur une version limitée de la NMD. La situation pourrait ainsi être stabilisée pour quelque temps, si toutefois les États-Unis réussissent à l'avenir à résister à la tentation de renforcer la NMD pour en faire une défense densifiée de leur territoire.

Les mêmes considérations ne s'appliquent pas à la Chine, comme bien des observateurs l'ont déjà indiqué<sup>11</sup>. Tandis qu'en 1967, Robert McNamara se référait explicitement à la Chine dans sa présentation du système Sentinel, la NMD du début du XXI<sup>e</sup> siècle est plus ambiguë. Le rapprochement sino-américain du début des années 70 était venu à point pour désamorcer la question, mais il y a peu de chance que ce schéma se reproduise dans un avenir proche. Il est souvent invoqué que la Chine aurait continué la modernisation et l'accroissement de ses capacités nucléaires stratégiques avec ou sans la NMD américaine. C'est pour bonne part vraisemblable. Mais Pékin n'aura que davantage de raisons de se consacrer à cette entreprise et d'accélérer le mouvement, dès lors que la mise en place de la NMD sera annoncée. Ne serait-ce que pour cette raison, les perspectives à court terme de la négociation d'un accord multilatéral interdisant la production de matières fissiles sont pratiquement nulles.

À plus long terme, on est conduit à se demander si les menaces que présente la prolifération balistique (bien souvent exagérées) justifient bien d'attiser les ressentiments russes et d'accélérer la modernisation nucléaire de la Chine, avec ses effets induits évidents sur l'Inde, et donc sur le Pakistan. À plus ou moins brève échéance, les pays nucléaires situés dans des zones de tension chercheront eux aussi à se doter de moyens antimissiles. La disponibilité des technologies liées aux missiles et la rapidité de sa dissémination ne sont-elles pas au cœur du rapport de la Commission Rumsfeld, qui a tant fait pour conforter l'option de la NMD ? Les États-Unis sont pour le moment le premier État préoccupant en matière de prolifération de NMD, mais ils ne seront pas les derniers. Le programme israélien Arrow

financé pour bonne part par les États-Unis en est une première illustration. De même, que ce soit l'Inde ou le Pakistan qui prenne les devants, l'autre suivra. Des systèmes existants, similaires à l'Arrow pourraient être acquis auprès de la Russie ou, à l'avenir, de la Chine, et des armements antimissiles de conception partiellement ou entièrement locale pourront voir le jour. Cette gamme de missiles antimissiles est habituellement traitée sous la rubrique « TMD », compte tenu des critères élaborés dans le cadre de l'accord américano-russe de 1997 sur la démarcation entre les intercepteurs de théâtre (tactiques) ou stratégiques. Ces systèmes prennent bien entendu des proportions toutes stratégiques dans différentes régions (de même que les armes nucléaires sont à proprement parler « stratégiques » ou « tactiques » selon le contexte géographique où elles se trouvent, plutôt qu'en vertu de leurs caractéristiques inhérentes). À n'en pas douter, ces futures NMD (dégouées ou non en TMD) seront à leur tour décrites comme purement défensives et porteuses de stabilité. On se dira alors convaincu qu'elles n'auront aucunement lieu d'avoir le moindre effet sur l'armement nucléaire de l'adversaire. Voilà qui est bien rassurant.

### *Bouclier ou passoire; quelle importance ?*

Durant tous les épisodes précédents du débat sur les antimissiles, une question récurrente a été de savoir si les moyens en question fonctionneraient aussi bien qu'on l'escomptait, voire, s'ils fonctionneraient tout court. Les difficultés inhérentes à l'interception à mi-course ou en phase terminale sont bien connues, comme le sont les résultats mitigés des essais auxquels il a été procédé jusqu'à présent. Les opposants aux défenses antimissiles font habituellement valoir que de tels dispositifs ne marcheront pas. Chaque essai manqué de composantes ou de systèmes complets est accueilli par un concert d'oraisons funèbres jubilatoires par les anti-BMD, et chaque succès, même partiel, est tenu par ses défenseurs pour preuve que le bouclier peut marcher et marchera.

Ici, la défense marque évidemment un point. Quels que soient les résultats des essais jusqu'à présent, la NMD fonctionnera au moins adéquatement, voire de façon satisfaisante, contre les missiles qu'elle doit intercepter. Des décennies de recherche et développement ont été menées, et bien des leçons engrangées. L'informatique, l'électronique et les technologies spatiales sont sans commune mesure avec ce qu'elles étaient dans les années 60, et il faudrait être singulièrement imperméable aux réalités d'aujourd'hui pour ne pas reconnaître les progrès sans cesse plus impressionnants de la technologie militaire américaine.

Par-dessus tout, il n'importe aucunement que le fonctionnement de la NMD se montre ou non à la hauteur des espérances de ses concepteurs (ou des critères, souvent plus rigoureux encore, de ses détracteurs). Ce qui importe véritablement, c'est que si la NMD fonctionne assez bien pour être

*Le fait que quelques « bombes intelligentes » et autres missiles de croisière se perdent parfois en route, ne conduit personne à les considérer avec dédain. Il en ira de même pour la NMD, même si son efficacité ne peut être vérifiée à 100%.*

déployée, elle sera prise au sérieux par le reste du monde. Le fait que quelques « bombes intelligentes » et autres missiles de croisière se perdent parfois en route, ne conduit personne à les considérer avec dédain. Il en ira de même pour la NMD, même si son efficacité ne peut être vérifiée à 100% (ce qui est le cas de tous les systèmes complexes conçus et maniés par l'homo sapiens dans le monde tel qu'il est). Bien des avocats de la NMD reconnaissent et acceptent ces limites. Comme par hasard, cette tolérance d'une certaine marge

d'imperfection n'est pas accordée aux traités de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement.

Moins significative encore, vu de l'étranger, est la question du coût de la NMD. De nombreux milliards de dollars ont déjà été éclusés dans des décennies de recherche et développement aux États-

Unis. Les sommes évoquées dans le cadre de la NMD par les sources officielles comme par les chercheurs sont sans doute considérables, mais mesurées à l'aune des sommets atteints par les dépenses militaires américaines, elles n'ont rien d'extraordinaire. Si son gouvernement, son pouvoir législatif et ses citoyens-contribuables en décident ainsi, la nation la plus prospère du globe peut bien sûr se permettre la NMD.

On objectera également que la NMD est vulnérable aux contre-mesures et aux leurres. On peut certes noter avec intérêt que dans les plus sombres pronostics de la prolifération balistique, les proliférateurs semblent devoir agir selon les desiderata des concepteurs de la NMD : ces proliférateurs, à en croire de nombreuses études américaines, devraient déployer tous leurs talents d'ingénieurs pour produire rapidement les missiles à longue portée censés justifier la NMD; mais leurs prouesses proliférantes devront ensuite tourner court, comme par miracle, dès lors qu'il s'agira de doter leurs missiles des leurres et des contre-mesures à même de déjouer la NMD. Cela dit, on peut bien escompter que les États-Unis sauront concevoir des contre-mesures à ces contre-mesures, si elles devaient apparaître...et ainsi de suite. De même, on présente de plus en plus souvent le *BPI* (*boost phase intercept*, ou interception en phase ascendante) basé en mer comme la solution providentielle aux problèmes liés à l'interception à mi-course ou en phase terminale. Il conviendrait cependant de tenir compte de la vulnérabilité des navires porteurs de ces systèmes. L'incident tragique de l'USS Cole vient à l'esprit.

Une autre objection bien connue consiste à dire que la NMD ne peut pas prémunir contre les dispositifs nucléaires passés en contrebande (typiquement dans une valise, un camion, à bord d'un cargo, etc.). Là encore, la question est sans objet et il est déplacé de reprocher à la NMD de ne pas remplir des fonctions auxquelles elle n'a jamais été destinée. Si la contrebande doit être considérée comme une menace sérieuse, alors des moyens antiterroristes adaptés s'imposent (et ceux-ci ne sont nullement interdits par le déploiement de la NMD). Il s'agit de deux dossiers différents.

### *Un optimisme paradoxal*

Faisant fi de la contradiction inhérente, certains prétendent que les armements antimissiles peuvent être un facteur de désarmement. Ainsi, à mesure que les arsenaux nucléaires approcheraient le niveau zéro, les capacités antimissiles renforceraient la confiance en atténuant les perceptions de vulnérabilité. Les États nucléaires, se sentant en sécurité derrière leurs boucliers antimissiles, pourraient alors se livrer à des coupes nucléaires toujours plus claires. Le scénario s'effondre si l'on prend en compte le fait qu'une réduction des arsenaux jusqu'à un niveau approchant le zéro fatidique présupposerait une confiance mutuelle entre grandes puissances bien plus grande qu'aucun système antimissile ne pourrait jamais procurer. Tout au plus, on pourrait admettre que dans une configuration internationale irénique, le facteur antimissile serait négligeable. Mais cette vue de l'esprit est si éloignée de la réalité actuelle ou envisageable, que sa pertinence politique est nulle. Au mieux, on pourrait considérer un système de défense antimissile comme bénin dans un monde où le désarmement nucléaire multilatéral connaîtrait une période faste. Au pire, des défenses antimissiles stratégiques déployées sans autre forme de procès pourraient précipiter l'inverse de la dynamique de désarmement préconisée par nos optimistes. Mais la réalité étant ce qu'elle est, le désarmement au point mort et les tensions internationales bien réelles, le recours aux armements antimissiles ne fera qu'inciter à une nouvelle phase de la concurrence entre l'épée et le bouclier. Si le désarmement était porté par une puissante vague de confiance mutuelle entre les grandes puissances, les armes antimissiles pourraient bien être inoffensives. Mais la maîtrise des armements stagne, si elle

*Mais la réalité étant ce qu'elle est, le désarmement au point mort et les tensions internationales bien réelles, le recours aux armements antimissiles ne fera qu'inciter à une nouvelle phase de la concurrence entre l'épée et le bouclier.*

ne bat pas en retraite. Préconiser d'ajouter des armements aux armements serait tout au moins cohérent de la part de partisans de la suprématie nationale. Venant de défenseurs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, l'argument relève d'une curieuse erreur d'appréciation.

Un argumentaire plus courant consiste à se rassurer en pronostiquant que les armes anti-balistiques ne provoqueront pas – ni ne pourront provoquer – une quelconque course aux armements. Selon ce point de vue, l'avance militaire des États-Unis sur le reste du monde est telle, qu'aucun pays au monde ne pourrait s'enhardir à se mesurer à eux. Il est présumé que toute course aux armements met aux prises des rivaux aux capacités militaires sensiblement équivalentes : ainsi la course bipolaire durant la guerre froide. Rien de tel ne pourrait se produire, ni aujourd'hui, ni dans un avenir prévisible. La Russie déchue, appauvrie et tout juste à même de maîtriser la déliquescence de ses forces nucléaires existantes, la Chine ne possédant qu'une vingtaine de missiles nucléaires intercontinentaux, la seule idée d'une course aux armements est censée être – et demeurer – inimaginable. Laissant de côté les motifs qui peuvent sous-tendre ces vues, leur cohérence laisse à désirer. Elles supposent que la guerre froide soit tenue pour le seul et unique schéma de toute course aux armements, semblant ignorer que la rivalité armée peut fort bien opposer deux ou plusieurs parties dont les capacités sont loin d'être équivalentes, comme l'histoire en atteste amplement. Une course est une course, même si elle oppose M. Michael Johnson à des concurrents surclassés sur 400 mètres. Dans un contexte de mondialisation, la course à la technologie est lancée et elle a des implications évidentes pour la puissance militaire (tandis que par le passé la recherche militaire montrait la voie aux applications civiles, c'est l'inverse qui continuera de prévaloir pour longtemps). Prétendre que toute course aux armements est désormais impossible présume un monde étrangement statique, où la répartition de la puissance resterait strictement telle qu'en l'an 2000. Rien ne justifie un tel axiome. La Russie ne restera pas éternellement engluée dans son marasme actuel. Ses immenses ressources humaines et naturelles, mises à bon usage, confondront un jour ou l'autre ceux qui s'étaient complaisamment accoutumés à regarder Moscou de haut. Même sans le stimulus des armements antimissiles, la Russie conserve l'option d'attribuer davantage de ses ressources à deux des domaines d'activités qu'elle connaît le mieux : même dans les pires périodes (à moins que la planification centralisée de l'économie communiste soit considérée comme un parangon d'efficacité) l'excellence russe en matière de missiles et d'ogives reste un fait indéniable – comme l'est le vaste potentiel encore inexploité de la Chine.

Dans une concurrence aussi peu réglementée que les courses aux armements, les raccourcis sont une tentation permanente pour ceux qui seraient voués à être distancés sur le parcours balisé par le droit des traités. Nul ne peut aujourd'hui concurrencer un État qui vise ouvertement la « domination tous azimuts » (« *full-spectrum dominance* »), et peut y prétendre à juste titre. Mais à échéance, la Russie le pourrait, et à terme, la Chine le fera. Pour d'autres, qui ne pourraient se mesurer aux géants mais s'accommoderaient mal de leur suprématie, les raccourcis s'imposent naturellement. Ces raccourcis ont pour nom la prolifération des armes non conventionnelles. Les règles de la non-prolifération existent, mais elles ne sont ni complètes, ni étanches. De fait, elles seront gravement affaiblies par la preuve tangible que la nation la plus puissante au monde n'a que faire de la non-prolifération. Si même ce colosse se sent suffisamment vulnérable pour se doter d'une NMD<sup>12</sup>, comment attendre d'États infiniment moins puissants qu'ils s'en remettent pour partie de leur sécurité aux traités de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement ?

### *Litotes*

Quoi qu'il adienne de leurs performances techniques, les ABM, NMD, BMD et autres TMD ont déjà montré une redoutable efficacité comme armes rhétoriques. Elles bénéficient d'un attrait



sans conteste. Toutes sont des défenses. Les défenses sont intrinsèquement moins discutables, plus légitimes et bénignes, que les moyens de l'offensive ou de l'attaque. Cette connotation est illustrée par le nombre de ministères de la guerre rebaptisés ministères de la défense au cours du xx<sup>e</sup> siècle. La défense, nationale ou collective, jouit d'une image favorable indéniable. De ce fait, les avocats des armes antimissiles ont le dessus dans la lutte sémantique. Comment reprocher à quiconque de souhaiter se protéger, soi-même et ses amis ou alliés ? On oublie ainsi bien vite cette évidence que la défensive et l'offensive sont inextricablement liées dans la stratégie. Une défense robuste peut – et doit – faire partie intégrante de toute stratégie offensive ou coercitive. La confiance dans l'attaque, dans l'intimidation et la gesticulation de puissance, dans la capacité à peser sur la conduite des autres, sont toutes renforcées par des défenses efficaces. La distinction est affaire d'intentions, de confiance et donc, avant tout, de perceptions. On peut établir un parallèle avec la distinction, jamais établie, entre les armes dites « stabilisantes » ou « déstabilisantes ». Cette différence dépend des circonstances. Dans la pratique, cependant, le seul principe qui fasse foi est que « tel armement est stabilisant dans mes propres mains, et déstabilisant entre les mains d'un autre. » Incontournablement, les systèmes antimissiles sont des armes. Les dispositifs antibalistiques sont des armements. Ils peuvent aussi bien être perçus comme rassurants que comme menaçants. Quelles que soient les intentions de quiconque vient à s'en doter, les perceptions de l'extérieur importent davantage, puisque ce qui est perçu (à tort ou à raison) comme étant réel, devient réel de par ses conséquences. Quelles que soient les véritables intentions d'un État se munissant d'antimissiles, ceux-ci peuvent être perçus comme un bouclier à l'abri duquel l'épée pourra être levée avec plus de force et d'impunité. Les armes antibalistiques, les missiles antimissiles, font partie intégrante des stratégies sans que rien ne les distingue qualitativement des autres catégories d'armements.

*Dans la pratique, cependant, le seul principe qui fasse foi est que « tel armement est stabilisant dans mes propres mains, et déstabilisant entre les mains d'un autre. »*

Les défenses antimissiles stratégiques se sont présentées sous différentes formes successives : des missiles nucléaires visant d'autres missiles nucléaires afin de protéger des villes ou des sites militaires; des missiles nucléaires visant des missiles nucléaires pour protéger d'autres missiles nucléaires (sans doute un point culminant de la logique de guerre froide); et plus récemment, des missiles à charge classique visant quelques missiles à ogives classiques, non conventionnelles ou nucléaires, afin de procurer une certaine protection au territoire national. Dans un monde d'États-nations, on peut bien entendu faire le choix souverain de recourir à de tels moyens aux fins de la défense nationale. Mais ce choix n'est pas sans conséquences, et prétendre qu'il est conciliable avec la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement, est une absurdité pure et simple. Dans ces conditions, il importe de consacrer une attention urgente à toutes les propositions, passées et récentes, visant à une meilleure maîtrise et une certaine transparence multilatérales en matière de missiles balistiques. Les dispositifs d'alerte avancée, de détection et de suivi sont en outre un domaine dans lequel nombre de technologies développées dans le cadre de la BMD pourraient être utilisées à meilleur escient. Enfin, il faudra revoir de près la mise en œuvre, les points forts et les faiblesses du traité FNI (sur les forces nucléaires intermédiaires) et du RCTM (régime de contrôle de la technologie des missiles) afin d'en tirer les enseignements pertinents.

## Notes

1. Cet article porte essentiellement sur la NMD, bien qu'il se réfère aussi à la TMD (défenses antimissiles de théâtre, ou tactiques).
2. Il a été annoncé en 1998 que la Russie avait retiré les charges nucléaires de ses intercepteurs basés autour de Moscou.

3. Nicolai Talensky, « Anti-missile systems and disarmament », *International Affairs*, Moscou, n°10, octobre 1964, p.18.
4. Anatoli Dobrynine, *In confidence; Moscow's Ambassador to America's Six Cold War Presidents*, New York, Times Books, 1995, p.153.
5. Ibid., p.170.
6. Alexis Kossiguine, cité par David Yost dans : *Soviet ballistic missile defence and the Western alliance*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1988, p.98.
7. Robert McNamara, « American ABM deployment », *Survival*, novembre 1967, p. 342 à 346. (Le texte reproduit dans cette édition de la revue de l'IISS est une version abrégée du discours prononcé par le Secrétaire américain à la défense le 18 septembre 1967).
8. Ibid.
9. Laurance Martin, « The American ABM decision », *Survival*, décembre 1967, p. 384 à 386.
10. Sur cette période, voir Ernest J. Yanarella, *The missile defence controversy; strategy, technology and politics, 1955-72*, University Press of Kentucky, 1977.
11. Voir notamment, Dean A. Wilkening, « Ballistic missile defence and strategic stability », *Adelphi Paper*, Oxford, n° 334.
12. Des argumentaires surréalistes ont cours pour justifier ce point de vue, par exemple : « [...] la principale menace ne provient pas d'une trop grande puissance des États-Unis, mais plutôt du fait que l'Amérique est perçue à l'étranger comme faible et irrésolue. » Frank J. Gaffney Jr. dans « American power – for what? », série d'articles publiés par la revue *Commentary*, janvier 2000, p. 27.

## Défense, dissuasion et retard culturel

James M. SKELLY

Ronald Reagan avait raison, même si cela ne m'apparut pas ainsi à l'époque. En déclarant « J'ai acquis l'intime conviction que l'esprit de l'homme doit être capable de traiter avec les nations et les être humains autrement qu'en menaçant leur existence », il essayait de faire concorder la politique stratégique de l'armée américaine avec les positions morales fondamentales d'une écrasante majorité d'Américains et de la plupart des citoyens du reste du monde. Dans le discours du 23 mars 1983 par lequel il lança l'Initiative de défense stratégique, Reagan tentait, à la consternation de nombreux intellectuels des questions de défense et de plusieurs de ses conseillers, de s'affranchir de l'épineux dilemme moral et politique créé par la stratégie de dissuasion nucléaire. Il demanda : « Ne vaudrait-il pas mieux sauver des vies que venger des morts? ». Le sens commun voulut que la plupart des gens répondît sans équivoque « Bien sûr ! ». Quelle personne normale pouvait nier que la défense valait mieux que la vengeance surtout lorsque ce sont essentiellement des enfants et autres innocents qui sont victimes de la vengeance nucléaire ?

Reagan envisageait un monde de la post-dissuasion où des « hommes libres pourraient vivre en sécurité sachant que leur sécurité ne reposait pas sur une menace de riposte immédiate afin de dissuader l'Union soviétique de lancer une attaque » et où « nous pourrions intercepter et détruire les missiles balistiques stratégiques avant qu'ils n'atteignent notre terre ou le territoire de nos alliés ». Malheureusement, ses instincts pleins de bon sens ne purent l'emporter dans un contexte politique où la dissuasion conférait une écrasante légitimité à une batterie impressionnante de matériel et aux structures institutionnelles associées. Une orientation militaire défensive associée à des forces de dissuasion nucléaire risquait de compromettre la dissuasion en tant que stratégie. Cette combinaison donnerait une capacité de guerre telle, qu'elle conduirait inévitablement à une course aux armements, politiquement et militairement déstabilisatrice. C'est du moins l'argument qui était avancé.

L'initiative de défense prise par Reagan a donc, dans un premier temps, donné lieu à de nombreuses contorsions au sujet de la logique stratégique alors que les officiels tentaient de ne pas avoir à choisir entre dissuasion et défense comme clef de voûte de la stratégie et des forces militaires américaines. Quelques jours après son discours sur l'Initiative de défense stratégique, Reagan fut lui-même très clair à ce sujet lorsqu'il déclara au National Space Club, « Nous ne parlons pas simplement d'améliorer notre force de dissuasion, ni d'une simple addition à nos forces offensives, mais de recherches visant à déterminer la faisabilité d'un système de défense non nucléaire : un bouclier qui permettrait d'empêcher les armes nucléaires d'atteindre leurs cibles ». Casper Weinberger,

---

Basé à Dublin à Global Media & Education, James Skelly est actuellement professeur invité, éminent spécialiste des questions de paix et de conflit, au Juniata College en Pennsylvanie. Ancien directeur associé de l'Institute on Global Conflict and Cooperation de l'Université de Californie, il a été chargé de l'élaboration et de la gestion de programmes d'études sur la paix et le développement en Autriche, au Danemark, en Irlande, au Japon et en Espagne. Il a également donné de nombreuses conférences à travers toute l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord.

alors Secrétaire à la défense, tenta de calmer le jeu en affirmant que l'IDS permettrait de « renforcer » plutôt que de compromettre la dissuasion. Reagan dut lui-même admettre, lors de son discours de 1988 sur l'État de l'Union, que l'IDS était un moyen d'offrir au monde une base de dissuasion plus stable et plus sûre. La contradiction est pourtant restée latente; elle est aujourd'hui revenue au premier plan avec le débat sur la défense antimissile nationale.

### *La dissuasion pour toujours*

Comme chacun sait, le choix entre défense et dissuasion n'était plus d'actualité ces dernières années. Le coût exorbitant et l'impossibilité technique de réaliser l'IDS compromirent l'appui politique et fiscal nécessaire pour soutenir cette initiative, tandis que la fin de la guerre froide semblait reléguer au second plan la question de la politique stratégique. Les stocks d'armes nucléaires étaient réduits, les forces n'étaient plus en état d'alerte et des traités et accords semblaient pouvoir être conclus avec la Russie, plus conciliante que l'ex-Union soviétique, pour définir les années 90. Dans la mesure où une menace de l'extérieur pouvait peser directement sur les États-Unis, l'opinion publique semblait estimer qu'une forme réduite de dissuasion nucléaire était acceptable, mais seulement si de nouvelles dispositions en matière de sécurité étaient adoptées pour un monde où les armes nucléaires n'auraient plus aucun rôle à jouer, comme l'espéraient nombre de personnes. Cette évolution n'allait pas survenir et le Gouvernement américain commença à dire très clairement qu'il n'avait nullement l'intention de renoncer à l'arme nucléaire, pierre angulaire de la stratégie militaire et politique américaine. La dissuasion nucléaire allait continuer même si la menace sur laquelle elle reposait était devenue encore plus éphémère.

Au début de l'année 1997, le sous-secrétaire à la défense, Walter Slocombe, déclara devant une sous-commission du Sénat que « les armes nucléaires continuent de jouer un rôle déterminant pour dissuader toute agression envers les États-Unis, ses forces à l'étranger, ses alliés et amis ». Les armes nucléaires américaines visaient deux types de menaces. Premièrement, même si Slocombe avait déclaré que les États-Unis ne considéraient pas la Russie « comme une menace militaire potentielle avec le gouvernement actuel, ni avec un gouvernement susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible », il avait tout de même conclu, avec ses collègues, que « nous ne sommes pas certains de l'évolution de la politique russe. Nous ne pouvons donc nous permettre d'ignorer la possibilité que nous puissions avoir à utiliser à nouveau la dissuasion face à la force nucléaire russe ». Pour répondre à ceux qui pouvaient juger cet argument insuffisant, puisqu'il revenait à dire que, même si la Russie ne constituait pas une menace dans un avenir prévisible, les armes nucléaires étaient nécessaires pour faire éventuellement jouer la dissuasion à son encontre dans un avenir imprévisible, il évoqua la seconde menace – celle des États dits « délinquants ». Slocombe affirma alors que la liste des États dotés de programmes potentiels pour la production d'armes de destruction massive ne pouvait que nous amener à conclure que les armes nucléaires étaient une force de dissuasion face aux menaces que les États hostiles pourraient être tentés de lancer.

Un lecteur naïf pourrait se demander pourquoi exactement la dissuasion telle qu'elle était envisagée par Slocombe est devenue un point essentiel de la politique américaine et pourquoi elle semble toujours nécessaire alors que sa justification est devenue si faible par rapport à ce qu'elle était par le passé. Tout compte fait, c'est un lieu commun de dire que la dissuasion nucléaire a fonctionné pendant la guerre froide et que Slocombe a peut-être raison de penser qu'elle joue encore dans le nouveau contexte de menace et de défense. Pour examiner la question, il importe de jeter un coup d'œil rapide à l'évolution des armes nucléaires et à la théorie de leur utilisation dans le cadre du non-recours autrement dit de la dissuasion.

Les armes nucléaires étaient l'aboutissement logique de la mise au point par les États de nouveaux systèmes d'armes sophistiqués à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme l'a démontré William McNeill dans *The Pursuit of Power*, le développement des nouvelles techniques d'armes s'est ralenti dans les années 1870 en raison du coût exorbitant pour les sociétés privées de la recherche-développement. Au début des années 1880, en mettant au point le canon naval à tir rapide, l'Amirauté britannique créa un précédent s'agissant de l'implication directe des États dans le développement de systèmes d'armes toujours plus perfectionnés et destructeurs. Le projet Manhattan et la bombe atomique allaient être la concrétisation suprême de ce nouvel engagement. Avec l'essai réussi de la bombe le 16 juillet 1945, l'arme absolue de destruction avait été créée et le monde ne serait plus jamais le même.

### *Armes nucléaires et retard culturel*

Après l'utilisation de l'arme atomique contre le Japon à la fin de la seconde guerre mondiale, les initiatives se sont multipliées pour tenter de comprendre quelles étaient les implications de la bombe. Que fallait-il penser ? Nombreux étaient ceux – Curtis LeMay vient tout naturellement à l'esprit – qui estimaient que la bombe n'était qu'une nouvelle arme, quoi qu'extraordinairement plus destructrice. À la fin des années 40 et au cours de la décennie suivante, LeMay et d'autres envisagèrent de placer la bombe au cœur de leur stratégie de guerre préemptive ou préventive. LeMay, en tant que commandant du Commandement des forces stratégiques aériennes, continua manifestement d'envisager, jusqu'au début des années 60, une guerre préventive par une frappe en premier sur l'Union soviétique et tenta de provoquer les Soviétiques pendant la crise des missiles en 1962 pour qu'une telle attaque pût être lancée.

*Nombreux étaient ceux – Curtis LeMay vient tout naturellement à l'esprit – qui estimaient que la bombe n'était qu'une nouvelle arme, quoi qu'extraordinairement plus destructrice.*

D'autres, estimant que la bombe n'était pas comme n'importe quelle autre arme, tentèrent de l'exclure de l'arsenal d'armes offensives que pouvaient utiliser les États-Unis ou toute autre nation. Le plan Baruch, par exemple, aurait placé la bombe sous contrôle international. Le président Truman, à l'origine de cette initiative, était des plus réticent pour ce qui était de conserver la bombe dans l'arsenal des États-Unis. Le sentiment d'horreur que lui avait inspiré la destruction d'Hiroshima et de Nagasaki ne l'avait pas quitté. Henry Wallace nota dans son journal : « Truman disait qu'il avait donné l'ordre de cesser les bombardements atomiques. Il disait que l'idée d'anéantir la vie de 100 000 autres personnes était trop horrible. Il n'aimait pas l'idée de tuer, comme il disait, "tous ces gosses" ».

Lors d'une discussion avec David Lilienthal deux ans plus tard, Truman déclara également : « Je ne pense pas que nous devrions utiliser cet engin à moins d'y être absolument contraints. Il est horriblement difficile de donner l'ordre d'utiliser quelque chose d'aussi terriblement destructeur, bien plus que tout ce que nous avons jamais eu. Vous devez comprendre qu'il ne s'agit pas d'une arme militaire. Cet engin est utilisé pour anéantir des femmes, des enfants et des gens désarmés, mais pas à des fins militaires. Nous devons donc le considérer différemment des fusils, des canons et des autres armes courantes ».

Bernard Brodie avait pourtant défini dès le début une théorie sur la bombe qui était un compromis entre ceux qui voulaient l'utiliser et ceux qui souhaitaient y renoncer. L'analyse de Brodie allait se retrouver au cœur de la dissuasion nucléaire stratégique. En gros, à l'instar de ceux qui estimaient que la bombe atomique devait être placée sous contrôle international, Brodie soutenait que la bombe ne pouvait être utilisée comme les armes offensives l'avaient été par le passé et que

l'armée aurait désormais pour mission d'éviter la guerre plutôt que de s'y engager. En soutenant que la seule fonction viable de l'arme atomique était son pouvoir de dissuasion, Brodie indiquait que les États-Unis devaient « prendre toutes les dispositions pour s'assurer que, si la possession multilatérale de la bombe devenait inévitable, des arrangements soient conclus pour que tout agresseur qui utiliserait la bombe soit quasiment assuré d'en être à son tour victime ». En d'autres termes, Brodie s'inclinait face à ceux qui refusaient de renoncer à la bombe et leur disait de la conserver, mais uniquement pour menacer de l'employer.

Malgré ces restrictions concernant l'utilisation de la bombe, il faudrait être naïf pour croire que ceux qui s'étaient associés au pouvoir coercitif de l'État auraient tout simplement renoncé à l'arme nucléaire comme d'aucuns l'avaient suggéré à la fin de la seconde guerre mondiale. Comme l'a démontré Stanley Kubrick, avec un humour des plus noir, bien trop de personnes occupant des positions clés, comme LeMay, adoraient la bombe. À bien y penser, cette affection était assez compréhensible. Après avoir cherché pendant des siècles, ce qui se faisait de mieux en matière d'armement destructeur, les États-Unis étaient enfin la nation qui l'avait créé. Ils n'allaient certainement pas y renoncer alors, n'y même aujourd'hui, même si les perspectives sont désormais un peu plus prometteuses à cet égard.

Lors du premier demi-siècle d'existence de la bombe, il fallait tout simplement choisir entre son utilisation, comme le prônait notamment LeMay, et sa non-utilisation, comme le voulaient ceux qui soutinrent finalement la dissuasion, malgré leurs nombreuses confusions. Celles-ci ont d'ailleurs ceci d'intéressant qu'elles prouvent que la dissuasion a servi avant tout de concept transitoire de l'arme nucléaire. Dès que son potentiel explosif fut évident, nombre de gens admirèrent que l'arrivée

*La dissuasion a permis de contrôler l'attitude de ceux qui ne reconnaissaient pas cette nécessité d'adaptation culturelle – ceux qui voulaient utiliser cet engin comme s'il n'avait pas changé en profondeur la culture de la guerre et la politique internationale.*

de ce nouveau mécanisme impliquait une profonde évolution au niveau culturel. La dissuasion a permis de contrôler l'attitude de ceux qui ne reconnaissaient pas cette nécessité d'adaptation culturelle – ceux qui voulaient utiliser cet engin comme s'il n'avait pas changé en profondeur la culture de la guerre et la politique internationale. Nous devrions être reconnaissants.

William Ogburn écrivit au début du xx<sup>e</sup> siècle un ouvrage riche en idées nouvelles sur les changements sociaux dans lequel il examinait la façon dont la culture américaine s'était adaptée aux conditions matérielles nouvelles qu'avait apportées la révolution industrielle de la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle. Il soutenait que cette évolution rapide s'était traduite par de nombreux exemples de ce qu'il appelait le « retard culturel ». Ogburn soulignait que si l'introduction de nouvelles technologies avait enclenché un processus d'adaptation culturelle, ces changements n'étaient pas parfaitement synchrones avec l'évolution du monde matériel. Il observait, au contraire, un décalage qui pouvait durer pour une période variable et parfois même plusieurs années. Ogburn soulignait que, pendant cette période, la vieille logique persista après que les conditions matérielles eurent changé et bien qu'elle évolua quelque peu avec le temps, la modification ne fut jamais suffisante pour satisfaire les nouvelles conditions, ne fût-ce qu'approximativement.

Le processus d'adaptation aux armes nucléaires dure maintenant depuis plus de cinquante ans, mais la vieille logique – « la pensée prénucléaire » comme l'appelait Bernard Brodie – est toujours là. Bernard Baruch, Brodie et d'autres ont le mérite de s'être très vite rendus compte que les armes nucléaires impliquaient une adaptation culturelle. Ils firent de leur mieux pour empêcher une catastrophe du genre de celles que LeMay aurait provoquées, incapable qu'il était de se rendre compte que l'arme nucléaire nécessitait une profonde adaptation – il ne s'agissait ni de fusils ni de canons. Quoi qu'il en soit, leurs efforts furent tout au plus des demi-mesures. Ils empêchèrent une

catastrophe, mais nous sommes toujours au bord de l'abîme parce que la dissuasion n'a pas permis un ajustement culturel fondamental à l'arme nucléaire.

La dissuasion nous a peut-être préservés face aux prétentions démesurées d'un LeMay, mais elle n'a fait que modifier la vieille logique. Elle était en fait inadéquate pour nous aider à nous adapter aux conditions fondamentalement nouvelles dues à l'arrivée des armes nucléaires et d'aucuns peuvent dire que la dissuasion a créé un nouvel obstacle sur la voie de cet ajustement. La dissuasion continue, malheureusement, de considérer les armes nucléaires comme des fusils et des canons particulièrement puissants, que nous gardons dans un placard fermé à clef, tout en menaçant de les utiliser si quelqu'un venait frapper à notre porte.

### *La dissuasion en question*

La diversité des obstacles auxquels fut confrontée la dissuasion au fil du temps démontre qu'elle ne convient pas pour surmonter l'important retard culturel créé par les armes nucléaires. Brodie et d'autres analystes dans leur élaboration de la dissuasion stratégique tentèrent de tisser une toile de rationalité, mais son statut de concept transitoire l'exposait à des attaques à la fois de la part de ceux qui voulaient revenir à la culture du passé et de ceux qui estimaient qu'elle empêchait une adaptation culturelle plus complète. Dans les années 50, par exemple, la dissuasion telle qu'elle était conçue dans la politique de riposte massive fut attaquée dans son propre système de logique par l'analyste stratégique William Kaufmann. Il estimait que cette politique manquait de crédibilité puisqu'elle ne permettrait pas d'éviter une agression de petite ampleur. Cette critique et celle de Maxwell Taylor dans *Uncertain Trumpet* eurent pour résultat l'accroissement des forces classiques qui furent finalement engagées sur le terrain au Viet Nam.

Comme le fit observer Theodore Draper, la dissuasion conduisit inévitablement à déstabiliser l'équilibre-même qu'elle était censée préserver parce qu'elle impliquait des stabilisations à des niveaux toujours plus élevés, alimentant ainsi la course aux armements. L'adoption par les États-Unis, au milieu des années 70, d'une stratégie antiforces illustre bien ce paradoxe. L'argumentation avancée à l'époque était en somme de dire que les États-Unis s'étaient engagés dans la dissuasion pour préserver un équilibre, tandis que l'Union soviétique avait cherché à atteindre une supériorité écrasante. Les Soviétiques auraient pu tout simplement chercher à rendre leur force de dissuasion crédible; le passage américain aux systèmes d'armes antiforces fut alors justifié comme une démarche visant à crédibiliser la dissuasion américaine.

Dans le même ordre d'idées, Kenneth Waltz, suivant à nouveau la logique inhérente à la dissuasion, a jugé que la prolifération nucléaire pouvait être une avancée positive. Selon lui, la paix est devenue le privilège des États qui détiennent l'arme nucléaire, alors que les guerres sont essentiellement conduites par ceux qui ne l'ont pas. En conséquence, une dissémination progressive des armes nucléaires est préférable à une prolifération nulle ou rapide. Si l'on admet le principe de base de la dissuasion nucléaire, la position de Waltz est éminemment logique.

Jonathan Schell, qui est de ceux qui estiment que la dissuasion a empêché une adaptation culturelle plus profonde, reprend comme Waltz la logique de la dissuasion, mais aboutit à une conclusion contraire. Schell soutient que la dissuasion est un obstacle sur la voie de l'abolition des armes nucléaires parce qu'elle entretient la prolifération. À tel point d'ailleurs qu'il considère la dissuasion comme un phénomène contagieux et donc comme un facteur de prolifération nucléaire.

Si les évêques catholiques américains sont, depuis vingt ans, régulièrement interpellés sur la question, c'est que les évêques, à la différence de nombreux autres, ont admis que la dissuasion ne

pouvait se justifier qu'en tant que concept transitoire. Dans leur lettre pastorale de 1983, « The Challenge of Peace », ils citaient le pape Jean-Paul II : « Dans les conditions actuelles, la "dissuasion" basée sur l'équilibre, certainement pas comme une fin en soi, mais comme une étape sur la voie d'un désarmement progressif, peut encore être jugée moralement acceptable ». Dix ans plus tard, les évêques réaffirmaient que le désarmement progressif signifiait un engagement vers l'élimination des armes nucléaires, pas simplement comme un idéal, mais comme un objectif concret. En 1998, en réponse à la décision de l'administration Clinton d'institutionnaliser davantage le recours à la dissuasion, comme l'avait exprimé, entre autres, Walter Slocombe, soixante-quinze évêques américains dénoncèrent clairement la dissuasion. Dans une lettre publique, ils déclaraient : « la dissuasion nucléaire en tant que politique nationale doit être condamnée comme moralement intolérable parce qu'elle tend à excuser et à justifier la possession persistante et le développement continu de ces armes épouvantables ».

### *Dissuasion, défense ou abolition ?*

Vu les nombreuses controverses suscitées au fil du temps par la dissuasion, il n'est pas surprenant que les dirigeants politiques aient régulièrement porté leur attention sur les systèmes de défense. L'initiative concernant la limitation des systèmes de missiles antimissile, prise à la fin des années 60 et au début des années 70, l'Initiative de défense stratégique et aujourd'hui le projet de défense antimissile nationale ont, par des biais divers, permis d'espérer s'affranchir des questions très difficiles que posait la dissuasion nucléaire. Si nous voulons surmonter le profond retard culturel qui persiste dans les politiques actuelles s'agissant de l'arme nucléaire, il semble évident qu'un important dispositif défensif nous rapprocherait de cet objectif. Reste, et c'est une condition essentielle, que si l'option d'un système de défense était retenue, la dissuasion devra être abandonnée et les armes nucléaires éliminées des arsenaux des États qui les détiennent. La « pensée prénucléaire » ne pourra en aucun cas être renforcée en laissant la dissuasion nucléaire coexister avec des systèmes défensifs. L'élite politique des États dotés d'armes nucléaires devra faire preuve d'une incroyable volonté politique. Il faudra s'occuper de la différence entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas de défense antimissile, débattre des conséquences d'un système de défense partielle, examiner le problème des leurres, etc. Les tenants de la dissuasion profiteront de la moindre faille théorique pour justifier la poursuite d'une telle politique. Soyons clairs, ceux qui restent attachés aux armes nucléaires chercheront toutes les excuses pour en conserver autant qu'ils pourront; ils seront terrifiés à l'idée de devoir les abandonner complètement. Nous devons donc nous attendre à des revendications encore plus désespérées expliquant pourquoi ces armes seront toujours nécessaires.

Il ne fait aucun doute que si les États-Unis décidaient de renoncer à la dissuasion et aux armes nucléaires et d'axer leur politique stratégique uniquement sur un système de défense, les armes nucléaires persisteraient dans d'autres parties du monde. Il est certain que d'autres États dotés d'armes nucléaires seront peu disposés à renoncer à ce magnifique pouvoir destructeur. Au niveau international, les États-Unis devront donc déployer des efforts diplomatiques sans précédent pour assurer le respect d'un nouveau régime interdisant la production, le déploiement et l'utilisation de nouveaux systèmes, de même que l'élimination des armes existantes. Un tel programme impliquera certainement le partage des systèmes défensifs et concernera plus particulièrement les zones pouvant présenter un risque nucléaire, que ce soit au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est ou dans le cadre de la confrontation permanente entre l'Inde et le Pakistan. Nous ne devons pas oublier, même dans un contexte régional, que la dissuasion alimente la prolifération.



À long terme, l'objectif doit être de prouver la « désutilité » du régime actuel de sécurité internationale et des armes qui le constituent. Il faut dépasser le retard qui subsiste dans la culture de la sécurité. La dissuasion aujourd'hui, comme la défense antimissile demain, sont à cet égard inadaptées parce que les menaces, probables à moyen terme, ne viendront pas de missiles équipés d'ogives nucléaires, mais d'armes de destruction massive nouvelles. Comme le faisait observer Richard Betts voilà près de trois ans « La dissuasion classique n'empêchera pas un groupe mécontent et non identifiable de lancer une attaque en Amérique » ou n'importe où ailleurs; l'attaque de l'USS Cole est d'ailleurs un parfait exemple. Robert Lifton estime que des groupes comme Aum Shinrikyo au Japon doivent nous amener à tirer une leçon encore plus avancée : les projets qui portent sur les questions d'armement donnent l'illusion d'être pleins de bon sens, même entre les mains de dirigeants dits « stables »; ce n'est en réalité qu'une illusion.

Il semble souvent que l'espoir de débarrasser un jour le monde des armes nucléaires soit bien mince, mais si nous voulons vraiment nous éloigner de cet abîme, nous savons parfaitement qu'il ne faut pas nous contenter d'espérer que ces armes disparaissent. Parmi l'élite des États dotés d'armes nucléaires, nombreux sont les politiques qui continueront de s'accrocher à la bombe – ils ne veulent absolument pas y renoncer. Si les systèmes de défense antimissile permettent de relâcher cet attachement, il importe d'aborder la question. Dans le même temps, nous devons toutefois nous engager sérieusement pour la profonde adaptation nécessaire. Comme le disait Freeman Dyson dans la conclusion de *Weapons and Hope*, il faut qu'une indignation morale vienne ébranler le monde et oblige les gouvernements et les forces armées à se défaire de ces armes qui, en fin de compte, menacent tout le monde et ne protègent personne.

## Note

1. Certains points développés dans le présent article reprennent des idées que Hugh Mehan, Charles Nathanson et moi-même avons exposées dans des travaux antérieurs. Il s'agit de « Nuclear discourse in the 1980s: the unravelling conventions of the Cold War », que nous avons tous trois coécrit, publié dans *Discourse & Society*, 1990 (SAGE, Londres, Newbury Park et New Delhi), vol. 1, n° 2, p. 133 à 165; « Reykjavik: The breach and repair of the Pure War Script », de Mehan et Skelly, publié dans *Multilingua*, 1988 (Mouton de Gruyter, Amsterdam), vol. 7, n° 1/2, p. 35 à 66; et J. Skelly, « Power/Knowledge: The Problems of Peace Research and the Peace Movement », publié dans *A Just Peace Through Global Transformation*, Chadwick Alger et Michael Stohl, éd., 1988 (Westview Press, Boulder, CO).



## Les mesures de renforcement de la confiance et le problème de la défense antimissile

Viacheslav ABROSIMOV

Les problèmes liés à la défense antimissile suscitent un intérêt croissant dans divers pays du fait de la prolifération continue des missiles et des technologies y relatives. La défense antimissile est un domaine qui touche de très près les intérêts de tous les pays en matière de sécurité et en particulier des États qui possèdent des missiles pouvant emporter des armes de destruction massive. Si deux pays entretiennent des relations fondées sur la dissuasion et que l'un d'entre eux mette au point un système de défense antimissile, leurs relations seront déséquilibrées. Il est un moyen pacifique de régler les différends suscités par la mise au point d'un système de défense antimissile, qui consiste à conclure les traités voulus. En règle générale, lorsqu'elles concluent des traités, les parties visent des buts complètement différents et s'inspirent du principe général suivant lequel « ce qui n'est pas interdit est permis ». Pour cette raison, les traités établissent en principe soit une restriction soit une interdiction des armements.

### *Définition*

Les mesures propres à renforcer la confiance, ou mesures de confiance, sont des dispositions que les États prennent collectivement ou unilatéralement dans le but de parvenir à plus de transparence et à plus de prévisibilité en ce qui concerne le comportement de l'un ou l'autre d'entre eux dans un domaine donné et qui concrétisent la renonciation d'un État à des actes non concertés susceptibles de porter préjudice à un autre État par l'application des dispositions figurant dans les accords internationaux.

Les mesures de confiance jouent un rôle très important dans l'élaboration d'un grand nombre d'accords internationaux. Une multitude de contraintes et de circonstances viennent exercer des pressions sur les représentants des parties à des négociations. En règle générale, encore que conditionnellement, les questions faisant l'objet des pourparlers se répartissent en quatre groupes, en fonction de la volonté qu'ont les parties de régler le problème à l'examen et des possibilités qui s'offrent à elles en la matière. Il s'agit de questions sur lesquelles les parties :

- peuvent et veulent s'entendre;
- peuvent s'entendre mais ne le veulent pas;

---

Viacheslav Abrosimov, qui est membre de l'Académie internationale d'informatisation, est un expert russe de la maîtrise des armements, spécialisé dans les questions relatives à la défense antimissile et à la réduction des armements stratégiques offensifs (adresse électronique : avk@inmech.msu.su).

- veulent s'entendre mais n'y parviennent pas; ou
- ne veulent pas et ne peuvent pas s'entendre.

Dans le premier cas de figure, les parties parviennent souvent à se mettre d'accord sur certaines obligations, qu'elles se déclarent prêtes à exécuter. Dans le dernier cas, les circonstances l'emportent sur les aspirations des parties, de sorte que les questions considérées échappent à toute négociation ou en sont écartées. Dans les deuxième et troisième cas, les parties peuvent convenir d'adopter diverses mesures de confiance efficaces.

Les mesures de confiance diffèrent nettement des restrictions. Elles s'en distinguent principalement par ceci que leur exécution exige de la confiance et n'est pas totalement contrôlable. C'est à la partie qui prend les engagements correspondants qu'il incombe d'exécuter tout ou partie de la mesure de confiance et de donner les garanties nécessaires quant à son exécution. À cet égard, les mesures de confiance visent à réduire considérablement les besoins en matière de vérification par inspection ou contrôle qu'ont les parties du fait des obligations qu'elles contractent en vertu du traité.

Les mesures de confiance comportent certaines exigences informelles. Ces dernières ne sont pas décrites dans les instruments internationaux, mais sont toujours implicites dans l'établissement

**Chaque partie accepte des mesures de confiance de son plein gré parce qu'elle a intérêt à ce que celles-ci soient exécutées par les autres parties et qu'elle concourt ainsi au renforcement de la sécurité nationale de toutes les parties.**

et l'exécution desdites mesures. Plusieurs des exigences les plus importantes sont mentionnées ici. Chaque partie accepte des mesures de confiance de son plein gré parce qu'elle a intérêt à ce que celles-ci soient exécutées par les autres parties et qu'elle concourt ainsi au renforcement de la sécurité nationale de toutes les parties. La *proportionnalité* est un préalable indispensable à un équilibre entre les obligations

que les parties doivent contracter et l'importance des résultats escomptés d'une mesure de confiance donnée. Les mesures de confiance devraient participer d'une grande *transparence*. Cela dit, il arrive souvent dans la pratique que de telles mesures ne soient pas formulées clairement. On accepte qu'elles soient mises en œuvre de plusieurs manières différentes, ce qui laisse la porte ouverte à des interprétations ambiguës. La partie qui a adopté des mesures de confiance est censée exécuter celles-ci sans faute. Malheureusement, les incertitudes et les ambiguïtés inhérentes à une mesure de confiance donnée finissent souvent par susciter des inquiétudes au sujet de l'exécution de ladite mesure et entraînent l'ouverture de nouvelles négociations sur la question. Les mesures de confiance *peuvent être juridiquement contraignantes*. Toutefois, elles ne le sont pas nécessairement, contrairement aux obligations au sens strict du terme qui découlent de traités. Dans la pratique, elles sont souvent adoptées au cours de pourparlers entre dirigeants nationaux.

Il existe plusieurs types de mesures de confiance. Il y a les *déclarations*, par lesquelles les parties déclarent officiellement leurs intentions eu égard aux inquiétudes d'un ou de plusieurs autres pays. Ces déclarations d'intention peuvent être le fait de pouvoirs publics, d'organisations ou d'autres entités. Un État accepte de plein gré d'être lié par certaines obligations, que déterminent ses intérêts nationaux. Par exemple, les États-Unis et la Fédération de Russie échangent depuis 1972 des déclarations par lesquelles ils affirment n'avoir réalisé aucune activité contraire au Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissile (Traité ABM) de 1972.

Les *restrictions* reviennent à imposer quelques limitations invérifiables ou partiellement vérifiables touchant la question qui fait l'objet des pourparlers, restrictions que les pays sont tenus de respecter. Les *inspections* garantissent l'accès périodique des représentants des parties aux choses et lieux physiques ayant un rapport avec l'objet des pourparlers. Ainsi, dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les représentants de l'une des parties ont directement accès, à des fins de contrôle, aux usines d'une autre partie où sont fabriqués des missiles.

L'immatriculation oblige les parties à donner notification au préalable de l'exécution d'activités sensibles. Par exemple, les parties à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (1975) communiquent de leur plein gré et suivant une procédure établie des renseignements concernant les engins qu'elles lancent dans l'espace.

La notification préalable donnée par un pays à un autre lorsqu'il prévoit d'entreprendre une activité qui risque de susciter des inquiétudes chez le second constitue aussi une mesure de confiance utile. Le meilleur exemple en est l'initiative prise à long terme par la Fédération de Russie et les États-Unis de se donner l'un à l'autre notification de leurs lancements de missiles balistiques stratégiques.

Par l'échange de données d'information, une partie reçoit des données factuelles sur un type d'activité qui risque de susciter chez elle des inquiétudes. Par exemple, une fois ratifié les accords sur la démarcation entre les systèmes antimissile stratégiques et les systèmes non stratégiques, qui sont intervenus entre leurs deux pays en 1997, les États-Unis et la Fédération de Russie se fourniront réciproquement des données d'information sur les plans et programmes en vue de la création de systèmes antimissile non stratégiques.

L'observation offre à une partie la possibilité d'examiner (à l'aide des moyens techniques nationaux voulus) un objet qui risque de susciter des inquiétudes. Ainsi, chaque partie au Traité ABM est tenue, en vertu du paragraphe 2 de l'article XII de l'instrument, de ne pas faire obstacle aux moyens techniques nationaux de vérification de l'autre partie. Par un moratoire, un pays restreint de son plein gré la réalisation d'une activité donnée. Par exemple, la République populaire démocratique de Corée a proclamé un moratoire sur les lancements de missiles. Les garanties sont certaines assurances données à un pays pour dissiper ses inquiétudes.

Lorsqu'elles élaborent des mesures de confiance, les parties supposent que ces mesures vont être efficaces. C'est pourquoi les mesures de confiance n'ont de sens qu'en étant assorties d'une évaluation de leur efficacité. Il va de soi que chaque partie voudrait avoir la certitude que l'autre partie s'acquitte de ses engagements tels qu'ils sont énoncés dans les accords conclus. En règle générale, chaque partie cherche à déterminer pour sa part dans quelle mesure l'autre partie respecte les accords.

L'utilité d'une mesure de confiance est fonction du préjudice qui pourrait être porté à l'État B par l'État A si ce dernier n'honorait pas les engagements pris dans le cadre de ladite mesure. En règle générale, il est extrêmement difficile d'exprimer ce préjudice en termes quantitatifs. En gros, l'efficacité d'une combinaison donnée de mesures de confiance peut s'exprimer comme étant le produit de deux facteurs :

$$E = E_{(B-A)} * E_{(A-B)}$$

- où  $E_{(B-A)}$  est l'utilité, telle que la perçoit la Partie B, de la mesure de confiance que la Partie A s'est engagée à réaliser;
- où  $E_{(A-B)}$  est l'utilité, telle que la perçoit la Partie A, de la mesure de confiance que la Partie B s'est engagée à réaliser.

La valeur de  $E_{(B-A)}$  pour une mesure de confiance  $CBM_i$ , par exemple, est fonction de deux éléments, principalement :

- l'importance ( $Q_i$ ) attachée par la Partie B à la mesure de confiance  $CBM_i$  que doit appliquer la Partie A;
- la certitude ( $P_i_{(B-A)}$ ) de la Partie B que la mesure de confiance  $CBM_i$  arrêtée par la Partie A sera appliquée.

Nous pouvons alors écrire :

$$E_{i(B-A)} = Q_i * P_{i(B-A)}$$

Le coefficient d'importance  $Q_i$  est directement proportionnel au préjudice qui pourrait être porté à la Partie B si la Partie A manquait aux obligations qu'elle a acceptées dans le cadre de la mesure de confiance  $CBM_i$ . La valeur de ce coefficient varie de 0 à 1.

La certitude  $P_{i(B-A)}$  quant à l'application de la mesure de confiance  $CBM_i$  est déterminée en fonction tant de l'état préexistant des relations entre les pays considérés que des renseignements récents, recueillis par diverses voies, sur l'exécution, par la Partie A, des engagements qu'elle a pris. La valeur de ce coefficient peut aussi varier de 0 à 1. Il y a lieu de noter que cette valeur dépend du comportement antérieur du pays considéré aussi bien que de son comportement actuel.

Par ailleurs, la situation actuelle et les intérêts de la Partie A détermineront dans quelle mesure cette dernière tiendra à appliquer intégralement les dispositions arrêtées. Ainsi, il se peut que les mesures de confiance soient appliquées incomplètement tandis que les tensions entre États s'aggravent. Exprimons par  $P_{i(A)}$  la probabilité selon laquelle la Partie A appliquera la mesure  $CBM_i$  et appelons cette quantité « le degré d'application » de la mesure  $CBM_i$ .

Les paramètres  $Q_i$ ,  $P_{i(B-A)}$  et  $P_{i(A)}$  pourraient être considérés comme étant les membres d'ensembles flous définissant les « mesures de confiance importantes », les « mesures de confiance sûres » et les « mesures de confiance réalisables ». Leurs valeurs pourraient alors être considérées comme étant celles des fonctions d'appartenance des paramètres  $Q_i$ ,  $P_{i(B-A)}$  et  $P_{i(A)}$  aux ensembles correspondants. Selon les règles applicables aux ensembles flous :

$$E_{i(B-A)} = \min(Q_i, P_{i(B-A)}, P_{i(A)}).$$

Le raisonnement serait le même dans le cas du facteur  $E_{i(A-B)}$ .

## Exemples

Prenons deux exemples de mesures de confiance concernant la défense antimissile : celles qui ont été arrêtées en 1997 dans le cadre de l'accord global sur la démarcation entre les systèmes antimissile stratégiques et les systèmes non stratégiques, d'une part, et celles qui pourraient être adoptées lorsque les États-Unis mettront en place un système national de défense antimissile (connu sous le nom de défense antimissile nationale), d'autre part. Les mesures de confiance pourraient être mises en application à différents moments et suivre des orientations différentes.

Les systèmes antimissile entrent dans la catégorie des systèmes techniques et organisationnels complexes. Ils ont un certain cycle de vie, dont les phases sont la mise au point, l'essai, l'introduction, le déploiement, l'exploitation dans des conditions de combat et, enfin, la mise hors service.

La première phase – qui est celle de la mise au point du système – ne peut pas donner lieu à des mesures de confiance, car il est difficile d'imposer une restriction à la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine de la défense antimissile, d'autant plus que les résultats de cette recherche peuvent aussi servir à des fins pacifiques. Par la suite, cependant, des mesures de confiance pourraient être utiles. Au moment de la mise à l'essai, par exemple, l'application de telles mesures pourrait être contrôlée et vérifiée à l'aide de moyens techniques nationaux. À ce stade-là, par conséquent, il est possible de définir clairement des mesures de confiance et d'en vérifier l'application. Les mesures de confiance sont particulièrement importantes et utiles lors du déploiement et de l'exploitation.

Un système antimissile pourrait comprendre plusieurs éléments, tels que des dispositifs de lancement, des missiles d'interception et des radars. Ces éléments sont reliés par des systèmes de communication et de contrôle et présentent un certain nombre de caractéristiques d'ordre technique, structurel et opérationnel, entre autres. Tous ces éléments constituent la base à partir de laquelle seront déterminés les domaines dans lesquels diverses mesures de confiance pourraient être introduites et mises en œuvre.

Au cours des pourparlers sur la démarcation entre les systèmes antimissile stratégiques et les systèmes non stratégiques, la Fédération de Russie et les États-Unis ont élaboré un éventail de mesures de confiance comprenant: la notification réciproque des lancements de missiles d'interception et de stations d'essai à partir desquelles des missiles pourraient être lancés; l'échange de données d'information concernant le mode et les formes d'implantation des systèmes antimissile non stratégiques et le nombre de tels systèmes; l'échange de données d'information sur le concept d'exploitation des systèmes antimissile non stratégiques, ainsi que les spécifications des missiles d'interception et des radars antimissile non stratégiques, renseignements qui permettent d'en évaluer les caractéristiques balistiques et de vol. En outre, il a été prévu que l'une ou l'autre des parties procéderait (de son plein gré) à des démonstrations d'exploitation de systèmes et d'éléments antimissile non stratégiques, l'autre partie ayant la possibilité de surveiller de tels essais. De plus, les parties se sont engagées à déclarer unilatéralement chaque année qu'elles n'ont pas l'intention de mettre au point des systèmes antimissile non stratégiques dont les paramètres excéderaient les valeurs convenues ni de mettre à l'essai des systèmes antimissile stratégiques sur des missiles à têtes multiples indépendamment guidées.

Évaluons l'utilité d'une mesure de confiance concernant les systèmes antimissile non stratégiques – un échange de données d'information sur le nombre de missiles d'interception déployés – pour l'une des parties (la Fédération de Russie, par exemple).

Soit la Partie A – les États-Unis – et la Partie B – la Fédération de Russie. L'utilité de cette mesure de confiance, appliquée par les États-Unis serait liée à l'importance que la Fédération de Russie attacherait à ladite mesure. Soit dit en passant que, si les données d'information sur l'ampleur du déploiement de missiles d'interception n'étaient pas fournies ou étaient incomplètes, le potentiel de défense du pays pourrait en pâtir dans une certaine mesure.

$$E = E_{FR-ÉUA}$$

L'importance ( $Q_i$ ) de cette mesure est très élevée pour la Fédération de Russie, car le nombre de missiles d'interception non stratégiques qui sont déployés peut avoir une incidence sur l'exécution, par les forces missilières russes, de tâches de combat dans certaines régions. Par ailleurs, le déploiement de tels missiles peut être détecté et suivi en principe par les moyens techniques nationaux, autrement dit leur nombre peut être déterminé à partir de sources autres que les échanges obligatoires prévus dans le cadre de la mesure de confiance considérée. Cela signifie que le préjudice potentiel peut être réduit. En conséquence, le coefficient  $Q_i$  de cette mesure de confiance a une valeur estimative d'entre 0,75 et 0,85.

Dans le cas de la mesure de confiance considérée, la certitude  $P_{i_{FR-ÉUA}}$  pourrait être égale à 1, car il serait illogique de ne pas faire confiance aux États-Unis, qui tiendront à démontrer avec précision le nombre de missiles qu'ils déploient eu égard aux capacités de surveillance très importantes de la Fédération de Russie. Cela dit, la Fédération de Russie s'intéresse non seulement au nombre de missiles d'interception déployés, mais aussi au nombre qui en est produit dans les usines (les stocks de missiles d'interception, pour ainsi dire), qui ne lui sera pas fourni dans le cadre de la mesure de confiance alors que ces missiles-là pourraient être rapidement déployés en cas de menace. C'est la raison pour laquelle les experts évaluent tout au plus à 0,8 la certitude  $P_{i_{FR-ÉUA}}$ .

Examinons cette mesure de confiance du point de vue des États-Unis. Il semble que ce pays n'ait aucune raison de ne pas exécuter intégralement ladite mesure. Dans certaines circonstances, en particulier en période de tensions, les États-Unis pourraient même penser qu'il est dans leur intérêt de fournir les données d'information considérées. C'est pourquoi, dans l'exemple à l'examen, la certitude  $P_{i(\text{ÉUA})}$  quant à l'application de la mesure ne peut pas être établie à plus de 0,9.

En définitive,

$$E_{\text{FR-ÉUA}} = \min((0,7-0,85), (0,8), (0,9)) = 0,75.$$

Sans aucun doute, cette évaluation est très subjective. Elle offre néanmoins la possibilité de démontrer d'une manière simpliste que l'adoption *de jure* de mesures de confiance ne signifie pas que lesdites mesures paraîtront efficaces.

Abordons maintenant les mesures de confiance qu'envisagent actuellement les États-Unis dans le cadre d'une défense antimissile nationale. Comme nous l'avons déjà dit, pour les États-Unis, de telles mesures auraient principalement pour objectif de prouver l'insuffisance des systèmes antimissile en cours d'élaboration et de renforcer la confiance de la Fédération de Russie en montrant à celle-ci que le déploiement d'un système de défense antimissile nationale sur le territoire des États-Unis n'entamerait pas les forces de dissuasion missilières russes. Cependant, le Traité ABM de 1972 interdit expressément la mise au point et le déploiement d'un système de cette nature sur le territoire des Parties (système qui fait précisément l'objet de l'accord dans le cadre duquel il est prévu d'adopter des mesures de confiance). Or l'adoption d'une ou de plusieurs mesures de confiance dans le contexte d'une interdiction des systèmes nationaux de défense antimissile concourrait sans aucun doute au renforcement des principales dispositions du Traité.

Entre autres mesures, on pourrait envisager la mise en commun de données d'information sur le nombre et l'emplacement des missiles d'interception, des notifications distinctes des différentes opérations menées dans le cadre de l'activité permise (notification des essais, avec l'exposé des conditions de l'essai, du passage au déploiement actif, du démantèlement des composants et des éléments distincts des systèmes antimissile, etc.), l'inspection des sites de production et d'implantation des missiles d'interception, ainsi que des démonstrations, des invitations à assister aux essais, etc.

Cela dit, des mesures qui viseront à prouver que la défense antimissile nationale n'a en l'occurrence qu'un caractère restreint ne seront pas très utiles. En effet, il est manifeste que les

*Ce qui inquiète concrètement la Fédération de Russie, c'est moins l'existence d'un système national restreint de défense antimissile que le risque de voir les États-Unis donner rapidement à un tel système une extension qui soit inacceptable pour la Fédération de Russie.*

parties en présence élaborent leurs mesures de confiance tout en évitant le cœur du problème (c'est-à-dire l'objet des mesures considérées). Ce qui inquiète concrètement la Fédération de Russie, c'est moins l'existence d'un système national restreint de défense antimissile que le risque de voir les États-Unis donner rapidement à un tel système une extension qui soit inacceptable pour la Fédération de Russie. Les experts scientifiques et les spécialistes des affaires politiques des États-

Unis avancent principalement trois arguments pour démontrer que les États-Unis n'ont aucunement l'intention d'améliorer les capacités potentielles du système de défense antimissile nationale en cours d'élaboration :

- le budget des États-Unis est transparent, or les ressources financières nécessaires à une extension des composants de la défense antimissile nationale seraient considérables;
- il faudra beaucoup de temps pour déployer le système de défense antimissile nationale dans d'autres régions et ce déploiement sera surveillé à l'aide des moyens techniques nationaux;
- il faudrait mettre en place de nouvelles capacités de production pour produire les nouveaux systèmes et éléments de défense antimissile, ce qui ne pourrait pas se faire à brève échéance.



Il est difficile de fonder sur de tels arguments des mesures de confiance qui soient efficaces et réalisables. Le coefficient d'importance ( $Q_i$ ) des mesures envisagées, telles que la fourniture de données sur des éléments du budget ou la notification des essais, n'est pas très élevé car il est possible d'obtenir de tels renseignements d'autres sources.

La valeur du coefficient de certitude  $P_i$  <sup>FR-ÉUA</sup> est, elle aussi, loin d'être élevée. Il se peut que des éléments du budget soient dissimulés ou que les capacités de production des nouveaux missiles d'interception soient basées sur le site des usines existantes (on ne peut pas poster un observateur russe dans chaque usine de la défense des États-Unis). Quant au déploiement d'éléments du système de défense antimissile nationale dans de nouvelles régions, les moyens techniques nationaux ne serviront qu'à enregistrer le fait que ces éléments ont été déployés – ce qui, en substance, attesterait la dénonciation effective du Traité ABM par les États-Unis.

Enfin, les États-Unis n'ont même pas encore déterminé ce dont le pays a besoin en matière de défense antimissile. Il est d'ores et déjà question de créer un système de ce genre par étapes et on étudie les possibilités qui s'offrent de l'étendre à l'avenir. Dans ces circonstances, on ne peut pas exclure que la Fédération de Russie se trouve face à une situation dans laquelle les États-Unis n'appliqueraient que partiellement les mesures de confiance (la valeur du coefficient  $P_i$  <sup>(ÉUA)</sup> quant à l'application des mesures est inférieure à 1), ce qui diminuera sans aucun doute l'utilité desdites mesures. Par conséquent, il est insensé de vouloir faire de l'interdiction établie par le Traité ABM de 1972 une interdiction conditionnelle et par là-même forcer la Fédération de Russie à accepter que les dispositions en soient révisées.

## Conclusion

En ce qui concerne la défense antimissile, des mesures de confiance pourront être adoptées si les parties peuvent s'entendre mais ne le veulent pas, ou si elles veulent s'entendre mais n'y parviennent pas. De telles mesures ont pour but d'en arriver à plus de transparence et de prévisibilité en ce qui concerne le comportement des uns et des autres dans les domaines couverts par les régimes de renforcement de la confiance. En l'occurrence, les mesures de confiance pourraient couvrir pratiquement toutes les phases du cycle de vie d'un système antimissile. Pour déterminer les orientations des mesures de confiance et les domaines auxquels celles-ci pourraient s'appliquer, il serait bon de dissocier les composantes essentielles du système antimissile.

L'utilité des mesures de confiance est une variable dont la valeur est déterminée par l'importance que chacune des parties y attache ainsi que par la fiabilité et la faisabilité desdites mesures. Cela dit, il ne suffit pas de confirmer en droit les mesures de confiance pour que celles-ci soient efficaces.

La tentative de faire adopter des mesures de confiance pour justifier d'une adaptation éventuelle du Traité ABM à des réalités nouvelles est vouée à l'échec. L'adoption de mesures de confiance qui préservent en l'état les dispositions fondamentales du Traité de 1972 contribuerait au renforcement de cet instrument.



## Sources d'informations sur la NMD

### Liste établie par Derek BROWN

The Acronym Institute

[www.acronym.org.uk](http://www.acronym.org.uk)

Réalise des recherches et publie de l'information sur la négociation et la vérification d'accords et de traités liés au désarmement et à la maîtrise des armements. Suit de très près la question des systèmes de défense antimissile et leurs conséquences pour les traités existants et la maîtrise des armements. L'Institut publie *Disarmament Diplomacy* (disponible en ligne).

Arms Control Association

[www.armscontrol.org/assorted/nmdindex.htm](http://www.armscontrol.org/assorted/nmdindex.htm)

Propose des liens vers les articles de *Arms Control Today* traitant de la défense antimissile nationale ainsi que des fiches d'information.

Ballistic Missile Defense Organization

[www.acq.osd.mil/bmdo/bmdolink/html](http://www.acq.osd.mil/bmdo/bmdolink/html)

Cette organisation du Département de la défense des États-Unis est chargée de contrôler, diriger et exécuter le programme américain de défense antimissile balistique. Le site présente ce programme et propose aussi des fiches d'information, des données techniques et des précisions budgétaires.

Center for Defense Information

[www.cdi.org](http://www.cdi.org)

Le CDI est une organisation non gouvernementale de recherche qui entend surveiller les activités de l'armée américaine. Le site propose : commentaires, fiches d'information, traités et textes de loi, ainsi qu'une liste exhaustive de liens.

Centre for Defence and International Security Studies

[www.cdiss.org/hometemp.htm](http://www.cdiss.org/hometemp.htm)

Cet institut de recherche, basé au Royaume-Uni, veut engendrer une meilleure prise de conscience et stimuler les discussions sur un certain nombre de questions de défense et de sécurité à travers le monde. Ce site comprend des informations sur le contexte et les technologies de défense antimissile ainsi que sur les stratégies antiforces et propose de nombreux liens.

Coalition to Reduce Nuclear Dangers

[www.clw.org/coalition/libbmd.htm](http://www.clw.org/coalition/libbmd.htm)

Contient des liens très utiles s'agissant de la défense antimissile : déclarations gouvernementales et non gouvernementales, législation, éditoriaux, auditions et déclarations au Congrès.

Council for a Livable World

[www.clw.org/bmd.html](http://www.clw.org/bmd.html)

Ce site très complet sur la question de la défense antimissile présente plusieurs dossiers ainsi que des liens vers les rapports gouvernementaux et la législation pertinente.

Federation of American Scientists [www.fas.org/spp/starwars/program/nmd/index.html](http://www.fas.org/spp/starwars/program/nmd/index.html)

Ce site examine en profondeur le programme américain de défense antimissile. Il comprend notamment de nombreuses informations techniques, des commentaires, un résumé des dernières informations ainsi que les différents traités importants.

The Henry L. Stimson Center [www.stimson.org](http://www.stimson.org)

Ce site propose de nombreux liens vers des ressources utiles s'agissant des questions de défense antimissile et notamment des dossiers, des rapports de conférences, des résumés de tables rondes et des documents d'évaluation des menaces.

Heritage Foundation [www.nationalsecurity.org](http://www.nationalsecurity.org)

Un groupe d'experts conservateur qui propose des renseignements et des analyses sur les intérêts des États-Unis en matière de sécurité et présente des informations qui prônent un programme avancé de défense antimissile nationale.

Union of Concerned Scientists [www.ucsusa.org](http://www.ucsusa.org)

Le site examine en profondeur le programme américain de NMD. Il comprend dossiers, fiches d'information, analyses et liens sur les défenses antimissile.

### *Vue d'ensemble*

Acronym Institute, NMD in Run-Up to US Elections, *Disarmament Diplomacy*, no. 51, October 2000. [www.acronym.org.uk/51nmd.htm](http://www.acronym.org.uk/51nmd.htm)

Brown, N., Turning Points for BMD, *Brassey's Defence Yearbook*, vol. 107, 1997, pp. 289–309.

Burrows, W.E., Ballistic Missile Defense: The Illusion of Security, *Foreign Affairs*, vol. 62, no. 4, Spring 1984, pp. 843–56.

Carter, A., *Ballistic Missile Defense*, Brookings Institute, 1984.

Cirincione, J., Why the Right Lost The Missile Defense Debate, *Foreign Policy*, no. 106, Spring 1997, pp. 39–55.

Cirincione, J., The Post-Clinton NMD Debate, *Disarmament Diplomacy*, no. 50, September 2000. [www.acronym.org.uk/50nmd.htm](http://www.acronym.org.uk/50nmd.htm)

Daalder, I.H., J.M. Goldgeier and J.M. Lindsay, Deploying NMD: Not Whether, But How, *Survival*, vol. 42, no. 1, Spring 2000, p. 6–28.

Denoon, D.B.H., *Ballistic Missile Defense in the Post Cold War Era*, Boulder, Westview Press, 1995.

Fainberg, A., Limited Missile Defenses: What Can They Protect?, *Arms Control Today*, vol. 19, no. 3, April 1989, p. 17–22.

Ferguson, C., Sparking a Buildup: U.S. Missile Defense And China's Nuclear Arsenal, *Arms Control Today*, vol. 30, no. 2, March 2000, pp. 13–18. [www.armscontrol.org/ACT/march00/cfmr00.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/march00/cfmr00.htm)

Fitzgerald, F., *Way Out There in The Blue*, New York, Simon & Schuster, 2000.

Garwin, R.L., A Defense That Will Not Defend, *The Washington Quarterly*, Summer 2000, pp. 109–123. [www.twq.com/summer00/garwin.pdf](http://www.twq.com/summer00/garwin.pdf)

- Grogan, D.E., *Power Play: Theater Ballistic Missile Defense*, National Ballistic Missile Defense and the ABM Treaty, *Virginia Journal of International Law*, vol. 39, no. 4, Summer 1999, pp. 799–879.
- Gronlund, L., and G. Lewis, *How A Limited National Missile Defense Would Impact the ABM Treaty*, *Arms Control Today*, vol. 29, no. 7, November 1999. [www.armscontrol.org/ACT/nov99/ligno99.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/nov99/ligno99.htm)
- Hadley, S.J., *A Call to Deploy*, *The Washington Quarterly*, Summer 2000, pp. 95–108. [www.twq.com/summer00/hadley.pdf](http://www.twq.com/summer00/hadley.pdf)
- Isaacs, J., 'Go Slow': The People Speak On Missile Defense, *Arms Control Today*, vol. 30, no. 1, Jan./Feb. 2000, pp. 3–6. [www.armscontrol.org/ACT/janfeb00/jijf00.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/janfeb00/jijf00.htm)
- Keeny, S.M., Jr., The New Missile 'Threat' Gap, *Arms Control Today*, June/July 1998. [www.armscontrol.org/ACT/junjul98/focjj98.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/junjul98/focjj98.htm)
- Keeny, S.M., Jr., and M. Krepon, *Limited ABM Defense: Yes or No?*, *Arms Control Today*, vol. 21, no. 8, October 1991, pp. 14–20.
- Kubbig, B.W., *Experts on Trial: the Wohlstetter/Rathjens Controversy, The Making of The ABM Treaty, and Lessons For The Current Debate About Missile Defense*, Frankfurt am Main, Germany, Peace Research Institute Frankfurt, 1999.
- Lewis, G., L. Gronlund and D. Wright, *National Missile Defense: An Indefensible System*, *Foreign Policy*, no. 117, Winter 1999/2000, pp. 120–37.
- Lewis, G.N., and T.A. Postol, *Future Challenges to Ballistic Missile Defenses*, *IEEE Spectrum*, vol. 34, no. 9, September 1997, pp. 60–68.
- Lewis, G.N., T.A. Postol and J. Pike, *Why National Missile Defense Won't Work*, *Scientific American*, vol. 281, no. 2, August 1999, pp. 37–41.
- McMahon, K.S., and J. Warner, *Pursuit of the Shield: The U.S. Quest for Limited Ballistic Missile Defense*, University Press of America, 1997.
- Nacht, M., *The Politics: How Did We Get Here?*, *The Washington Quarterly*, Summer 2000, p. 87–94. [www.twq.com/summer00/nacht.pdf](http://www.twq.com/summer00/nacht.pdf)
- National Intelligence Council, U.S. Central Intelligence Agency, *Foreign Missile Development and the Ballistic Missile Threat to the United States Through 2015*, unclassified summary, September 1999.
- National Missile Defense Review reports, [www.clw.org/coalition/welch1199.htm](http://www.clw.org/coalition/welch1199.htm)
- Pike, J., *Ballistic Missile Defense: Is the U.S. 'Rushing to Failure'?*, *Arms Control Today*, vol. 28, no. 3, April 1998, pp. 9–13. [www.armscontrol.org/ACT/april98/pikap98.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/april98/pikap98.htm)
- Pike, J., *National Missile Defense: Rushing to Failure*, *Journal of the Federation of American Scientists*, November/December 1999, vol. 52, no. 6. [www.fas.org/faspir/v52m6a.htm](http://www.fas.org/faspir/v52m6a.htm)
- Pike, J., *The Rogue States — No Clear and Present Danger*, *Journal of the Federation of American Scientists*, July/August 2000, vol. 53, no. 4. [www.fas.org/faspir/v53n4a.htm](http://www.fas.org/faspir/v53n4a.htm)
- Rissanen, J., *Silence and Stagnation as the CD Concludes Fruitless Year*, *Disarmament Diplomacy*, no. 50, September 2000. [www.acronym.org.uk/50genev.htm](http://www.acronym.org.uk/50genev.htm)
- Roubos, A., and Wautelet, M., *National Missile Defense - Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques*, Rapport du GRIP 2000/4, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, 2000.

- Sen, S.K., The Future of Ballistic Missile Defense and its Derivatives, *Comparative Strategy*, vol. 14, no. 2, April/June 1995, pp. 219–31.
- Slocombe, W.B., The Administration's Approach, *The Washington Quarterly*, Summer 2000, pp. 79–85. [www.twq.com/summer00/slocombe.pdf](http://www.twq.com/summer00/slocombe.pdf)
- Steinbruner, J., National Missile Defense: Collision In Progress, *Arms Control Today*, vol. 29, no. 7, Nov. 1999, pp. 3–6. [www.armscontrol.org/ACT/nov99/jsno99.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/nov99/jsno99.htm)
- Wilkening, D.A., Ballistic-Missile Defence and Strategic Stability, *Adelphi Paper*, no. 334, International Institute for Strategic Studies, 2000.

### *Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissile*

- Chayes, A., and A.Chayes, The Future of the ABM Treaty, *Arms Control Today*, vol. 17, no. 1, Jan./Feb. 1987, pp. 2–4.
- Durch, W.J., The Future of the ABM Treaty, *Adelphi Papers*, no. 223, International Institute for Strategic Studies, 1987.
- Goedhuis, D., The Importance of Preserving and Strengthening the ABM Treaty of 1972, *International Relations: the Journal of the David Davies Institute of International Studies*, vol. 8, no. 5, May 1986, pp. 475–93.
- Gronlund, L., and D.C. Wright, Limits on the Coverage of a Treaty-Compliant ABM System, *Physics and Society*, April 1992, pp. 3–6.
- Longstreth, T.K., J.E. Pike and J.B. Rhineland, *The Impact of U.S. and Soviet Ballistic Missile Defense Programs on the ABM Treaty*, Washington, DC, National Campaign to Save the ABM Treaty, 1985.
- Meredith, P.L., The Legality of a High-Technology Missile Defense System: The ABM and Outer Space Treaties, *American Journal of International Law*, vol. 78, no. 2, April 1984, pp. 418–23.
- Savelyev, A., The ABM Treaty: Should We Keep It?, *Comparative Strategy*, vol. 12, no. 1, Jan./Mar. 1993, pp. 103–107.
- Semyonov, V., and B. Surikov, The ABM Treaty: Barrier to Star Wars, *International Affairs: a Monthly Journal of Political Analysis*, no. 8, August 1987, pp. 19–26.

### *Caractéristiques techniques*

- 'Countermeasures': Excerpts from a Report by the Union of Concerned Scientists and the Massachusetts Institute of Technology Security Studies Program, *Arms Control Today*, April 2000. [www.armscontrol.org/ACT/april00/docap00.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/april00/docap00.htm)
- The 'Coyle Report', *Arms Control Today*, March 2000. [www.armscontrol.org/ACT/march00/docmr00.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/march00/docmr00.htm)
- National Missile Defense Review Committee Report, *Arms Control Today*, November 1999. [www.armscontrol.org/ACT/nov99/welno99.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/nov99/welno99.htm)

Report on the National Missile Defense Independent Review Team, *Arms Control Today*, July/August 2000. [www.armscontrol.org/ACT/julaug00/welchjulaug.html](http://www.armscontrol.org/ACT/julaug00/welchjulaug.html)

Sirak, M.C., NMD 'C3' Architecture Could Feature up to Nine X-band Radars, *Inside Missile Defense*, 19 May 1999, pp. 13–14.

Sirak, M.C., Administration Seeks Phased NMD Fielding, Phased ABM Treaty Changes, *Inside Missile Defense*, 20 October 1999, pp. 1, 33–34.

## Études et questions régionales

### MOYEN-ORIENT

Ehteshami, A., Tehran's Tocsin, *The Washington Quarterly*, Summer 2000, p. 171–76. [www.twq.com/summer00/ehteshami.pdf](http://www.twq.com/summer00/ehteshami.pdf)

Karsh, E., Israel's Imperative, *The Washington Quarterly*, Summer 2000, pp. 155–61. [www.twq.com/summer00/karsh.pdf](http://www.twq.com/summer00/karsh.pdf)

### URSS ET FÉDÉRATION DE RUSSIE

Chkanikov, Y., and A. Shoumikhin, Russian Security Requirements and the U.S. Limited National Missile Defense System: Is Accommodation Possible?, *Comparative Strategy*, vol. 7, no. 3, July/Sept. 1998, pp. 291–307.

de Spiegeleire, S., *The Soviet Anti-Ballistic Missile Program*, Geneva, Institut universitaire de hautes études internationales, 1986.

Levin, C., Toward an Agreement with Russia on Missile Defense, *Arms Control Today*, April 2000. [www.armscontrol.org/ACT/april00/clap00.htm](http://www.armscontrol.org/ACT/april00/clap00.htm)

Parrott, B. The Soviet Debate on Missile Defense, *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 43, no. 3, April 1987, pp. 9–12.

Payne, K.B., L.H. Vlahos and W.A. Stanley, Evolving Russian Views on Defense: An Opportunity For Co-Operation, *Strategic Review*, vol. 21, no. 1, Winter 1993, pp. 61–72.

Shoumikhin, A., Current Russian Perspectives on Arms Control and Ballistic Missile Defense, *Comparative Strategy*, vol. 18, no. 1, Jan./March 1999, pp. 49–57.

Stevens, S., Ballistic Missile Defense in the Soviet Union, *Current History*, vol. 84, no. 504, Oct. 1985, pp. 313–16, 344.

Stubbs, E., Soviet Strategic Defense Technology, *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 43, no. 3, April 1987, pp. 14–19.

Voas, J., Soviet Attitudes Towards Ballistic Missile Defence and The ABM Treaty, *Adelphi Papers*, no. 255, International Institute for Strategic Studies, 1990.

Yost, D.S., *Soviet Ballistic Missile Defense and the Western Alliance*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1988.

## ASIE

- Bermudez, J.S., Jr., *North Korean Special Forces*, Annapolis, MD, Naval Institute Press, 1998.
- Bermudez, J.S., Jr., *A History of Ballistic Missile Development in the DPRK*, Occasional Paper no. 2, Monitoring Proliferation Threats Project of the Center for Nonproliferation Studies, Monterey Institute of International Studies, November 1999.
- Chellaney, B., *New Delhi's Dilemma*, *The Washington Quarterly*, Summer 2000. [www.twq.com/summer00/chellaney.pdf](http://www.twq.com/summer00/chellaney.pdf)
- Christensen, T., *China, the U.S.-Japan Alliance, and the Security Dilemma in East Asia*, *International Security*, vol. 23, no. 4, Spring 1999, p. 75.
- Diamond, H., and F. Hartwell, *Chinese Views on Theater and National Missile Defense*, ACA Fact Sheet. [www.armscontrol.org/FACTS/ch\\_tmd.htm](http://www.armscontrol.org/FACTS/ch_tmd.htm)
- Executive Summary of the Report of the Commission to Assess the Ballistic Missile Threat to the United States, 15 July 1998, available on the Internet at [www.fas.org/irp/threat/bm-threat.html](http://www.fas.org/irp/threat/bm-threat.html).
- Ferguson, C.D., *Bait and Switch: Is Anti-North Korean Missile Defense Designed for China*, *Journal of the Federation of American Scientists*, November/December 1999, vol. 52, no. 6. [www.fas.org/faspir/v52m6b.htm](http://www.fas.org/faspir/v52m6b.htm)
- Funabashi, Y., *Tokyo's Temperance*, *The Washington Quarterly*, Summer 2000. [www.twq.com/summer00/funabashi.pdf](http://www.twq.com/summer00/funabashi.pdf)
- Gill, B., and J. Mulvenon, *The Chinese Strategic Rocket Forces*, *Bulletin of the Atomic Scientists*, May/June 1999.
- Godwin, P.H., *China's Nuclear Forces: An Assessment*, *Current History*, September 1999, p. 260.
- Katsouris, A., and D. Gouré, *Strategic Crossroads in South Asia: the Potential Roles For Missile Defense*, *Comparative Strategy*, vol. 18, no. 2, April/June 1999, pp. 173–89.
- Lewis, J., and X. Litai, *China Builds the Bomb*, Stanford University Press, 1988.
- McDevitt, M., *Beijing's Bind*, *The Washington Quarterly*, Summer 2000. [www.twq.com/summer00/mcdevitt.pdf](http://www.twq.com/summer00/mcdevitt.pdf)
- Snyder, S., *Pyongyang's Pressure*, *The Washington Quarterly*, Summer 2000. [www.twq.com/summer00/snyder.pdf](http://www.twq.com/summer00/snyder.pdf)
- Takesada, H., *If Even TMD Cannot Be Introduced, Japan Will Remain 'Naked' When Faced with Coming Asian Crises [in Japanese]*, *Sapio*, 13 January 1999, p. 37.
- The U.S. Defense Report: *Japan Headed in the Same Direction [in Japanese]*, *Sankei Shimbun*, 10 February 2000.

## EUROPE

- Bertram, C., *Strategic Defence in Europe*, *NATO Sixteen Nations*, vol. 31, no. 3, June 1986, pp. 28–30.
- Conze, H., *Transatlantic Cooperation on Missile Defense: A French Perspective*, *Comparative Strategy*, vol. 14, no. 4, Oct./Dec. 1995, pp. 431–41.



Hamm, M.R., and K.R. Holmes, A European Antitactical Ballistic Missile System, Deterrence, and the Conventional Defense of NATO, *The Washington Quarterly*, vol. 10, no. 2, Spring 1987, pp. 61–78.

Heisbourg, F., Brussels's Burden, *The Washington Quarterly*, Summer 2000. [www.twq.com/summer00/heisbourg.pdf](http://www.twq.com/summer00/heisbourg.pdf)

Roper, J., The British Nuclear Deterrent and New Developments In Ballistic-Missile Defence, *World Today*, vol. 41, no. 5, May 1985, pp. 92–95.

Wilson, P., A Missile Defense for NATO: We Must Respond to the Challenge, *Strategic Review*, vol. 14, no. 2, Spring 1986, pp. 9–15.

Wörner, M., A Missile Defense for NATO Europe, *Strategic Review*, vol. 14, no. 1, Winter 1986, pp. 13–20.



### Le Programme de bourses

Afin de mieux étudier les questions de sécurité régionale et favoriser la coopération régionale et le développement des capacités locales de recherche, l'UNIDIR a décidé d'étendre son programme de bourses et d'accueillir à l'institut quatre boursiers d'une même région pour qu'ils travaillent ensemble pendant quatre à six mois. Ces chercheurs viennent de différents pays de la région retenue. Ils s'intéressent à une question de sécurité régionale particulièrement délicate et nous espérons que le travail qu'ils produiront alimentera les discussions en matière de sécurité sur leur région.

En novembre 2000, l'UNIDIR a accueilli un groupe de chercheurs venus d'Asie du Sud. Il s'agit de Shiva Hari Dahal (Népal, spécialiste des droits de l'homme), Haris Gazdar (Pakistan, économie politique), Soosaipillai Keethaponcalan (Sri Lanka, relations ethniques et règlement des conflits) et G. Padmaja (Inde, armée et sécurité d'État). Ils travailleront ensemble jusqu'en avril 2001 à un projet de recherche qui débouchera sur une monographie collective.

Chaque année, les candidats au programme de bourses sont en compétition et la sélection doit respecter un critère de représentation régionale. Le détail de la recherche est ensuite décidé collectivement par l'UNIDIR et les quatre boursiers sélectionnés. Le Programme de bourses porte actuellement sur l'Asie du Sud. Les chercheurs retenus les années suivantes viendront d'autres régions comme l'Afrique de l'Ouest, l'Amérique latine, le Moyen-Orient, l'Asie du Nord-Est, l'Afrique australe, l'Europe centrale, l'Afrique de l'Est, etc.

Pour plus d'informations sur le Programme de bourses de l'UNIDIR, veuillez vous adresser à :

***Olivier Brenninkmeijer***

Coordonnateur des programmes de bourses et de stages

Tél. : (+41 22) 917 15 83

E-mail : [obrenninkmeijer@unog.ch](mailto:obrenninkmeijer@unog.ch)

---

Toute correspondance concernant ces différents projets doit être adressée à l'UNIDIR, A.570, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse. Vous pouvez également envoyer vos télécopies au : (+41 22) 917 01 76.

## Les armes nucléaires tactiques

L'UNIDIR, en collaboration avec le Monterey Institute of International Studies et le Peace Research Institute Frankfurt, a engagé un projet de recherche sur la question brûlante des armes nucléaires tactiques. Le projet portera notamment sur la définition de ces armes, leur nombre, leurs rôles dans différentes doctrines militaires et politiques et sur d'éventuelles mesures pour régler cette question. Le projet sera mené à bien en neuf mois à l'UNIDIR. L'Institut a mobilisé différents experts et coordonné les travaux et une réunion de recherche. Les conclusions préliminaires de l'étude ont été distribuées lors de la Conférence chargée d'examiner le TNP en mai 2000. Le projet donnera lieu à la publication d'un rapport de recherche et d'une note de l'UNIDIR résumant les principales conclusions de l'étude pour une large diffusion. Plusieurs autres publications traitant des armes nucléaires tactiques devraient sortir prochainement.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### *Jackie Seck*

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## Les coûts du désarmement

Afin d'établir une analyse du désarmement en comparant ses coûts et ses avantages, l'UNIDIR propose d'examiner le cas de quelques pays cruciaux et d'étudier scrupuleusement ce que signifie pour eux, en termes financiers et de ressources, leur adhésion aux traités de désarmement. Le projet tentera, par ailleurs, d'établir ce que chaque pays estime retirer comme avantages de sa participation aux différents accords et s'il se dégage un consensus général pour dire qu'il en a clairement retiré un intérêt. L'objectif de ce projet est de mieux comprendre les coûts et les avantages des accords de désarmement pour aider les décideurs à répartir l'argent selon les différents engagements, à définir le type de budget le mieux adapté et à savoir comment les États pourraient, à l'avenir, aborder cet aspect des négociations.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### *Susan Willett*

Maître de recherche

Tél. : (+41 22) 917 42 54

E-mail : [swillett@unog.ch](mailto:swillett@unog.ch)

## Projet concernant de nouvelles méthodes d'évaluation de l'action humanitaire contre les mines

Avec le soutien de la Fondation Ted Turner

L'évaluation des programmes d'action contre les mines en termes de coût-efficacité est particulièrement intéressante pour la communauté des donateurs qui vise une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des projets. Le déminage humanitaire est par définition un processus qualitatif, qui vise à améliorer la sécurité des hommes, à apporter une assistance aux victimes et à donner aux populations des communautés et des régions touchées le sentiment d'être partie prenante aux programmes d'action contre les mines. Les techniques classiques d'évaluation et de contrôle ne se prêtent pas facilement à l'évaluation d'objectifs qualitatifs. Celles qui impliquent une part active des parties concernées conviennent mieux. Les parties intéressées identifient leurs besoins et déterminent quelles sont les solutions les plus appropriées pour atteindre ces objectifs. L'expérience a démontré que cette participation permet d'améliorer la qualité, l'efficacité et la viabilité des programmes des donateurs. Si les gens concernés sont au cœur du processus d'évaluation et de contrôle, l'on peut être certain qu'ils auront le sentiment d'être partie prenante aux programmes engagés et prendront en main leur destin. L'étude pilote proposée cherche à utiliser pour la première fois une telle approche dans la lutte contre les mines, mais elle offre aussi à l'UNIDIR une occasion unique d'innover les initiatives partant de la base pour ce qui est de la mise en œuvre de la maîtrise des armements.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### *Susan Willett*

Maître de recherche

Tél. : (+41 22) 917 42 54

E-mail : [swillett@unog.ch](mailto:swillett@unog.ch)

## La consolidation de la paix et les mesures concrètes de désarmement en Afrique de l'Ouest

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement conduit actuellement un projet sur la consolidation de la paix et les mesures concrètes de désarmement en Afrique de l'Ouest. Ce projet s'inscrit dans le cadre du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, signé le 31 octobre 1998 à Abuja (Nigéria). Ce projet cherche à renforcer la participation nécessaire des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest dans l'application du moratoire. Le but essentiel du projet est double. Il s'agit, d'une part, de renforcer les capacités de recherche des individus et des organisations non gouvernementales locales sur les questions de paix et de sécurité et, d'autre part, d'aider la société civile à prendre part, de manière effective, à l'application des politiques et mesures visant le désarmement et le contrôle des armements.

Un premier recueil d'articles écrits par des auteurs de Sierra Leone vient de paraître. Un second recueil d'articles traitant cette fois du Libéria est en cours d'élaboration.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

**Anatole Ayissi**

Coordonnateur du projet ouest-africain

Tél. : (+41 22) 917 16 05

E-mail : aayissi@unog.ch

## Le Manuel de l'UNIDIR sur la maîtrise des armements

L'UNIDIR travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel expliquant les principaux termes et concepts de la maîtrise des armements. Ce manuel sera à la fois une introduction au sujet pour un public ayant une connaissance limitée de la maîtrise des armements, mais aussi un ouvrage de référence pour les étudiants, les chercheurs, les diplomates et les journalistes avertis de ces questions.

Le manuel se présentera sous la forme d'un glossaire d'environ 400 termes organisés selon différentes rubriques et présentés dans un contexte plus large. Il sera ainsi plus facile de trouver rapidement un terme précis et de couvrir plusieurs aspects dans leur ensemble. Grâce à des renvois à d'autres termes et concepts, le lecteur pourra, en effet, accéder à des questions connexes pertinentes. Le chercheur chargé de concevoir l'organisation du manuel bénéficiera du concours d'un comité de rédaction regroupant des experts en matière de maîtrise des armements.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

**Steve Tulliu**

Rédacteur

Tél. : (+41 22) 917 15 98

E-mail : stulliu@unog.ch

## Matières fissiles

En avril 1999, l'UNIDIR a publié *Fissile Material Stocks: Characteristics, Measures and Policy Options* de William Walker et Frans Berkhout. Cette publication devrait s'avérer utile pour la réflexion, au sein de la Conférence du désarmement, sur les différentes options possibles pour les stocks de matières fissiles. L'UNIDIR a commandé un rapport sur les inventaires de matières fissiles pour avoir un bilan actualisé des matières fissiles, une évaluation des politiques nationales en matière

de production, de destination finale et de vérification des matières fissiles et une idée des installations et emplacements qui, dans le cadre d'un traité, pourraient être assujettis aux garanties.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

***Jackie Seck***

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## Séminaires de l'UNIDIR

L'Institut organise occasionnellement des débats informels sur des sujets divers ayant trait au désarmement, à la sécurité et à la non-prolifération. Ces rencontres confidentielles sont l'occasion pour les membres de la communauté du désarmement, des missions et des organisations non gouvernementales d'aborder avec un expert des sujets précis.

Les matières fissiles, la prévention des conflits, la consolidation de la paix en Afrique occidentale, la réduction des risques nucléaires et les programmes d'armements chimiques et biologiques sont différents thèmes abordés dernièrement.

Citons parmi les récents orateurs : William Walker, Michael Krepon, Peter Batchelor et l'ambassadeur Jonathan Dean.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

***Jackie Seck***

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## DATARIS

L'Institut a développé, en étroite collaboration avec l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI), une base de données regroupant les projets et les instituts de recherche sur le désarmement, la maîtrise des armements, la sécurité et la paix. Les instituts peuvent actualiser les informations qui les concernent en accédant directement à la base de données sur notre site Web.

Si vous souhaitez que votre institut figure dans la base DATARIS, veuillez vous adresser à :

**Anita Blétry**

Secrétaire spécialisée, Publications

Tél. : (+41 22) 917 42 63

E-mail : [abletry@unog.ch](mailto:abletry@unog.ch)**Le Forum de Genève**

En collaboration avec le Programme d'études stratégiques et de sécurité internationale de l'Institut universitaire de hautes études internationales et le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, l'UNIDIR organise le Forum de Genève. Cette série de débats occasionnels se tient au Palais des Nations, à Genève, et aborde les questions de maîtrise des armements et de désarmement. Les missions et organisations locales sont les premières concernées par ces rencontres qui sont l'occasion de diffuser de l'information sur les questions de sécurité et de désarmement.

Ces rencontres, qui en sont à leur troisième année, vont se développer pour multiplier les contacts entre les spécialistes universitaires, les organisations non gouvernementales et les diplomates à Genève. Cette nouvelle formule du Forum rassemblera les trois principaux domaines présents à Genève – le désarmement, les droits de l'homme et l'action humanitaire – pour débattre de leur intérêt commun pour les questions de sécurité et de désarmement et pour favoriser la réflexion sur ces sujets. Cette initiative, qui bénéficie également du soutien de la Fondation Ford, a débuté le 1<sup>er</sup> octobre.

En 1998-1999, le Forum de Genève s'est intéressé plus particulièrement à la question des armes légères et de petit calibre. Le premier recueil des papiers présentés lors du Forum de Genève vient de paraître (voir notre section sur les publications).

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

**Patrick McCarthy**

Coordonnateur du Forum de Genève

Tél. : (+41 22) 908 59 32

E-mail : [mccarthy@hei.unige.ch](mailto:mccarthy@hei.unige.ch)



## PUBLICATIONS

### Conflit, paix et peuple en Sierra Leone

Ce livre aborde des questions essentielles s'agissant de mesures concrètes de désarmement et de consolidation de la paix en Sierra Leone. Écrit avant la montée de la violence à Freetown en mai-juin 2000 qui conduisit à l'arrestation de Foday Sankoh, cet ouvrage témoigne de la pertinence des analyses faites par les auteurs.

Ces travaux de recherche ont pour point commun d'avoir été écrit par des auteurs sierra-léoniens qui ont joué un rôle actif; responsables locaux, ils œuvrent tous pour une paix durable dans leur pays. Chaque auteur est impliqué, à un niveau ou à un autre, dans la quête d'un règlement pacifique durable de la guerre civile et d'une solution à l'influence déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre. En offrant à ces auteurs la possibilité d'exprimer leurs opinions, nous souhaitons susciter un débat qui fait cruellement défaut s'agissant de la sécurité et de la réforme du secteur de la défense en Afrique de l'Ouest et, partant, améliorer la compréhension des partenaires et donateurs de la Sierra Leone. À long terme, nous pensons que ce partenariat encouragera les artisans de la paix et favorisera l'instauration d'une paix durable dans la région.

Ce livre est le premier d'une série d'ouvrages destinés à alimenter les discussions sur une paix durable, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest. Le prochain volume consistera en un recueil d'articles écrits par des acteurs de la société civile au Libéria. Selon le financement dont nous disposerons, nous publierons des études analogues effectuées par des membres de la société civile dans d'autres pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Genèse d'un conflit (1961-1991) – *Joe A.D. Alie*

La longue route vers la paix : 1991-1997 – *Abubakar Kargbo*

Établissement de la paix et partage du pouvoir en Sierra Leone – *Chris Squire*

La contrebande d'armes : une question difficile pour les services des douanes – *Nat J.O. Cole*

La réglementation des armes : une question difficile pour les forces de police – *J.P. Chris Charley*

La politique de contrôle des armes menacée : le fléau de la corruption – *Abdulai Bayraytay*

La paix par d'autres biais : le chaînon manquant des programmes de DDR – *Michael Foray*

Désarmement, démobilisation et réinsertion en Sierra Leone après la guerre – *Francis Kai-Kai*

Désarmement par la communauté et consolidation de la paix après le conflit – *Isaac Lappia*

Les femmes contre les armes : le rôle essentiel des femmes dans le désarmement – *Binta Mansaray*

Un prix pour la paix ? Justice et réconciliation après la guerre – *Joe A.D. Alie*

***Bound to Cooperate: Conflict, Peace and People in Sierra Leone***

***Anatole Ayissi et Robin-Edward Poulton***

Directeurs de la publication

N° de vente G.V.E.00.0.20, Disponible uniquement en anglais

## Armes nucléaires tactiques : possibilités de contrôle

À la fin de la guerre froide, il était clair que les armes nucléaires tactiques, déployées sur le front et intégrées aux forces classiques, constituaient une catégorie d'armes nucléaires particulièrement dangereuse. Il demeure à ce jour une très grande incertitude autour de l'application des déclarations unilatérales de 1991.

Depuis 1999, le spectre des armes nucléaires tactiques a ressurgi. L'attitude de la Russie face à l'élargissement de l'OTAN, le conflit au Kosovo et les propositions américaines visant à modifier le Traité ABM afin de permettre le déploiement d'un système NMD a suscité un regain d'intérêt en Russie pour les armes nucléaires tactiques et engendré des appels à la modernisation, dans un avenir proche, des forces nucléaires tactiques actuelles. En outre, la mise au point d'armes nucléaires au niveau régional, en particulier en Asie du Sud, après les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan en 1998, a suscité de nouvelles craintes s'agissant du déploiement d'armes nucléaires tactiques en Asie et au Moyen-Orient.

Il est évident, surtout si l'on considère la possession d'armes nucléaires par des États autres que ceux reconnus *de jure* comme des États dotés d'armes nucléaires, que les définitions des armes nucléaires tactiques ne conviennent pas. Si les armes nucléaires stratégiques sont définies en fonction de leur capacité à frapper le cœur d'un pays ennemi, alors la portée de ces armes n'est pas toujours l'élément clef de leur définition, ni leur rendement explosif. Dans le contexte américano-russe, la portée géographique des armes est l'élément déterminant pour distinguer les armes tactiques des armes stratégiques. Plusieurs critiques estiment que cette distinction présente peu d'intérêt et qu'il serait préférable de traiter des armes nucléaires dans leur ensemble. D'autres pensent que les risques propres aux armes nucléaires tactiques, s'agissant de leurs missions, de leur commandement et de leur contrôle, suffisent à justifier qu'elles soient traitées à part et dans l'immédiat.

Il convient également d'examiner le rôle des armes nucléaires tactiques au-delà des frontières des États qui les détiennent et de s'intéresser plus particulièrement aux armes nucléaires tactiques dans les pays européens de l'Alliance atlantique et à la doctrine de l'OTAN. La large supériorité numérique des armes nucléaires tactiques russes déployées et les changements survenus récemment dans la doctrine nucléaire russe suscitent une inquiétude croissante. Cet ouvrage avance un certain nombre d'idées pour traiter la question des armes nucléaires tactiques. Nous espérons qu'elles continueront d'alimenter les débats.

Harald Müller est le directeur exécutif du Peace Research Institute Frankfurt, en Allemagne, où Annette Schaper est Senior Associate dans le groupe sur le désarmement et la maîtrise des armements. William C. Potter est le directeur du Center for Nonproliferation Studies et du Center for Russian and Eurasian Studies auprès du Monterey Institute of International Studies, aux États-Unis. Nikolai Sokov est au Center for Nonproliferation Studies.

### *Tactical Nuclear Weapons: Options for Control*

*William C. Potter, Nikolai Sokov, Harald Müller et Annette Schaper*

Disponible uniquement en anglais

N° de vente GVE.00.0.21

## Armes nucléaires tactiques : un point de vue ukrainien

La question des armes nucléaires tactiques en Europe, considérée pendant près d'une décennie comme secondaire, commence à préoccuper les politiciens et l'opinion publique. Si les problèmes actuels ne sont pas aussi graves que ceux de la guerre froide, lorsque la menace des armes nucléaires tactiques était permanente, ces armes restent une cause d'inquiétude. Il importe d'examiner la question. Si les principes de la guerre froide ne sont plus valables, de nouvelles stratégies n'ont pas encore été trouvées.

Cette étude examine le rôle actuel et futur des armes nucléaires tactiques dans le nouveau système de sécurité européen tel qu'il peut être conçu en Ukraine, qui a eu sur son territoire le troisième arsenal nucléaire au monde.

Cette étude est le fruit d'un travail collectif dirigé par le professeur A. Shevtsov à la branche de Dnipropetrovsk de l'Institut national d'études stratégiques. A. Shevtsov examine, dans cet ouvrage, les problèmes auxquels l'Ukraine a été confrontée lorsqu'elle a choisi de renoncer à l'option nucléaire. A. Gavrish analyse, pour sa part, la situation par rapport aux pays de l'OTAN qui disposent d'armes nucléaires tactiques. A. Chumakov analyse l'arsenal russe. A. Yizhak présente les perspectives de désarmement nucléaire.

Les armes nucléaires tactiques en Europe : histoire du déploiement

Renonciation aux armes nucléaires : l'histoire de l'Ukraine

Les armes nucléaires tactiques dans le nouveau système européen de sécurité

Possibilités de réduire le rôle des armes nucléaires tactiques en Europe

### *Tactical Nuclear Weapons: A Perspective from Ukraine*

A. Shevtsov, A. Yizhak, A. Gavrish et A. Chumakov

Disponible uniquement en anglais

## Le Forum de Genève : séminaires sur les armes légères et de petit calibre, vol.1

Depuis 1997, le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, le Programme d'études stratégiques et de sécurité internationale de l'Institut universitaire de hautes études internationales et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont travaillé en collaboration pour offrir aux membres de la communauté internationale présents à Genève des séminaires réunissant des experts des questions de maîtrise des armements et de désarmement. Ces présentations, qui s'adressaient aux membres des missions diplomatiques de Genève, consistaient en analyses accessibles très fines de questions modernes touchant aux besoins et possibilités en termes d'élaboration de politique de cette communauté précise.

Depuis 1998, le Forum de Genève s'intéresse plus particulièrement aux armes légères et de petit calibre. Le lecteur trouvera dans ce document, le résumé des séminaires tenus entre mai 1998 et novembre 1999. Nous espérons, par ce biais, renforcer les présentations des experts en les proposant à un large public.

### Introduction

Transferts d'armes classiques : les excédents d'armes et armes légères – *Herbert Wulf*

Armes illégales en Albanie et sécurité européenne – *Chris Smith*

Les armes : une question de santé ? – *Robin M. Coupland & David Meddings*

La Commission internationale d'enquête (Rwanda) – *Eric Berman*

Les Nations Unies et les armes légères : le rôle du Groupe d'experts gouvernementaux – *Ambassadeur Mitsuro Donowaki, Graciela Uribe de Lozano et Ambassadeur André Mernier*

Contrôler le flux, la disponibilité et l'utilisation abusive des armes légères : un nouvel outil pour l'alerte rapide des conflits violents – *Edward J. Laurance*

L'initiative norvégienne concernant les transferts d'armes légères – *Ole-Petter Sunde*

Guerre, paix et armes légères en Colombie – *Daniel García-Peña Jaramillo*

### *The Geneva Forum: Seminars on Small Arms, vol.1*

**Le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, le Programme d'études stratégiques et de sécurité internationale de l'Institut universitaire de hautes études internationales et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

Éditeurs

Disponible uniquement en anglais

## Maintien de la paix en Afrique : capacités et culpabilités

Les organisations africaines régionales et sous-régionales ont un rôle considérable à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité sur leur continent. Si le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies s'en est largement remis à elles, c'est essentiellement parce qu'il hésitait à autoriser l'ONU à lancer des opérations de maintien de la paix. Il est certes louable de chercher à renforcer les capacités locales, mais le fait de savoir si les Africains sont prêts à prendre sur eux de faire face aux conflits est un tout autre problème. Que peuvent faire les organisations et les États africains pour développer leurs capacités de maintien de la paix ? Comment la communauté internationale peut-elle adapter ses initiatives aux besoins des acteurs africains ? Ce livre apporte des réponses à toutes ces questions.

La partie I de ce livre décrit les obstacles qui s'opposent à la paix et à la sécurité en Afrique et expose les motifs pour lesquels le Conseil de sécurité de l'ONU a changé sa politique de maintien de la paix. La partie II examine les initiatives africaines visant à gérer et à résoudre les conflits sur le continent. La partie III fait le point sur l'expérience des pays africains en matière de maintien de la paix. La partie IV examine les initiatives des États non africains visant à développer les capacités africaines. L'étude se termine par une série de recommandations pour accroître l'efficacité des politiques actuelles. Elle fait des suggestions concrètes sur la façon de renforcer les actions africaines régionales et sous-régionales et d'améliorer les programmes occidentaux de développement des capacités africaines. Elle insiste également sur le fait que l'ONU devrait être plus active pour promouvoir le maintien de la paix sur le continent africain et engager à cet effet les missions nécessaires.

Préface du Secrétaire général de l'ONU

Partie I Situation et perspectives

Partie II Organisations africaines et initiatives ad hoc

Partie III Possibilités et limites des capacités africaines de maintien de la paix

Partie IV Actions pour développer les capacités africaines

Conclusion

Annexes et bibliographie

### *Peacekeeping in Africa: Capabilities and Culpabilities*

**Eric Berman et Katie Sams**

Disponible uniquement en anglais

N° de vente GV.E.00.0.4

ISBN 92-9045-133-5

## Le problème des armes légères en Asie centrale : caractéristiques et conséquences

Bien qu'elle ait été gravement touchée par la prolifération, l'accumulation et l'utilisation abusive des armes légères, l'Asie centrale a été, dans l'ensemble, ignorée par la communauté internationale. Ce rapport entend souligner la gravité de la situation dans cette région en décrivant les différentes manières dont le problème des armes légères s'y manifeste. Cette étude s'intéresse plus particulièrement aux questions suivantes : les facteurs expliquant la demande d'armes légères; les sources externes et internes d'armes légères; les itinéraires de transfert des armes et des munitions; les différents types d'armes légères en circulation; les conséquences humanitaires, politiques et sociales des armes légères; et enfin, les facteurs qui entravent les actions visant à lutter contre le problème des armes légères. Cette étude se termine sur une évaluation des conséquences des armes légères en Asie centrale et suggère des stratégies possibles pour essayer de les contrôler.

### Afghanistan : deux décennies de conflit armé

L'héritage de la guerre froide

Les armes légères et l'ascendant des Talibans

Le coût humain des armes légères

### Le conflit au Tadjikistan

La guerre civile de 1992 à 1997

La provenance des armes légères

Une paix fragile

### Ouzbékistan, Kirghizistan, Kazakhstan et Turkménistan :

les armes légères, une menace latente contre la stabilité

Des sociétés armées

Sources potentielles de conflit armé interne

### *The Small Arms Problem in Central Asia: Features and Implications*

**Bobi Pirseyedi**

Disponible uniquement en anglais

N° de vente G.V.E.00.0.6

ISBN 92-9045-134-3

## Moratoire ouest-africain sur les armes légères : consultations de haut niveau sur les modalités de mise en œuvre du PCASED

### *Rapport des réunions tenues par les experts et les organisations de la société civile 23-24 mars 1999, Bamako, Mali*

Les États de l'Afrique de l'Ouest ont reconnu que la prolifération des armes légères et de petit calibre menace leur sécurité nationale et ils ont tenté de résoudre ce problème dans le cadre d'un regroupement régional désigné sous le nom de Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le 31 octobre 1998, les seize États membres de la CEDEAO ont signé, à Abuja, la *Déclaration de Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest*. Cette déclaration s'inspire de l'approche « sécurité d'abord ».

Ce moratoire – généralement connu sous le nom de Moratoire ouest-africain sur les armes légères – est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1998, pour une période renouvelable de trois ans. Il constitue une nouvelle façon d'aborder la paix et la prévention des conflits. Ce n'est pas un instrument juridique qui lie les États, mais plutôt l'expression d'une volonté politique commune. Pour que le moratoire soit efficace, il faudra adopter des mesures concrètes qui auront pour effet d'empêcher les gouvernements des États de l'Afrique de l'Ouest d'oublier leur engagement politique et de mobiliser le soutien des communautés nationales, régionales et internationales à l'égard de sa mise en œuvre. Basé à Bamako, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) est le mécanisme de mise en œuvre désigné pour ce moratoire.

Les 23 et 24 mars 1999, la CEDEAO, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ont été les hôtes de consultations de haut niveau avec des experts en matière de questions touchant l'Afrique de l'Ouest et les armes légères. Ces consultations avaient pour objet d'élaborer les modalités de mise en œuvre du PCASED. Ce rapport expose les différentes discussions intervenues dans le cadre des réunions des experts et des organisations de la société civile au sujet de ces différentes priorités.

**Jacqueline Seck**

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement  
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

GE.00-00475  
UNIDIR/2000/2

## La maîtrise des armes légères : nouveaux problèmes

Les vingt-neuf articles réunis dans ce volume avaient été préparés à l'origine pour quatre ateliers régionaux organisés par le Département des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour alimenter les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre. Ces rencontres ont eu lieu en 1995 et 1996. La plupart des articles ont été mis à jour en 1998. Les auteurs sont aussi bien des militaires, des universitaires, des experts militants que des membres de gouvernements.

Le comité de rédaction comprenait : Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, ONU; l'ambassadeur Mitsuro Donowaki, Assistant spécial auprès du Ministre japonais des affaires étrangères; Swadesh Rana, Chef du Service des armes classiques, Département des affaires de désarmement, ONU; et Lora Lumpe, Maître de recherche pour la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) à l'International Peace Research Institute, Oslo (PRIO).

La publication est divisée en quatre parties :

Examen des politiques et des éléments de cause à effet

Le problème des armes légères et de petit calibre en Afrique

La prolifération des armes légères et de petit calibre en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le fléau des armes légères et de petit calibre en Asie du Sud

### *Small Arms Control: Old Weapons, New Issues*

**Jayantha Dhanapala, Mitsuro Donowaki, Swadesh Rana et Lora Lumpe**

Directeurs de la publication

Disponible uniquement en anglais

UNIDIR/Ashgate publication

ISBN 0 7546 2076 X



## Stocks de matières fissiles : caractéristiques, mesures et possibilités d'action

En 1998, la Conférence du désarmement (CD) a constitué, sur la base du mandat figurant dans le rapport Shannon, un comité spécial chargé de négocier un traité sur les matières fissiles, qui interdirait la production de matières fissiles à des fins militaires. Cet instrument doit être non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable. Les stocks de matières fissiles se sont multipliés en raison des processus d'armement et de désarmement et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles. L'on en sait cependant très peu sur la nature, l'ampleur et l'emplacement de ces stocks et sur les difficultés qui entourent leur contrôle et leur réglementation. Le rapport de l'UNIDIR sur les stocks de matières fissiles vise à fournir des informations concrètes générales sur toutes ces questions cruciales. Le rapport définit des catégories et précise les quantités des stocks de matières fissiles et examine les mesures décidées jusqu'ici pour contrôler et gérer ces stocks. Ce rapport présente également les différentes possibilités d'action qui s'offrent aux États et pourrait se révéler une source d'informations utile pour les négociations de la CD.

Stocks de matières fissiles : fonction, ampleur et distribution

Classification : différents types d'inventaires

Ampleur, type et emplacement des stocks de matières fissiles

Dernières mesures relatives aux stocks de matières fissiles

Stocks militaires : absence d'une réglementation internationale

Inventaires en attente : réglementation accrue et destination finale des matières

Stocks civils : extension de la transparence

Stratégies et possibilités pour l'avenir

Approches diplomatiques envisageables pour la conclusion d'un traité

Mesures pour diminuer les risques des stocks de matières fissiles

Les processus de production des matières fissiles

Garanties internationales et protection physique

### *Fissile Material Stocks: Characteristics, Measures and Policy Options*

William Walker et Frans Berkhout

Disponible uniquement en anglais

N° de vente G.V.E.99.0.15

ISBN 92-9045-131-9

## La télédétection facteur de paix

L'importance et la portée des opérations de paix conduites par l'Organisation des Nations Unies depuis plusieurs décennies ont sensiblement progressé depuis la fin de la guerre froide. La surveillance est l'un des piliers des opérations de maintien de la paix, qu'il s'agisse d'opérations classiques ou plus étendues. Les accords ou résolutions exigeant le retrait des forces derrière une ligne de cessez-le-feu, le maintien d'une zone tampon démilitarisée ou interdisant les armes lourdes dans des zones de contrôle ou de sécurité, impliquent une vérification fiable et impartiale de la vérification. Plus la surveillance est approfondie, plus les engagements pris ont des chances d'être respectés. Il faut toutefois préciser que les zones devant être surveillées sont bien souvent trop vastes pour que les unités de maintien de la paix de l'ONU puissent assurer une couverture permanente. Les forces de maintien de la paix sont donc déployées en permanence en différents points de contrôle, mais uniquement sur les routes et dans les zones jugées les plus sensibles. Les routes secondaires et les terrains dégagés sont couverts par des patrouilles ponctuelles. Il existe ainsi de nombreuses opportunités d'infractions et de violations.

Les systèmes automatisés de détection au sol permettent d'éviter cela puisqu'ils rendent en effet possible une surveillance continue et permanente. Ils peuvent être déployés en des points importants ou le long d'une ligne de contrôle et détecter des mouvements ou la présence de véhicules, de personnes ou d'armes. Les forces de maintien de la paix dans un centre de surveillance ou un poste de commandement peuvent ainsi être alertées et envoyer immédiatement une patrouille d'intervention rapide sur place pour faire face aux intrus, essayer de les arrêter ou du moins étayer l'infraction par des documents sans équivoque.

Les systèmes automatisés de détection au sol n'ont, jusqu'à présent, pas été utilisés dans les opérations de paix. Leur introduction dans les prochaines opérations de paix de l'ONU nécessite une étude de la conception et des aspects opérationnel, pratique et juridique de ces systèmes. L'ouvrage *Sensors for Peace* constitue une excellente approche de cette question d'actualité.

Introduction – *Jürgen Altmann, Horst Fisher & Henny J. van der Graaf*

Les systèmes automatisés de détection au sol dans les opérations de paix – *Henny J. van der Graaf*

Analyse des réponses données à un questionnaire – *Willem A. Huijssoon*

Possibilités techniques, qualités et coût des systèmes de détection au sol – *Reinhard Blumrich*

De la légalité des systèmes de détection au sol dans les opérations de paix – *Ralph Czarnecki*

Conclusions et recommandations – *Jürgen Altmann, Horst Fisher & Henny J. van der Graaf*

### *Sensors for Peace*

**Jürgen Altmann, Horst Fischer et Henny J. van der Graaf**

Directeurs de la publication

Disponible uniquement en anglais

N° de vente G.V.E.98.0.28

ISBN 92-9045-130-0

## La défense non offensive au Moyen-Orient ?

La défense non offensive est apparue comme une solution possible aux problèmes de sécurité militaire de l'Est et de l'Ouest au cours de la dernière partie de la guerre froide. La défense non offensive, qui repose sur la notion de sécurité fondée sur la coopération, part du principe qu'il est préférable pour les États de la communauté internationale de poursuivre une politique militaire qui tienne compte des intérêts légitimes des autres en matière de sécurité, plutôt que d'essayer de préserver leur sécurité aux dépens des autres. Les politiques militaires qui visent la sécurité nationale par un accroissement des moyens militaires pourraient bien aller à l'encontre du but recherché et placer les États dans une situation d'insécurité. La recherche d'une sécurité militaire nationale renforcée par le biais d'un accroissement des armements nationaux éveille les soupçons quant à la finalité de ces armements et déclenche ensuite d'autres efforts d'armement qui finissent par réduire le niveau de sécurité globale. La défense non offensive, qui fait de la défense du territoire national l'objectif unique des politiques militaires nationales, recherche le juste équilibre entre la sécurité militaire nationale et la prévention de toute provocation.

La défense non offensive vise une défense militaire nationale suffisamment forte pour assurer la sécurité militaire nationale, mais ne risquant pas d'être perçue comme une menace par les autres. Une défense militaire suffisante, mais pas menaçante, peut s'avérer extrêmement utile dans une région comme le Moyen-Orient où les affrontements politiques et militaires sont étroitement liés et pour laquelle un règlement politique est inconcevable en l'absence d'une sécurité militaire. La défense non offensive permettrait ainsi au Moyen-Orient de réduire les tensions militaires actuelles et d'ouvrir la voie à des accords politiques pour l'avenir de la région.

L'introduction au Moyen-Orient de la défense non offensive n'impliquerait pas que tous les États de la région adoptent le même modèle; chacun devrait choisir le plus adapté à ses propres exigences. Si la plupart des modèles de défense non offensive conviendraient aux États du Moyen-Orient, des modèles particuliers seraient peut-être plus indiqués pour certains États.

La défense non offensive au Moyen-Orient – *Bjørn Møller*

La défense non offensive au Moyen-Orient : implications et possibilités – *Ioannis A. Stivachtis*

Sécurité commune et défense non offensive au Moyen-Orient – *Gustav Däniker*

La défense non offensive au Moyen-Orient : une perspective israélienne – *Shmuel Limone*

### *Non-Offensive Defence in the Middle East?*

**Bjørn Møller, Gustav Däniker, Shmuel Limone et Ioannis A. Stivachtis**

Disponible uniquement en anglais

N° de vente GV.E.98.0.27

ISBN 92-9045-129-7

## Implications des essais nucléaires de l'Asie du Sud sur les régimes de non-prolifération et de désarmement

Les 7 et 8 septembre 1998, l'UNIDIR a organisé une rencontre privée et confidentielle qui visait à examiner les besoins des décideurs, gouvernementaux ou non gouvernementaux, chargés d'évaluer les conséquences des essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan au mois de mai 1998. Cette rencontre a pu être organisée grâce aux généreuses contributions versées par les gouvernements australien, danois, italien, norvégien, néo-zélandais et américain.

Une cinquantaine de personnes venues de plus de vingt-cinq pays ont participé à la conférence. Chaque participant était invité à titre personnel, en tant qu'expert et non en tant que représentant d'un pays ou d'une organisation non gouvernementale. Au terme de cette rencontre, les participants étaient dans l'ensemble d'accord pour convenir que ni l'Inde ni le Pakistan n'avaient renforcé leur propre sécurité ni rehaussé leur prestige international en procédant à ces essais. Les participants estimaient néanmoins que le risque d'une guerre nucléaire dans cette région s'était accru. Il a également été admis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avaient connu des difficultés avant les essais effectués en Asie du Sud. Ces deux traités demeurent néanmoins essentiels et sont, pour l'heure, le meilleur moyen de réduire le risque que n'éclatent de nouveaux conflits. Enfin, de nombreux participants ont exprimé leur crainte de voir certains membres du TNP remettre en question leur adhésion au traité si, d'une manière ou d'une autre, l'Inde et le Pakistan devaient tirer un avantage de leurs récents essais.

La réaction de la communauté internationale face aux essais nucléaires en Asie du Sud a été insuffisante : une action collective et cohérente s'impose. Les participants ont plus particulièrement cherché à émettre des suggestions concrètes pour réduire le risque de guerre, sauver les régimes de maîtrise des armements nucléaires et de non-prolifération et anticiper les conséquences de ces essais sur les zones qui connaissent des tensions régionales, notamment le Moyen-Orient.

- Réactions après les essais
- Raisons de ces essais
- Conséquences des essais
  - Au niveau régional
  - Sur la non-prolifération et le désarmement
- Limiter les conséquences
- Développer l'agenda du désarmement et de la non-prolifération
- Conclusions et possibilités d'action
  - Résumé principal
  - Prévention d'une guerre nucléaire
  - Sauver les régimes de non-prolifération et de maîtrise des armements
  - Conséquences sur les tensions au niveau régional, surtout au Moyen-Orient

### *The Implications of South Asia's Nuclear Tests for Non-proliferation and Disarmament Regimes*

Disponible uniquement en anglais  
GE.99-00415  
UNIDIR/99/2

## La paix de Tombouctou : gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix

Le Mali a emporté dernièrement deux succès qui forcent l'admiration. Le premier est la transition du pays vers la démocratie au cours de la période 1991-1992 après le renversement, le 26 mars 1991, de la dictature militaire de Moussa Traoré – un processus de collaboration militaire et civile qui a stimulé la réconciliation nationale et débouché sur un référendum en faveur d'une nouvelle constitution et d'élections qui ont porté au pouvoir un président, un gouvernement et une assemblée élus démocratiquement pour la première fois au Mali. Le deuxième succès est le processus d'établissement de la paix entre le Gouvernement malien et les mouvements de rebelles de la partie septentrionale du pays qui a effectivement empêché que n'éclate une guerre civile et a apporté à la communauté internationale d'utiles enseignements en matière de diplomatie préventive. L'établissement de la paix a connu son apogée le 27 mars 1996 avec la cérémonie de la Flamme de la paix au cours de laquelle des armes ont été brûlées à Tombouctou. La présente étude, qui porte sur les événements ayant entouré le soulèvement dans le nord du pays ainsi que sur les mesures qui ont assuré le retour à la paix (comme celles qui la maintiendront), est le résultat d'une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Ce qui est remarquable dans ce processus de paix c'est la manière dont les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ont su y concourir, en mettant discrètement de l'huile dans les rouages. Avec moins d'un million de dollars, l'ONU a aidé les Maliens à éviter la guerre et allumé la Flamme de la Paix et avec moins de 10 millions de dollars, et la création d'un fonds d'affectation spéciale, elle est devenue le principal partenaire du Gouvernement malien et de la société civile en vue de consolider la paix, désarmer les anciens combattants et aider 11 000 d'entre eux à revenir à la vie civile et à s'intégrer dans la vie économique et sociale du Nord. L'expérience montre que l'établissement de la paix est non seulement bien plus utile que le maintien de la paix, mais qu'il est aussi bien moins coûteux.

*La paix de Tombouctou* comprend un examen détaillé des thèmes suivants :

Contexte historique et environnement naturel du Mali

Crise économique et sociale au Nord Mali

La rébellion

Désarmement et construction de la paix

La communauté internationale au service de la paix

Pour une paix permanente et un développement durable

La Flamme de la paix ouvre de nouvelles perspectives aux Nations Unies

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a rédigé la préface de cet ouvrage qui comprend des cartes, différents textes de loi et documents pertinents, une bibliographie ainsi que des photographies prises par les auteurs et des dessins d'enfants du Mali sur la paix.

**Robin Edward Poulton et Ibrahim ag Youssouf**

Disponible en français et en anglais

N° de vente GV.F.98.0.3 (français)

ISBN 92-9045-132-7

N° de vente GV.E.98.0.3 (anglais)

ISBN 92-9045-125-4

## Derniers travaux de recherche publiés par l'UNIDIR

*Building Confidence in Outer Space Activities*, Péricles Gasparini Alves, directeur de la publication, 1996, disponible auprès de Dartmouth, ISBN 1-85521-630-2

*Curbing Illicit Trafficking in Small Arms and Sensitive Technologies*, Péricles Gasparini Alves et Daiana Belinda Cipollone, directeurs de la publication, 1998, n° de vente G.V.E.98.0.8, ISBN 92-9045-127-0 (anglais); n° de vente G.V.S.98.0.8, ISBN 92-9045-128-9 (espagnol)

*Evolving Trends in the Dual Use of Satellites*, Péricles Gasparini Alves, directeur de la publication, 1996, disponible uniquement en anglais, n° de vente G.V.E.96.0.20, ISBN 92-9045-115-7

*The Fissile Material Cut-Off Debate: A Bibliographical Survey*, Daiana Cipollone, 1996, n° de vente G.V.E.96.0.30.

*Increasing Access to Information Technology for International Security*, Péricles Gasparini Alves, directeur de la publication, 1997, disponible uniquement en anglais, n° de vente G.V.E.97.0.23, ISBN 92-1-100759-3

*National Threat Perceptions in the Middle East*, James Leonard, Shmuel Limone, Abdel Monem Said Aly, Yezid Sayigh, the Center for Strategic Studies (University of Jordan), Abdulhay Sayed et Saleh Al-Mani, 1995, n° de vente G.V.E.95.0.24.

*Nuclear-Weapon-Free Zones in the 21st Century*, Péricles Gasparini Alves et Daiana Belinda Cipollone, directeurs de la publication, 1997, n° de vente G.V.E.97.0.29, ISBN 92-9045-122-X (anglais); n° de vente G.V.S.97.0.29, ISBN 92-9045-124-64-6 (espagnol)

*The Transfer of Sensitive Technologies and the Future of Control Regimes*, Péricles Gasparini Alves et Kerstin Hoffman, directeurs de la publication, 1997, disponible uniquement en anglais, n° de vente G.V.E.97.0.10, ISBN 92-1-100744-5

*Verification of a Comprehensive Test Ban Treaty from Space - A Preliminary Study*, Bhupendra Jasani, 1994, n° de vente G.V.E.94.0.30.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à **Anita Blétry** :

E-mail : [abletry@unog.ch](mailto:abletry@unog.ch)

Télécopie : (+41 22) 917 01 76